

la terre



BIBLIOTHEQUE LEGISLATURE
HENRI MERCURE,
HOTEL DU GOUVERNEMENT,
QUEBEC P.Q.

E Z N O U S

LE SEUL MEBDOMADAIRE AGRICOLE FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Port payé à Québec

Vol XXXVIII - No 3 - Montréal, 30 mars 1966



(Photo Office du Film du Québec)

NOUVELLE POLITIQUE LAIITIÈRE DU FÉDÉRAL

(page 5)

Définition des politiques de l'UCC à l'adresse du BAEQ

(page 2)

Les relations entre la Fédérée et l'UCC

(page 7)

Les travailleurs forestiers UCC réclament la parité

(page 9)

Une autre fête familiale: le dîner pascal

(page 17)

Québec se doit de ratifier sans délai un droit élémentaire et fondamental!

(page 3)

Projet de loi des syndicats agricoles annexe au mémoire de l'UCC

(page 11)

ASSURANCES
U.C.C.
 COMPAGNIE MUTUELLE



**c'est
 VOUS**

c'est **votre** compagnie

ASSURANCES U.C.C. est la propriété de ses assurés qui sont pour une bonne part des cultivateurs. **ASSURANCES U.C.C.** est une institution canadienne-française dont l'importance grandissante permet d'envisager l'avenir avec confiance. Propriétaires de votre propre compagnie d'assurance, qui offre tous les avantages que peut présenter une entreprise d'assurance-vie, vous vous devez de vous encourager vous-mêmes. Charité bien ordonnée commence par soi-même.

c'est **votre** capital

Non seulement le capital de **ASSURANCES U.C.C.** est vôtre puisque vous en êtes propriétaires, mais c'est **votre** capital parce qu'il est mis dans une large mesure à la disposition des institutions agricoles.

ASSURANCES U.C.C. dont l'actif s'établissait à \$14,302,972 à la fin du dernier exercice financier, constitue un vaste réservoir de capitaux dont profite chaque jour la classe agricole.

Assurez-vous **CHEZ-VOUS.**

Augmentez vos capitaux en les mettant à **VOTRE** service.

ASSURANCES U.C.C.

est à votre disposition pour tout besoin d'assurance-**VIE**. Prière de s'adresser à l'un de ses représentants ou de communiquer directement avec le siège social: 801 est, rue Sherbrooke, Montréal 24, P.Q.

Les Fédérations de l'UCC de Gaspé
 et Rimouski apportent...

Une définition des politiques de l'UCC à l'adresse du BAEQ

Les Fédérations de l'U.C.C. de Gaspé et Rimouski viennent de publier un document qui expose quelques recommandations majeures concernant l'orientation de l'agriculture sur le territoire pilote.

Comme elles représentent la classe agricole organisée, elle a cru de son devoir de soumettre au BAEQ les positions qu'elle a déjà prises auprès des pouvoirs publics en ce qui concerne les différentes politiques de consolidation de l'agriculture qui doivent être établies par l'Etat et le rôle qu'entend jouer l'U.C.C. dans l'organisation de la mise en marché et de la professionnalisation de l'agriculture.

Le document précise que l'agriculture demeurera dans la région à quatre (4) conditions majeures.

- 1- Conditions de nature générale.
- 2- Conditions reliées à l'accroissement de la productivité des fermes.
- 3- Conditions reliées à l'élévation du niveau des prix des produits agricoles.
- 4- Conditions reliées à quelques problèmes particuliers et à la situation de la région.

Au chapitre des conditions de nature générale il importe d'arriver :

- A- A la connaissance des possibilités agricoles de la région.
- B- A la préparation professionnelle des cultivateurs.
- C- A l'organisation professionnelle des cultivateurs.
- D- A l'efficacité de l'administration provinciale.

Quant aux conditions reliées à l'accroissement de la produc-

tivité des fermes elles peuvent se résumer ainsi :

- A- Amélioration des sols.
- B- Meilleure organisation des fermes.
- C- Exploitation rationnelle des fermes.

Les conditions reliées à l'élévation du niveau des prix des produits agricoles s'avèrent d'une importance capitale. On y arrivera par :

- A- Des politiques gouvernementales de prix.
- B- L'organisation des producteurs.
- C- L'Efficacité des entreprises de transformation.

Et enfin les conditions reliées à quelques problèmes particuliers qui sont :

- A- La protection des récoltes par l'établissement d'une assurance récolte.
- B- La transition des cultivateurs qui devront quitter leurs fermes.

A ces conditions générales qui doivent être réalisées partout dans la Province se greffent des conditions particulières à la région.

- A- Appliquer d'une façon plus intensive les politiques qui se rapportent à l'amélioration des sols, au crédit à long et moyen termes et à la gestion des fermes.

- B- Apporter une solution particulière au problème des coûts accrus de transport dû à l'éloignement de notre région.

- C- On pourrait enfin, sur une base expérimentale, faire un essai d'aménagement foncier par une société d'aménagement Foncier et d'Etablissement Rural rattachée à l'U.C.C. (Communiqué)

Dans Brome et Shefford

Concours d'érablières et de terres à bois

Un concours de terres à bois et d'érablières est organisé pour les comtés de Brome et Shefford, par l'Association Forestière des cantons de l'Est, en 1966.

Ce concours, organisé dans le but de promouvoir le bon entretien et l'amélioration des terres à bois et des érablières, est ouvert à tous les propriétaires demeurant dans le comté de Brome ou Shefford, ou possédant une terre dans un des deux comtés mentionnés.

Pour prendre part à ce concours, les concurrents doivent être membres de l'association forestière des Cantons de l'Est.

Un prix de cinquante dollars sera décerné au premier vainqueur de chacun des deux concours, alors que les deuxièmes et les troisièmes gagnants se verront remettre un certificat.

Ces prix seront remis à l'occasion d'une démonstration qui se

déroulera au cours de septembre.

Ceux qui seraient désireux de participer à ce concours, peuvent obtenir des formules de participation en écrivant à une des deux adresses ci-dessous mentionnées :

Association Forestière des Cantons de l'Est, Inc., a/s M. Lucien Bédard, ing. f., gérant, 178, rue Wellington Nord, Sherbrooke, Qué. ou M. Michel Bélanger, ing. f., gérant, Bureau de Renseignements forestiers, 200, boul. Davignon, Cowansville, Cté Missisquoi, Qué.

Les formules d'application devront être retournées à l'une des deux adresses ci-haut mentionnées, au plus tard, le 1er juillet 1966.

Quant au jury, les membres seront nommés par l'Exécutif de l'Association Forestière des Cantons de l'Est, Inc.

la Terre

Propriété de l'U.C.C.
 FONDE EN 1929

515, avenue Viger, Montréal - Tél. 288-4285

"Le seul hebdomadaire agricole français d'Amérique"



DIRECTEUR: Paul-Henri Lavoie, b.s.a.
 Rédacteur: François CÔTÉ

Membre de l'Audit Bureau of Circulation

Composition/Montage: LITHOGRAPHIE RIVE SUD
 Imprimé par Les Presses Lithographiques 1965 Inc.

Publié le mercredi de chaque semaine
 Abonnement: 1 an, \$1.00; 3 ans, \$2.00; 5 ans, \$3.00

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication

Québec se doit de ratifier sans délai un droit élémentaire et fondamental!

Depuis plusieurs années, la reconnaissance effective du syndicalisme agricole fait l'objet des préoccupations majeures des cultivateurs organisés. Même si on ne comprenait pas et on ne réalisait pas toujours exactement tout ce que comportait cet objectif, on sentait la nécessité absolue de le poursuivre sans cesse et de l'atteindre dès que possible. Il faut dire que, pour nombre de gens du milieu, cette recherche portait principalement sinon uniquement sur une forme générale obligatoire et facilement perceptible de la cotisation annuelle.

Pendant que l'idée de la reconnaissance du syndicalisme agricole poursuivait son petit bonhomme de chemin, tout en subissant une évolution à peu près constante, l'action de l'U.C.C. se diversifiait tout en s'engageant résolument dans des secteurs très définis tels celui de la mise en marché ordonnée des produits agricoles. Inutile de refaire ici la longue et difficile histoire de l'U.C.C. qui a abouti, après plus de vingt ans de demandes de toutes sortes, d'efforts et de travail, à l'adoption et à la mise en application de législations de mise en marché assez satisfaisantes, du moins pour le moment.

En réponse à cette orientation qui correspondait d'ailleurs à des besoins graves et urgents, le syndicalisme agricole a su s'adapter et s'est donné des structures susceptibles de rencontrer les nouvelles exigences. C'est ce qui explique qu'on se trouve aujourd'hui en présence de toute une organisation de syndicalisme spécialisé, très dynamique et progressif, qui est d'ailleurs appelé à un développement considérable.

En somme, ce sont les cultivateurs organisés eux-mêmes qui se sont dotés des outils d'action collective correspondant aux conditions et circonstances des situations auxquelles ils avaient à faire face. C'est tout simplement la loi de la vie qui a joué dans le cas du syndicalisme agricole comme dans celui de tout être vivant. Vou-

loir nier cet état de chose ou contester ce fait serait s'opposer ridiculement à une évolution tout à fait logique et normale, parce que naturelle.

En regard de ces transformations profondes en même temps que spontanées du syndicalisme agricole, la législation qui donne en quelque sorte l'existence légale au syndicalisme agricole, n'a subi aucune adaptation en vu d'en tenir compte. C'est ainsi que toutes les personnes qui font un examen sérieux et objectif, principalement de la loi des Syndicats Professionnels, admettent ses déficiences graves sinon son impossibilité complète, lorsqu'elles cherchent à l'utiliser afin de couvrir, de façon convenable, le syndicalisme agricole tel qu'il existe aujourd'hui. Même si la situation a été peut-être tolérable jusqu'à présent, les difficultés deviennent de plus en plus graves et nombreuses, et il peut en résulter des complications telles que l'action de l'ensemble du syndicalisme agricole puisse en être entravée de manière inquiétante.

Depuis quelques années, l'U.C.C. s'est attachée à l'étude de cette importante question. Un comité comprenant des spécialistes extérieurs à l'U.C.C. a même accompli un travail considérable. Lors de la présentation du mémoire annuel de l'U.C.C. au gouvernement provincial il y a deux ans, l'Honorable Jean Lesage, Premier Ministre de la province, qui était sous l'impression que les amendements majeurs projetés à la loi de la Mise en Marché des Produits Agricoles solutionneraient le problème de la reconnaissance du syndicalisme agricole, s'était déclaré très intéressé par la façon de voir de l'U.C.C. et avait même demandé à cette dernière de lui soumettre, le plus tôt possible, un projet de loi susceptible de répondre aux attentes des cultivateurs groupés au sein de l'U.C.C..

Le mémoire 1965 de l'U.C.C., présenté il y a quelques jours au gouvernement provincial, comportait un tel projet de loi. On en trouvera le tex-

te dans d'autres colonnes du présent numéro de la T.C.N.. Il est possible que certaines modifications à ce projet s'avèrent nécessaires, par exemple au sujet de la retenue de la cotisation dans le cas des syndicats d'exploitants agricoles, mais tous les principaux éléments essentiels qu'il renferme doivent être concrétisés dans le texte d'une loi spéciale si on veut vraiment que les cultivateurs puissent assumer leurs propres responsabilités dans la solution de leurs problèmes. Il s'agirait tout simplement de suivre la même ligne de conduite que lors de l'adoption et des modifications des législations concernant ces entreprises que sont les coopératives agricoles, alors que le législateur s'est efforcé à bon droit de répondre aux besoins et aux réalités de l'heure.

En fait, ce que les cultivateurs syndiqués réclament et exigent c'est la confirmation dans un texte de loi de l'organisation et des structures qu'ils se sont données afin de jouer leur rôle dans l'économie agricole, qu'on leur reproche tellement souvent de ne pas assumer. Le gouvernement de la province ne peut retarder davantage la ratification, sous forme juridique, d'un droit élémentaire et fondamental pour les cultivateurs comme pour tous les autres groupes d'ailleurs, soit celui d'utiliser les outils qu'il juge les plus appropriés à leur action collective.

Les cultivateurs apprécient le fait que tout le monde, dont les gouvernants, semble vouloir s'intéresser à leur sort, même s'ils trouvent que les résultats concrets tardent souvent à venir. Il ne sont pas tellement exigeants, habitués qu'ils sont de se contenter de l'essentiel. Au moins, au sujet du syndicalisme agricole, à défaut de ne pouvoir le faire dans le domaine vestij entaire, ils réclament tout simplement qu'ils puissent se prévaloir d'un habit fait à leur mesure!

Paul-Henri Lavoie

la des champs

SANS RETOUR

Le lecteur a maintenant une certaine notion de la nouvelle politique laitière applicable à l'année qui commence cette semaine. Le ministre de l'Agriculture, M. J. J. Greene, en a fait connaître la semaine dernière les éléments essentiels lors d'une déclaration faite mercredi à la Chambre des Communes. L'objectif dominant visé par le nouveau programme : un prix de \$4. les 100 livres au producteur pour tout lait livré aux fabrications de transformation.

Les "éléments essentiels", avons-nous dit prudemment. Il reste en effet une foule de modalités et de détails à régler. De même, bon nombre de passages encore obscurs à éclaircir. Après lecture du document ministériel, plusieurs se poseront sûrement la question : Cet objectif de \$4. au producteur se réalisera-t-il pleinement ? Question très légitime à laquelle il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'apporter tout de suite une réponse nette et précise.

Cette réponse, on ne la connaîtra peut-être pas encore demain ou après-demain. Avant qu'elle ne se précise, il y a bien des ajustements à faire sur le plan commercial, provincial et fédéral... Une foule d'ententes à négocier et à bâcler... De nombreux rouages administratifs à mettre en place et en état de fonctionnement. Une fois

toutes ces étapes terminées, on commencera à voir si l'objectif principal visé par le gouvernement correspond à la réalité principale souhaitée par les producteurs laitiers de toutes classes. Pas avant ! Pas complètement en tous cas.

SEULS À SAVOIR ?

C'est tellement vrai que la réaction à la déclaration du Ministre a suscité peu de réaction à la Chambre. Peu de députés -- cela se comprend -- ont pris la chance de se lever aux Communes pour faire des commentaires pertinents sur la déclaration ministérielle. En fait, aucun d'entre eux n'est intervenu d'une manière vraiment positive. Quelques-uns ont laissé entendre : Nous y verrons peut-être plus clair dans quelques jours, après la fin de semaine...

Les seuls à y voir vraiment clair dès le début -- et encore! -- sont vraisemblablement ceux qui ont sâssé et resâssé la nouvelle politique, ceux qui en ont discuté et rediscuté avant qu'elle ne soit finalement énoncée et annoncée : soit quelques hauts fonctionnaires d'Ottawa et les principaux dirigeants des associations agricoles et laitières de première importance. Et il est probable que les premiers commentaires véritablement sérieux sur la question seront inspirés par ces personnalités -- les chefs d'associations surtout.

DANS LE PRÉAMBULE

De ces premiers commentaires vous en trouverez probablement dans ce numéro-ci de la TCN. Pour les fins de cette chronique, nous voulons simplement rappeler deux ou trois points du préambule de la déclaration ministérielle... Points qui ne manquent ni d'actualité, ni d'intérêt, ni de piquant même.

En voici deux qui ont la vertu de se compléter et que nous citons textuellement.

"Au cours des dernières années, les cultivateurs ont abandonné l'industrie laitière à un rythme alarmant.

"Plus alarmant encore est le nombre de ceux qui continuent d'abandonner l'agriculture elle-même pour s'orienter vers d'autres emplois en ville parce que leurs fermes laitières ne peuvent plus leur assurer un niveau de vie convenable".

DOUBLE RÉDUCTION

Ces deux passages réflètent une double constatation et nous amènent à une double conclusion : 1) des cultivateurs ont cessé de faire de l'industrie laitière parce qu'ils étaient en mesure de s'assurer à eux-mêmes et à leurs familles des revenus plus convenables dans d'autres sphères de la vie agricole ou industrielle; 2) plusieurs ont aussi abandonné leurs fermes laitières parce que la vente du lait et de ses dérivés ne leur procu-

raient pas assez de revenus pour entreprendre les améliorations qui s'imposaient à leurs cultures et à leurs troupeaux.

Inutile de se le cacher en effet, ce n'est pas avec quelques vaches qui donnent de 4,000 à 6,000 livres de lait par année qu'on peut affronter le coût de la vie même à la campagne. Encore moins les améliorations, sauf les plus criantes. Surtout lorsque le père de famille a le souci d'assurer à ses fils et filles une éducation qui leur permettra plus tard de se débrouiller honorablement.

On nous fera observer à ce sujet que les agences gouvernementales offrent un crédit agricole plus généreux, plus abondant en tous cas, que jamais auparavant. Mais il n'est pas donné à tous d'en profiter. Au cultivateur qui ne peut en bénéficier il reste le recours aux maisons de financement -- les pauvres! -- et, exceptionnellement, le mince et rare surplus de recettes qu'il peut tirer de la vente de ses produits. Pour cela, faut-il qu'il existe un régime de prix convenables!

UN DÉPART FINAL

Mais le passage à la fois le plus significatif et le plus tragique du préambule à la déclaration Greene est sans contredit le suivant : "Etant donné les mises de fonds plutôt élevées - bœufs, bâtiments et équipement -- que requiert l'industrie laitière, les cultivateurs qui s'en détournent n'ont pas tendance à revenir, même à la suite d'une

amélioration sensible dans le niveau des prix".

En d'autres termes, ceux qui délaissent l'industrie laitière prennent une décision lourde de conséquences. Pour la quasi totalité, c'est un départ final, sans retour aucun. Cette affirmation du Ministre renferme une double implication : 1) Il importe de conserver à l'industrie laitière tous ceux qui en font encore leur principale préoccupation; 2) le nouveau programme gouvernemental de soutien des produits laitiers est, dans l'esprit de ses auteurs, assez généreux pour atteindre ce but.

UN BON MARCHÉ

Il ne fait pas de doute que l'industrie laitière connaîtra d'autres désertions durant les mois à venir. Mais si ces désertions se poursuivent à la même cadence que dans le passé, il faudra en conclure que ce nouveau programme ne possède pas tout le dynamisme voulu... Même si, d'ici douze mois, il exige de 90 à 100 millions de dollars du Trésor fédéral.

D'aucuns, chez les citoyens par exemple, semblent déjà trouver cette somme plutôt imposante. A ceux-là nous devons rappeler en toute naïveté : Si, avec 100 millions de dollars, il est possible de redonner confiance aux producteurs laitiers et déclencher le nouvel élan dont cette industrie a besoin, la somme sera loin d'être exagérée... Ce sera même payer bon marché ! Pour tout dire, s'en tirer à bon compte !

EXPLOITATION RATIONNELLE DE LA FORÊT



40^e COURS À DOMICILE

(Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec collabore financièrement à la publication des cours à domicile)

Exploitation forestière

par: **Raymond Langevin, ing. f.,**

(suite)

CHEMINS FORESTIERS

Etant donné que le coût du transport est grandement fonction des chemins, il faut donc apporter une attention spéciale à leur localisation et à leur construction.

SORTES DE CHEMINS FORESTIERS

On peut diviser les chemins forestiers en fonction des besoins et en fonction des saisons.

Auparavant, il faut dire un mot des petits sentiers de débusquage dans lesquels on ne fait qu'enlever les obstacles ligneux en général. On ne peut dire qu'il s'agit là réellement de chemin forestier. Ces sentiers sont très souvent sinueux pour éviter des obstacles.

On peut commencer à considérer comme valable le chemin de "halage" ou du premier transport du bois. Ces chemins servent à transporter le bois jusqu'à une jetée intermédiaire ou à une rivière mais plutôt de courtes distances. (photo 1).

Par ordre d'importance, le chemin de camion (ou son équivalent) vient au second rang. Dans cette sorte de chemin, on pourra avoir différentes exigences suivant les besoins (voir caractéristiques physiques des chemins). On peut considérer les grands chemins d'accès devant servir presque à perpétuité comme une troisième sorte de chemin forestier.

Sur les boisés de femelle, on peut dire que seuls sont utilisés les sentiers de débusquage, les chemins de halage et certains chemins de camion.

LOCALISATION

Celle-ci est fonction des peuplements à exploiter, des endroits des camps, de la topographie (pour éviter des pentes trop raides et des courbes trop prononcées), de la sorte de sol, des besoins futurs, des difficultés

d'entretien, des besoins au point de vue protection, des valeurs esthétiques, de l'érosion possible, etc...

La localisation des chemins est grandement simplifiée par l'emploi des photographies aériennes, des cartes topographiques et des cartes de peuplements, lesquels permettent de faire une première localisation sans qu'on soit obligé d'aller sur le terrain. Et généralement, si ce travail de première localisation a été fait sérieusement, le travail de vraie localisation sur le terrain est facilité et peu de modifications de ce qui a été préparé au bureau n'est requis.

ESTIMÉ

Une fois la localisation terminée sur le terrain, il faut faire l'estimé du coût des travaux en fonction des difficultés plus ou moins grandes à surmonter lors de la construction. Dans ces estimés, on donne généralement le nombre de jours-tracteurs, de jours-hommes, de jours pour toute autre machinerie nécessaire, le coût du matériel, le coût de l'administration et de la surveillance et un certain coût pour les imprévus. S'il s'agit d'un chemin devant servir au transport d'un nombre déterminé de cordes de bois ou de mille-pieds mesure de planche, on en déduit le coût de construction par unité.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DES CHEMINS FORESTIERS

On entend par ceci les caractéristiques suivantes en fonction des différentes classes de chemins (ces classes sont surtout fonction de l'usage qu'on doit faire du chemin):

1) La largeur minimum de débarras pourra être de 20 à 45 pieds suivant les cas. Si l'on fait des débarras plus larges, cela favorisera certainement un séchage plus rapide de la chaussée en tout temps.

2) La largeur de fossé à fossé devrait être d'au moins 10 à 22 pieds et la largeur de roulement de 8 à 16 pieds.

3) Les rayons minimum de courbure pour permettre de voir assez loin devraient être de 40 à 80 pieds à moins d'avoir affaire à des endroits où la vitesse est très réduite.

4) Les pentes maximum ne devraient pas dépasser 15% pour les chemins de troisième classe et 7% pour les chemins de première classe.

S'il s'agit de pente continue, celle-ci ne devrait pas dépasser 7% dans le premier cas et 3% dans le deuxième cas.

On peut rencontrer des pentes plus prononcées si elles sont précédées d'une partie horizontale assez longue.

Au point de vue facilités de drainage, on doit aussi éviter les endroits horizontaux trop longs.

Le choix parmi ces caractéristiques est fonction des quantités à transporter, des années de service à venir, de la vitesse requise, de la densité du trafic, etc... Il est difficile de choisir une sorte de chemin forestier qui réponde à un rendement maximum à tout point de vue. Dans ce cas, il faut donc choisir en fonction des principaux facteurs qui influencent le plus le coût de transport.

CONSTRUCTION

Pour opérer méthodiquement, il faut d'abord organiser l'équipe appropriée en fonction du temps disponible pour la construction et de l'équipement, ensuite faire le nettoyage ou le débarras, i.e. enlever le bois commercial et disposer des déchets de coupe et du sous-bois. Ceci peut être fait soit manuellement, soit avec une machine appropriée suivant la sorte de terrain en jeu. Enfin au moyen du tracteur bulldozer et d'autre équipement, on procède au travail des remblais et déblais, à la mise en forme du chemin, au transport du matériel de remplissage, du gravier et de son épandage et de la finition du chemin. Pendant ces opérations, une équipe peut avoir été affectée à la construction des ponts et ponceaux.

La bonne localisation des ponceaux et le nombre suffisant de ces derniers constituent le principal facteur pour assurer la stabilité du chemin et son bon drainage. De plus le pouvoir de traction de plusieurs machines est

grandement diminué par la présence d'une trop grande humidité. Le nombre de ponceaux au mille de longueur est très variable étant fonction de la topographie générale, du bassin de drainage, du genre de forêt qui peut absorber plus ou moins d'eau, de la sorte de sol, etc... En général, en forêt, ces ponceaux sont faits de matériaux locaux, i.e. troncs d'arbres quoique certaines organisations préfèrent les ponceaux en tôle galvanisée ou en ciment ou en bois sciés. Il se rencontre même en certains endroits des ponceaux circulaires faits de bois sciés et emboutés qui sont tenus ensemble au moyen d'anneaux d'acier.

ENTRETIEN DES CHEMINS

Ceci comprend tous les travaux à faire pour garder un chemin en bonnes conditions de service.

Il faudra par exemple de temps à autre passer la niveleuse (soit une autoniveleuse ou simplement une "gratte" traînée par un petit tracteur, un camion, etc.) pour conserver une bonne surface de roulement. La fréquence de ces nivellements de surface dépend du matériel de surface, de la température, de la densité des véhicules, des charges transportées, etc... Les meilleures périodes pour faire ce travail sont les suivantes:

1) Aussitôt que possible après chaque pluie dès que le sol a commencé à sécher;

2) Le plus tôt possible le printemps après le dégel de la couche de surface, car ceci favorisera un séchage plus rapide;

3) Avant les gelées d'automne pour avoir une meilleure surface de roulement après les gelées d'automne et au printemps.

Il ne faut pas oublier de surveiller principalement les ponceaux au printemps pour les garder en état de fonctionnement durant la période de la fonte des neiges. Une négligence dans ce sens est très souvent la cause de l'érosion de grandes parties des surfaces de roulement particulièrement dans les endroits déboisés à topographie accidentée où l'écoulement rapide des eaux entraîne particulièrement des bouts de branches, etc... qui viennent obstruer très rapidement l'entrée d'un ponceau.



- PHOTO 1 -

Coupe le long des chemins et mise en tas seulement
(cut and bunch)

Déclaration du ministre J.-J. Greene à la Chambre des Communes

Monsieur l'Orateur,
Je désire annoncer une nouvelle politique pour l'année laitière qui débutera le 1er avril, dont les objectifs sont de hausser le revenu des producteurs, de stabiliser cette industrie et de prévenir des majorations incontrôlables de prix au consommateur occasionnées par des pénuries de produits laitiers.

Durant l'année qui s'achève, la politique gouvernementale a voulu assurer au producteur, à l'aide de paiements supplémentaires et de paiements d'appoint, un prix national moyen de \$3.50 le cent livres de lait destiné à la transformation.

Bien que cette politique ait entraîné une amélioration sensible de la situation des producteurs par rapport aux années antérieures -- alors que la moyenne des prix était de \$3 -- la production n'est pas allée de pair avec la demande et l'accroissement de population.



J.-J. GREENE

Pendant la dernière année civile, la consommation nationale de beurre a dépassé la production de quelque 20 millions de livres.

Au cours des dernières années, les cultivateurs ont abandonné l'industrie laitière à un rythme alarmant.

Un certain nombre d'entre eux se sont adonnés à d'autres spéculations agricoles, comme l'élevage du boeuf et du porc, parce que ces spéculations leur offraient un niveau de vie meilleur.

Plus alarmant encore est le nombre de ceux qui abandonnent l'agriculture elle-même pour s'orienter vers l'industrie et d'autres emplois en ville parce que leurs fermes laitières ne peuvent plus leur assurer un niveau de vie convenable.

Etant donné que l'industrie laitière requiert des mises élevées de capitaux dans un équipement plutôt permanent, les cultivateurs qui s'en détournent n'ont pas tendance à y revenir même à la suite d'une amélioration dans le niveau des prix.

Les prévisions de la nouvelle année laitière indiquent que la situation économique du producteur laitier continuera de se détériorer, à moins que le gouvernement ne prenne des mesures

comme celles que je désire annoncer aujourd'hui.

A moins de redonner confiance au producteur dans sa capacité de vivre convenablement de l'industrie laitière, il nous faudra faire face à des pénuries éventuelles.

Il est évident que des pénuries pourraient occasionner des hausses de prix au consommateur et contribuer ainsi gravement à une hausse du coût de la vie.

A la suite de ces considérations, le Gouvernement a décidé d'apporter les principaux changements qui suivent à son programme de soutien des prix pour la prochaine année laitière.

1) Le niveau de soutien assurera un revenu net moyen de \$4 le cent livres de lait destiné à la transformation, d'une teneur en gras de 3.5 pour cent, f.a.b. la fabrique.

2) Le niveau de soutien sera réalisé à l'aide de paiements mensuels ou trimestriels faits directement au producteur par le gouvernement fédéral.

3) Les paiements fédéraux s'appliqueront à une partie des surplus de lait nature.

L'Office de stabilisation des prix agricoles fournira aux différentes classes de producteurs les renseignements voulus touchant la mise en application de la nouvelle politique.

Dans l'ensemble, la politique s'appliquera de la façon suivante:

A l'égard des producteurs-fournisseurs du lait de transformation: L'Office prendra les mesures voulues pour permettre aux transformateurs de payer au producteur \$3.25 le cent livres de lait dosant 3.5 pour cent de matière grasse.

L'Office effectuera directement au producteur un paiement de 85 cents -- moins un prélevé de 10 cents comme aide à l'exportation -- ce qui haussera au niveau de \$4 le revenu net moyen au producteur.

A l'égard des producteurs-fournisseurs de crème: l'offre d'achat de l'Office sera haussée à 59 cents la livre pour le beurre.

Le fournisseur de crème devrait donc recevoir du marché, comme prix de la matière grasse, l'équivalent de 59 cents la livre de beurre.

A ce prix du marché viendra s'ajouter un paiement fédéral direct qui équivaudra, selon la teneur en matière grasse, à 85 cents le cent livres -- moins une retenue de 10 cents comme aide à l'exportation.

A l'égard des producteurs-fournisseurs de lait nature: L'Office effectuera des paiements directs de 85 cents le cent livres -- moins une retenue de 10 cents d'aide à l'exportation -- sur les livraisons excédant jusqu'à 120 pour cent des quantités vendues au prix du lait nature.

Les paiements directs seront effectués chaque mois aux expéditeurs de lait et tous les trois mois aux expéditeurs de crème.

C'est toujours l'intention du Gouvernement de présenter à cette session-ci une législation

Quelques considérations

Le récent télégramme de l'U.C.C. sur la politique laitière a suscité de nombreuses réponses, soit en particulier celles de MM. J.J. Greene, Maurice Sauvé, Mitchell Sharp, Jean Marchand et John Diefenbaker, etc.. M. Alcide Courcy a assuré l'U.C.C. de son entier appui et a fait une intervention directe auprès d'Ottawa.

Voici nos principales observations selon les informations actuelles.

PROGRÈS

La nouvelle politique marque un progrès important sur l'ancienne. M. J.J. Green a reconnu expressément les difficultés considérables des producteurs.

Certaines catégories de producteurs verront leur revenu augmenter d'environ 50 cents le cent livres de lait. Les producteurs de lait nature pourront bénéficier de \$5 millions de plus pour les laits de surplus. Le gouvernement s'engage par ailleurs à verser 10 cents le cent livres, en vue de constituer un fonds d'aide à l'exportation des produits laitiers. Enfin, les paiements seront effectués tous les mois directement aux producteurs de lait par le gouvernement fédéral, et tous les 3 mois aux producteurs de crème. Cette dernière mesure permettra aux producteurs de connaître l'étendue des paiements effectués.

DÉFICIENCES DE LA POLITIQUE

La politique comporte des déficiences. Les prix de soutien, principalement du fromage Cheddar et de la poudre de lait écrémé, n'ont pas été annoncés. Pour mettre fin à l'actuel climat d'incertitude, le gouvernement se doit d'annoncer très bientôt les niveaux de soutien pour ces produits, ainsi que les mesures visant la caséine.

Les producteurs de lait sont déçus du fait que le gouverne-

ment n'ait pas cru bon d'aider à la majoration des prix à la fabrique, de façon qu'une partie importante de l'accroissement des revenus soit obtenue des prix du marché.

Déficiences importantes de la nouvelle politique; elle ne garantit pas un prix minimum de \$4.00 par catégorie de produits.

Les expéditeurs de crème verront leur revenu majoré quelque peu, environ 25 cents le cent livres. Il leur manque encore 50 cents. Il faut se rappeler que dans plusieurs régions de notre province et de l'Ontario, les expéditeurs de crème n'ont qu'un seul débouché, soit la beurrerie.

DES POINTS À SURVEILLER

Le Ministre de l'Agriculture, M. Greene, prend bien soin de noter qu'il appartient aux groupements de producteurs et à leurs organismes de négociation de faire tout en leur pouvoir pour obtenir au moins \$3.25 de la fabrique. L'expansion des plans conjoints est donc une mesure toute indiquée pour arriver à ce résultat.

Les organismes de négociation des producteurs devront être vigilants tout spécialement pendant la période de temps qui précédera l'annonce du prix de soutien pour la poudre de lait écrémé. Ils devront suivre de très près les cas où il y a risque que soit amoindri la proportion du prix qu'ils recevaient du marché sous l'empire de la politique précédente.

Il reste encore des inconnues. Votre Union suivra de très près les développements, et vous renseignera pleinement. Dans l'ensemble, la nouvelle politique représente un progrès important. Il reste toutefois à y apporter des correctifs.

visant la création d'une Commission canadienne de l'industrie laitière.

L'une des fonctions attribuées à la nouvelle Commission prévoit une aide à l'exportation des produits laitiers.

Une retenue sera faite sur toutes les quantités de lait et de crème soutenues au titre de ce programme en vue de défrayer l'acheminement vers les marchés d'exportation des produits laitiers en excédent des besoins nationaux.

D'ici l'établissement de la Commission, l'Office sera autorisé à mettre à exécution le programme d'exportation et à déduire le prélèvement d'aide à l'exportation, à raison de 10 cents le cent livres de lait dosant 3.5 pour cent de matière grasse. Advenant que le total des prélèvements ne soit pas requis, le reste de ce fonds sera distribué au producteur à la fin de la campagne laitière.

A compter du 1er avril, la présente subvention de 10.9 cents la livre de matière grasse admissible, utilisée pour la production du beurre de fabrique, sera discontinuée.

En même temps, l'Office portera de 55 à 59 cents la livre son offre d'achat de beurre.

Ce niveau de soutien du beurre s'ajoutera à une offre appropriée d'achat et à l'aide à l'exportation de produits primaires comme le lait écrémé en poudre et le fromage cheddar.

(Suite à la page 10)

Chronique de l'alimentation par Abbott.

La Gallimycine (Erythromycine Abbott) est l'antibiotique éprouvé pour protéger les poulets contre la maladie depuis leur éclosion jusqu'au jour de vente.

1. Gallimycine injectable:

La mortalité due aux organismes parapneumo-pneumoniques est plus élevée chez les poussins que chez les sujets adultes. La Gallimycine injectable leur apporte la protection nécessaire dès la naissance.

La Gallimycine n'exige ni mélange, ni ébullition, ni réfrigération. Un flacon entamé peut servir jusqu'au bout. Sous cette forme, la Gallimycine atteint rapidement le sang et agit immédiatement.



2. Gallimycine soluble, formule améliorée:

Pour enrayer les états débilitants de la première semaine et combattre les bactéries infectieuses, passez à la Gallimycine soluble pour volailles, formule améliorée; complètement soluble dans l'eau, le médicament ne laisse pas de résidu ni de dépôt.

La Gallimycine soluble pour volailles, formule améliorée, convient parfaitement avec les systèmes d'abreuvoirs à dosage d'eau et par gravité.



LABORATOIRES ABBOTT LIMITÉE

Division des Ventes des Produits chimiques
HALIFAX • MONTRÉAL • TORONTO • WINNIPEG • VANCOUVER

415766F



Nouveau GUIDE du JARDINIER .50¢

96 pages abondamment illustrées, dont 20 en couleurs naturelles, avec renseignements les plus pratiques pour toutes cultures. Montant remboursable sur achat de \$3.00 ou plus. Inestimable pour tout amateur de beaux jardins.

(77)

W. H. PERRON & Cie Ltée

GRAINETIERS & PÉPINIÉRISTES

515 BOUL. LABELLE, VILLE DE LAVAL, P.Q.
(Propriétaires de Dupuy & Ferguson Ltée)

ACHETEZ BIEN

ACHETEZ CHEZ VOUS

ACHETEZ QUALITÉ

ACHETEZ FÉDÉRÉE

LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES

1055, RUE DU MARCHÉ CENTRAL, MONTRÉAL

Legrade

RÉDACTEUR: Louis-Philippe POULIN

Rencontre des gérants de coopératives de fruits et légumes

● Une vingtaine de coopératives sont représentées

A l'invitation de MM. G.-E. Turcotte et J.-E. Duchesne, respectivement directeur général et directeur du service des fruits et légumes de la Coopérative Fédérée, les gérants d'une vingtaine de coopératives manipulant des fruits et légumes se sont réunis, le 22 mars, pour l'étude de divers problèmes affectant la mise en marché de ces produits.

Expliquant les buts de la rencontre, le directeur général de la Coopérative Fédérée a souhaité l'instauration d'une plus grande coordination des efforts des coopératives engagées dans ce domaine. De plus, il a invité chacun des participants à exposer les divers problèmes qui se posent aux coopératives et à exprimer ce que celles-ci attendent de la part de la Coopérative Fédérée. Plus tard, au cours de la réunion, M. Turcotte rappela une fois de plus que la Coopérative Fédérée était à la disposition des coopératives-sociétaires pour jouer, en tenant évidemment compte de ses moyens d'action, le meilleur rôle possible pour compléter l'action des coopératives de base.

Quelques participants présentèrent de courtes causeries sur les réalisations accomplies à date par des coopératives de divers types et sur les principaux problèmes confrontant l'administration de ces institutions. Au nombre de ces personnes, mentionnons MM. G. Roy, de la Conserverie Coopérative de St-Jean-Baptiste, J. Dempster, de la Coopérative des Pomiculteurs du Québec, R. Dauphin, de la S.C.A. de l'Assomption, L. Dumont, de la S.C.A. de St-Arsène, L. Bois, de la S.C.A. des Tabacs du District de Joliette, G.-H. Blouin, de la S.C.A. de l'Île d'Orléans, etc.

Au nombre des problèmes étudiés, mentionnons la nécessité de coordonner les efforts en face

des acheteurs des magasins à succursales multiples, la discipline des producteurs, l'amélioration de la qualité des produits, la structure actuelle de la coopération agricole en regard du commerce des fruits et légumes, le respect des contrats intervenant entre les producteurs et les coopératives, la publicité auprès des producteurs, le coût élevé des contenants, la concurrence des produits américains et ontariens, le développement des marchés, les relations entre les coopératives et les offices de producteurs, la classification des produits, la collaboration technique et financière de l'Etat au développement des coopératives de fruits et légumes et à l'expansion du débouché de ces produits, etc.

Cette rencontre était la première du genre. Elle fut l'occasion de dresser un inventaire des problèmes affectant cette industrie et de les définir. De plus, elle apporta plusieurs précisions sur le rôle que la Coopérative Fédérée sera éventuellement appelée à jouer. Quelques-unes des demandes exprimées par les représentants des coopératives retiendront immédiatement l'attention des autorités de la Fédérée. D'autres devront être étudiées en collaboration avec les autorités du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Enfin, d'autres problèmes soulevés par les participants demandent des études plus approfondies.

Dans ses remarques de clôture, le directeur général de la Fédérée a une fois de plus incité les coopératives à présenter un front uni devant les acheteurs et il a terminé par ces mots : "La réunion d'aujourd'hui a voulu faire naître un désir de rencontre. La Coopérative Fédérée est disponible en tout temps. Ce qu'elle souhaite, c'est que vous ayez besoin d'elle".



Récemment, un groupe de représentants de coopératives engagées dans la mise en marché des fruits et légumes se réunissait à la Coopérative Fédérée pour étudier divers problèmes reliés à cette industrie. Sur cette photo, prise à cette occasion, nous remarquons MM. G.-E. Turcotte, directeur général de la Fédérée, J.E. Duchesne, directeur du service des fruits et légumes à la même institution, L. Bois, de St-Jacques de Montcalm, R. Dauphin, de l'Assomption, J.J. Dempster, de Farnham, G. Roy, de St-Jean-Baptiste-de-Rouville, L. Dumont, de St-Arsène, A. Deschesnes, de St-Jean-Port-Joli, G.-H. Blouin de l'Île d'Orléans, G. Lajeunesse, de Mont-Laurier, A. Jobin, de Frelishburg, L. Chouinard, de St-Epiphanie, A. Pellerin, de St-Jérôme (Terrebonne), M. Dupuis, de St-Jacques-de-Montcalm, J. Daoust, de St-Arsène, J.-P. Sirois, de l'Île-Veste, L. Ruel, de St-Charles, E. Demers, de St-Nicolas, Jacques et Ernest St-Arnaud, de St-Jean Baptiste, S. Gingras, de St-Césaire, E. Gagnon, de St-Eloi, A. Germain, de St-Hilaire, C. Pépin, de Victoriaville, S. Morissette, de Laurierville, M. Girard, de Les Eboulements, C.E. Couture, G. Tessier et J. Paquette, de la Coopérative Fédérée, etc.

Education économique et planification

"Depuis quelques années, au Québec, toute une série de thèmes prétendument nouveaux ont pris la vedette dans les chansons que nous rabâchons certains témoins. Parmi ces chansons, les premières au palmarès sont celles qui traitent de l'éducation, de la maîtrise de notre économie, de la démocratisation, de la planification, du développement communautaire, de la guerre à la pauvreté ou de l'aménagement régional.

"Or, pour surprenante que la chose puisse paraître, beaucoup de personnes en fonction d'autorité et de responsabilité se demandent quel accueil le mouvement coopératif peut bien faire à ces thèmes. Etant donné que le mouvement n'élève pas souvent la voix, elles sont sous l'impression qu'il hésite à prendre position et à définir son attitude.

"Pourtant, comme coopérateurs, nous savons quel intérêt nous portons à ces questions et, d'ailleurs, toute l'histoire de notre mouvement est là pour témoigner de cet intérêt, non seulement en paroles, en belles théories, mais surtout en réalisations pratiques. Notre tort (j'ouvre ici une parenthèse pour le déplorer), c'est peut-être que nous ayons trop négligé dans le passé et encore aujourd'hui de nous rendre à l'évidence qu'il est devenu presque aussi important de faire savoir qu'on a fait quelque chose que de le faire tout simplement.

"Ainsi, on met l'accent à l'heure actuelle sur l'éducation et, plus particulièrement, sur l'éducation économique. Or, notre mouvement coopératif s'est littéralement bâti sur l'éducation, l'un et l'autre étant unis par des liens inséparables. Des milliers et des milliers de gens ont appris, grâce à leurs coopératives et à leurs caisses populaires, ce qu'est un budget, ce qu'est un bilan, ce qu'est l'administration. Pendant que la maîtrise de notre économie était vaguement considérée comme une marotte de séparatistes avant la lettre ou un thème de discours friands d'applaudissements, les coopérateurs retroussaient leurs man-

ches, plongeant dans l'action et forgeaient -- lentement peut-être, mais sûrement -- les outils d'une authentique libération.

"Dans la grammaire des technocrates, le verbe "planifier" jouit aujourd'hui de la cote d'amour. Les uns le conjuguent au mode indicatif, les autres ne lui volent de sens qu'au mode impératif. De toutes façons, on en a plein la bouche et on nous en met plein les oreilles. C'est à croire que rien n'a été fait jusqu'ici. On semble laisser croire qu'il faudrait désormais que l'Etat téléguide d'en haut toutes

les activités dans le cadre plus ou moins rigide de quelque plan sauveur.

"Face à ce branle-bas qui passionne les amateurs de solutions magiques, a-t-on pris conscience que l'économie coopérative est essentiellement affaire de planification, qu'elle a pavé la voie dans ce domaine et qu'elle constitue la formule de planification la plus strictement démocratique qui se puisse imaginer".

Y. DANEAU

et L.J. MARCOTTE

(Extrait de *Le Vrai Visage* de la Coopération au Québec).

Défi du progrès technique

"Quel rôle doit jouer la coopération dans notre monde d'aujourd'hui et de ses prochaines décades?"

"J'ai choisi trois points essentiels, trois batailles essentielles qui me paraissent les plus importantes pour le mouvement coopératif. Le mouvement coopératif doit se battre sur ces trois fronts, et il y a là trois victoires à gagner, trois victoires difficiles, mais qui sont indispensables.

"La première bataille, c'est la bataille du progrès technique, de la modernisation. Je m'apprêtais à vous en parler, mais je sens que vous êtes très conscients de cela, que vous êtes engagés dans cette voie, et il n'y a plus à plaider, je crois, devant vous, pour la nécessité d'adopter le progrès technique. Il n'est peut-être plus nécessaire de vous dire ce que vous voulez, pour une coopérative se passer du progrès technique et rester délibérément à la traîne avec des méthodes anciennes, c'est évidemment un suicide. Peut-être un suicide en douceur, à plus ou moins long terme, mais tout de même un suicide. Mais s'il faut accepter le progrès, il faut en même temps accepter le prix du progrès; car il ne suffit pas de le dire

pour rendre les entreprises progressives.

"Le prix du progrès, c'est de trouver des capitaux, des capitaux en quantité suffisante et à un rythme suffisant. Pour financer le développement du mouvement coopératif et sa modernisation nécessaire, il faudra certainement puiser à plusieurs sources. Il me paraît nécessaire qu'il y ait, dans chaque mouvement coopératif, une stratégie de la recherche des capitaux, un plan de financement, pour une modernisation et une extension.

"Trouver des dirigeants compétents, agressifs et dynamiques et en même temps ayant l'esprit coopératif est aussi difficile, peut-être plus que de trouver des capitaux. Là, il faut voir loin. Il faut prévoir les vacances, prévoir les postes qui seront à pourvoir dans 10, même 20 ans, faire de la prospective, chercher des jeunes, les grouper, les intéresser et veiller à leur préparation.

"Enfin, les changements structurels, la concentration coopérative, sont nécessaires."

(Extrait de la conférence de M. Georges Lasserre prononcée lors du récent colloque du Conseil de la Coopération du Québec.)



Photo prise à l'occasion de la distribution des prix aux gagnants du Concours d'avoine 1965. On remarque, de gauche à droite, M. Florent Morency, inspecteur régional au ministère de l'Agriculture, M. Anthime Charbonneau, agronome du comté de Joliette, M. Mathias Ferland, gagnant du 1er prix, cultivateur de Ste-Elisabeth, comté de Joliette, M. Georges Tessier, gagnant du 1er prix de criblage, cribleur à la Meunerie Coopérative de Joliette, et M. Albert Gingras, président de la Coopérative Fédérée.

Les relations entre la Fédérée et l'UCC

Les cultivateurs de la province de Québec s'inquiètent grandement et de plus en plus de l'état des relations entre la Coopérative Fédérée et l'Union Catholique des Cultivateurs. Ce sentiment est d'autant plus normal et explicable que la très grande majorité d'entre eux sont membres de l'U.C.C. et de coopératives. Comme la solution des problèmes qui peuvent se poser dans les relations entre l'U.C.C. et la Fédérée ne peut venir que de l'action de l'ensemble des cultivateurs eux-mêmes, ceux-ci doivent posséder tous les renseignements disponibles afin de pouvoir jouer leur rôle. C'est à partir de cas concrets et précis que cette campagne d'information doit être conduite. A cette fin, le Conseil Général de l'U.C.C., lors d'une réunion tenue à Québec les 15 et 16 mars 1966 a décidé de publier dans "La Terre de Chez Nous" tous les documents officiels concernant la dénonciation par la Fédérée de l'entente UCC Fédérée qui existait depuis quelques années et qui a eu toutes sortes d'échos chez les cultivateurs.

Le Conseil Général veut s'en tenir strictement aux faits tels que rappelés dans les documents qu'il a décidé de rendre accessibles aux cultivateurs. En vue d'une meilleure compréhension des textes reproduits ici, voici une énumération sommaire de quelques-uns de ces faits reliés à des décisions majeures ou à des dates spécifiques.

- 1.- Au cours des années 1957-58 des négociations se sont poursuivies entre l'U.C.C. et la Fédérée en vue d'une entente par laquelle l'U.C.C. accepterait de se départir de ses activités dans la vente des produits pétroliers en faveur du service que la Fédérée venait de mettre sur pied, le tout moyennant compensation financière à l'U.C.C.
- 2.- Le 1er septembre 1958, un premier contrat ou entente intervenait entre la Fédérée et l'U.C.C.
- 3.- Ce contrat s'est renouvelé d'année en année, par la suite, avec certaines modifications ou adaptations.
- 4.- Par une résolution en date des 21 et 22 avril 1965, la Fédérée faisait savoir que l'entente n'était pas renouvelée en date du 31 mars 1965.
- 5.- Le 22 juin 1965, le Comité Exécutif de l'U.C.C. répondait aux principaux points de la résolution de la Fédérée qui étaient non pertinents au contrat, et demandait que la question soit reconsidérée tout en espérant une réponse rapide.
- 6.- Le 29 octobre 1965, l'U.C.C. informait la Fédérée qu'on devait éviter toute confusion possible en mêlant la question du contrat et celle du comité des relations ainsi qu'on semblait vouloir le faire.
- 7.- Le 10 janvier 1966, l'U.C.C. réclamait une réponse pour le 31 janvier 1966 à la demande contenue dans sa lettre du 22 juin 1965.
- 8.- Le 27 janvier 1966, la Coopérative Fédérée faisait savoir que son bureau de direction, lors d'une réunion tenue les 21 et 22 janvier 1966, n'avait pas cru "devoir changer la décision prise en avril dernier".

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Bureau de direction de la Coopérative Fédérée de Québec, tenue au siège social, Marché Central Métropolitain, Montréal, les 21 et 22 avril 1965.

ENTENTE FÉDÉRÉE - U.C.C. Re: CONTRIBUTION ANNUELLE

"Considérant que l'entente intervenue entre la Coopérative Fédérée et l'Union Catholique des Cultivateurs, en date du 19 mars 1964, et qui fut ratifiée par le Bureau de Direction de la Coopérative Fédérée à sa réunion tenue les 7 et 8 avril 1964, prévoyait que la Coopérative Fédérée verserait à l'U.C.C. une contribution de \$25,000.00 pour l'année commençant le 1er avril 1964 et se terminant le 31 mars 1965;

"Considérant que cette entente avait été renouvelée pour une période d'une année seulement et que de nouvelles négociations étaient prévues pour déterminer les clauses de toute entente à intervenir entre les parties à ce sujet pour toute période à fixer par les parties et commençant en date du 1er avril 1965;

"Considérant que les deux parties ont abordé l'étude du renouvellement de cette entente à l'occasion d'une réunion conjointe de leurs conseils exécutifs tenue le 20 avril dernier et que le Conseil Exécutif de la Coopérative Fédérée n'a alors pris aucun engagement envers l'U.C.C., telle la décision relevant de l'autorité du Bureau de Direction;

"Considérant que l'éducation coopérative des agriculteurs et des membres des coopératives agricoles doit d'abord être l'affaire des coopérateurs eux-mêmes et de leurs institutions et qu'il est nécessaire de prévoir que la Coopérative Fédérée aussi bien que ses coopératives-sociétaires devront déployer de plus grandes activités dans ce domaine au cours des prochaines années que pendant les récentes années, telles activités entrai-

nant des déboursés considérables;

"Considérant que l'U.C.C., par ses fédérations régionales, sollicite auprès des coopératives locales des souscriptions dont le but est précisément d'aider à la promotion du coopératisme agricole, ce qui constitue en quelque sorte une double taxation puisque la Fédérée versait jusqu'ici et pour les mêmes fins une contribution de même nature qui, apparemment, était distribuée en très grande partie à ces mêmes fédérations régionales;

"Considérant que l'éducation coopérative doit dépasser l'enseignement de la doctrine pour s'étendre jusqu'à la diffusion de notions saines d'administration et d'orientation des institutions coopératives en tenant compte des besoins des agriculteurs, des exigences des marchés, du développement et de l'évolution des techniques de transformation, d'apprentissage et de mise en marché des produits et qu'il est excessivement difficile pour quelqu'un qui est à l'extérieur du mouvement de donner de l'information objective et complète;

"Considérant que les diverses contributions annuelles versées par la Coopérative Fédérée à l'U.C.C. n'ont pas été totalement utilisées pour favoriser la diffusion de la doctrine et de l'information coopératives, mais que la plus grande partie de cet argent a plutôt servi au développement de l'U.C.C. et de ses fédérations régionales;

"Considérant que la Coopérative Fédérée est dans l'obligation de créer de nouveaux services et de développer des services qui existent déjà afin de mieux répondre aux exigences de la commercialisation des produits des coopérateurs et aux demandes d'aide qui lui sont régulièrement exprimées par des coopératives et des cultivateurs, ce qui implique le déboursé de sommes considérables dont la rentabilité est à très long terme;

"Considérant que la Coopérative Fédérée de Québec consacre

chaque année des sommes considérables pour la défense et la promotion des intérêts généraux de la profession agricole, soit à titre de membre de diverses organisations agricoles nationales, ou à titre de fédération des coopératives agricoles québécoises, et qu'elle se trouve ainsi à soutenir de ses propres deniers l'action de divers groupements ou associations professionnelles générales ou spécialisées;

"Considérant que la situation financière de la Coopérative Fédérée place les autorités de l'institution dans l'obligation de constituer le plus rapidement possible des réserves et un fonds de roulement suffisants et cela en dépit d'un rétrécissement constant de ses marges d'opérations;

"Considérant que le dernier rapport annuel de l'U.C.C. en date d'octobre 1964, indique que le syndicalisme agricole jouit d'une excellente situation financière et dispose de réserves et de placements qui le place, sur ce plan, dans une position enviable par rapport à la Coopérative Fédérée en égard aux obligations contractuelles respectives des deux organisations, et

"Considérant que dans le travail de propagande sur l'organisation de la mise en marché des produits agricoles, des représentants de l'U.C.C. affichent une attitude négative vis-à-vis les institutions coopératives agricoles, les assimilant à des compagnies à fonds social ordinaire et les accusant de poser des gestes préjudiciables au niveau des prix agricoles sans expliquer les causes réelles du jeu des prix, laissant ainsi planer un doute sur la bonne foi des responsables de coopératives;

"Il est dûment proposé, appuyé et unanimement résolu que l'entente existant entre la Coopérative Fédérée et l'U.C.C., prévoyant le paiement d'une contribution financière annuelle de la première part à la seconde et s'étant terminée en date du 31 mars 1965, ne soit pas renouvelée".

Le secrétaire général, L.-P. Poulin.
Copie certifiée conforme
Donné à Montréal,
ce 14ième jour de mai 1965.

UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS

Montréal, le 22 juin 1965

M. Albert Gingras, président,
La Coopérative Fédérée
de Québec,
1055, rue du Marché Central,
Montréal, P.Q.

Monsieur le président,
Le comité exécutif de l'U.C.C. en réunion régulière à Montréal les 18 et 19 mai 1965, a pris connaissance de la décision prise par le bureau de direction de la Coopérative Fédérée de Québec les 21 et 22 avril 1965, relative à la contribution financière annuelle de la Fédérée à l'U.C.C. à l'effet que l'entente à ce sujet deviendrait inexistante à toutes fins pratiques en date du 31 mars 1965. Les membres du comité exécutif ont également pris connaissance et obtenu copie de la résolution de votre bureau de direction qui sert de préambule ou de justification de la décision en question. La présente réponse a été approuvée dans son texte même par notre comité exécutif en réunion à Québec le 21 juin 1965.

Lors de notre rencontre du 20 avril 1965, nous avons eu nettement l'impression que vous-même ainsi que vos collègues du conseil exécutif de la Fédérée recherchez une solution du même genre que celle qui a prévalu au cours de l'année 1964-65, soit le paiement d'une contribution

annuelle fixe de \$25,000.00 pour l'année 1965-66, solution beaucoup moins onéreuse pour la Fédérée que celle qui découlerait de l'application normale de l'entente écrite existant entre les deux parties. Aussi avons-nous été pour le moins surpris de la DECISION UNANIME de votre bureau de direction dont font sans doute partie les membres de votre conseil exécutif.

Mais cette surprise s'est traduite en des sentiments et réactions que je ne crois pas devoir vous préciser, lorsque nous avons lu les "considérants" qui conduisent à votre conclusion. Nous n'entendons nullement relever ces raisons ou motifs ou prétextes dont la plupart sont non valables et inacceptables parce que non pertinents ou tendancieux ou même faux. A titre d'exemples, je vous préfère à votre mention de "double taxation" et encore mieux (ou pire!) à "une contribution... apparemment... distribuée en très grande partie à ces mêmes fédérations régionales" alors que pour l'année 1964-65 la contribution de la Fédérée a été laissée ENTIEREMENT à la Confédération de l'U.C.C. par décision unanime du conseil général (contribution

non encore payée, même si l'entente précise des versements mensuels égaux pendant l'année en question qui a pris fin le 31 mars 1965, soit dit en passant!). D'ailleurs nous ne pouvons admettre que diverses contributions pour des services différents constituent une double ou multiple taxation.

Notre indignation pour ne pas dire plus, à la lecture de certains de vos "considérants" est d'autant plus justifiée que lors de notre rencontre du 20 avril, en réponse à certaines insinuations ou allusions de l'un de vos porte-parole, nous nous sommes indignés contre certains rapprochements entre la contribution financière de la Fédérée et les politiques de l'U.C.C. et nous vous avons alors laissé savoir clairement et définitivement que lorsque les intérêts des cultivateurs du Québec étaient en cause, l'U.C.C., par ses représentants et ses divers moyens d'actions, ne se laisserait jamais influencer le moins par des contributions financières qu'elle que soit leur importance et quelle que soit la source de leur provenance.

(Suite à la page 8)

il faut
remplir la grange
sans faute
en '66!

PREMIER AVIS

Cette année, plus que jamais, nos champs doivent donner de plus grosses récoltes.

Pour atteindre cet objectif, il est grand temps d'établir un solide programme de fertilisation.

Basex-vous sur les exigences des analyses de sol et vos prévisions de rendements. Commandez sans tarder vos ENGRAIS CHIMIQUES pour une fertilisation à bonne heure.

Surtout, n'oubliez pas le FAMEUX

10-10-10

pour vos prairies et pâturages.

LES ENGRAIS CHIMIQUES
DU QUÉBEC INC.
Spécialistes en fertilisation



Vos "considérants" étant ir-récevables, revenons donc à l'essentiel même du problème dont vous ne dites pas un seul mot dans votre résolution même s'il en fut longuement question lors de la rencontre du 20 avril, ce qui est pour le moins fort étrange car nous devons en déduire que vos autres directeurs appelés à prendre la décision n'ont pas été suffisamment informés de nos discussions sur cet "essentiel".

Aux environs de 1956 alors que la Coopérative Fédérée n'avait aucune activité dans ce secteur des fédérations régionales de l'U.C.C. mirent sur pied des services de vente de produits pétroliers aux cultivateurs qui en plus d'être utiles à la population du milieu, rapportaient des revenus appréciables à ces fédérations. Les possibilités s'avéraient très intéressantes et les progrès furent d'ailleurs rapides et remarquables. Par après la Fédérée décidait de se lancer dans le commerce des produits pétroliers. Puis, au cours des premiers mois de 1958, des représentants de la Fédérée multiplièrent les démarches, les interventions, les appels à la collaboration, etc., etc., auprès des dirigeants de l'U.C.C. afin d'obtenir l'abandon des services établis de produits pétroliers ou en voie d'être établis par les fédérations de l'U.C.C., moyennant une compensation financière qui tiendrait compte des pertes ou des défauts à gagner qui pourraient en résulter pour l'U.C.C.

En dépit des difficultés graves et multiples qui en résultèrent en certains cas pour l'annulation des contrats par exemple, des préjudices graves dont eurent à souffrir nombre de personnes de bonne foi et des protestations énergiques de certains responsables de l'initiative l'U.C.C. dans un esprit de saine collaboration décida de laisser le champ complètement libre à la Fédérée et accepta sa proposition qui se traduisit en une entente formelle qui prit effet le 1er septembre 1958. Cette entente comportait des exigences relativement limitées de la part de l'U.C.C. (propagande des produits pétroliers, Fédérée par exemple) et une compensation financière basée sur le chiffre d'affaires (tant pour les fédérations que pour la Confédération). Cette entente comportait donc au moins des éléments essentiels d'équité puisque l'U.C.C. continuait à bénéficier dans une certaine mesure de l'initiative qu'elle avait lancée et qu'elle cédait à la Fédérée, selon son développement.

Le 1er avril 1962, une nouvelle entente prenait force qui éliminait en fait l'U.C.C. des possibilités de bénéfices croissants du service qu'elle avait mis sur pied. Les obligations de l'U.C.C. étaient accrues (propagande en faveur des produits et services de la Fédérée) et sa compensation restreinte par une norme basée sur des opérations sur lesquelles l'U.C.C. n'avait absolument aucun contrôle ou action possible (5% des trop-perçus nets d'opérations de la Fédérée). L'U.C.C. a dû se contenter du minimum de \$25,000.00 par année, alors que l'entente précédente et surtout la continuation du service inauguré par l'U.C.C. signifiaient aujourd'hui des centaines de milliers de dollars.

Lors d'une rencontre entre des représentants de l'U.C.C. et de la Fédérée le 1er mai 1963, l'U.C.C. soumettait une proposition qui faisait suite au travail effectué par un comité conjoint sur la question. Voici l'extrait du rapport de cette rencontre concernant cette question: "A la suite de nombreux échanges et d'une longue discussion sur les relations entre l'U.C.C. et la Fédérée et particulièrement sur l'entente financière qui devrait

exister entre les deux organismes, en tenant compte de la contribution et du rôle spécifique de chacun, les représentants de l'U.C.C. soumettent que pour des motifs tant historiques que logiques, la rémunération de l'U.C.C. devrait être basée sur le chiffre d'affaires et établie à un niveau qui permettrait à l'U.C.C. de retirer dès maintenant, comme strict minimum, le montant dont elle bénéficierait si elle avait maintenu ses activités économiques des dernières années. Il est établi que ce niveau correspondrait approximativement à 1/10 de 1% du chiffre d'affaires de la Fédérée. Il s'agirait alors de préciser une forme de collaboration entre les deux organismes". Au cours d'une nouvelle rencontre le 11 juin 1963, la Fédérée faisait savoir qu'elle ne pouvait du moins pour le moment faire plus qu'exiger par l'entente en vigueur.

Le 19 mars 1964, le conseil exécutif de la Fédérée et le comité exécutif de l'U.C.C. étudiaient de nouveau le problème. Voici l'extrait du rapport à ce sujet: "Tenant compte de la situation présente de la Coopérative Fédérée de Québec et des bonnes dispositions qui animent ses dirigeants, il est convenu de part et d'autre qu'une convention entre les deux parties exactement dans les mêmes termes que celle qui a été dénoncée par la Coopérative Fédérée le 10 décembre 1963, mais limitée à une période de douze (12) mois, devra prendre effet le 1er avril 1964 soit après décision des organismes directeurs supérieurs des deux groupements et selon les recommandations des exécutifs de la Fédérée et de l'U.C.C.". A la même occasion, monsieur Arthur Courteau, gérant général de la Fédérée, avait déclaré qu'il était "personnellement disposé à recommander le paiement pour la prochaine année, du même montant que pour l'année écoulée quitte à faire un arrangement beaucoup plus généreux lorsque la situation financière de la Fédérée sera meilleure". Le reste de l'histoire étant tout récent, il n'est pas nécessaire d'y revenir par écrit.

Dans les circonstances, nous serions de plus satisfait d'un jugement objectif de toute l'affaire. Nous serions même disposés à ne pas l'exiger pour l'ensemble du problème et il ne peut en être question pour ce qui est de votre dernière décision. Un minimum d'éthique d'affaires de la part d'une entreprise quelque peu sérieuse fait éclater que nous avons quasi accepté des concessions quasi inconcevables. Nous avons plutôt misé sur la bonne foi qui devrait normalement exister dans un tel cas, dont un strict minimum aurait dû nous éviter la situation que crée votre décision. Comme votre entreprise se veut d'être toujours à l'avant-garde, vous savez sans doute que dans d'autres pays des entreprises économiques appartenant aux cultivateurs contribuent au financement des associations de cultivateurs et nous ne sachions pas que ce soit le moins au détriment de la liberté de ces dernières!

Nous ne pouvons concevoir que votre bureau de direction aurait adopté à l'unanimité la résolution dont vous nous avez transmis le texte avec votre lettre du 17 mai 1965 si les cultivateurs qui le composent avaient été informés complètement et objectivement des faits que nous venons de résumer. C'est pourquoi nous vous demandons de reconsidérer la question. Nous espérons que vous pourrez le faire dans un avenir assez rapproché et nous communiquer rapidement la réponse. Pour notre part, tout en étant disposés à négocier de nouveau, nous sommes portés à revenir à l'esprit de l'entente originale (1er septembre 1958).

Il s'agira de nous faire savoir si OUI ou NON, vous maintenez l'attitude adoptée les 21 et 22 avril 1965. Le geste qui suivra sera notre responsabilité!

Le comité exécutif de l'U.C.C.
Par: Lionel Sorel,
Président général.

UNION CATHOLIQUE
DES CULTIVATEURS

Le 29 octobre 1965.

M. Georges-Etienne Turcotte,
Gérant Général,
La Coopérative Fédérée...

Cher monsieur Turcotte,
Le comité exécutif de l'U.C.C., lors de sa dernière réunion tenue récemment, a été informé de la réaction de onze de vos directeurs dont vous m'avez fait part par téléphone, à la suite de la rencontre de certains représentants de la Fédérée et de l'U.C.C., au sujet de la convention qui existait entre l'U.C.C. et la Coopérative Fédérée.

Le comité de l'U.C.C. a alors décidé de soumettre tout le problème au conseil général qui s'est réuni quelques heures plus tard, afin d'obtenir une orientation et un mandat pour le travail futur du comité exécutif de l'U.C.C. dans ce domaine. Il a également décidé, et le conseil a d'ailleurs adopté une résolution en ce sens, que le comité des relations entre le syndicalisme agricole et la coopération agricole qui doit se mettre à l'oeuvre incessamment, ne doit absolument rien avoir à faire avec la convention entre la Coopérative Fédérée et l'U.C.C. qui portait sur un aspect bien spécifique avec les relations des deux organismes.

Je m'empresse donc de vous faire part de cette attitude de l'U.C.C. qui indique clairement que le problème de la convention en question recevra une considération particulière.

Bien sincèrement vôtre,
Paul-Henri Lavoie,
Secrétaire Général
de l'U.C.C.

UNION CATHOLIQUE
DES CULTIVATEURS

Le 10 janvier 1966.

M. Georges-Etienne Turcotte,
Gérant Général,
La Coopérative Fédérée...

Cher monsieur Turcotte,
Le comité exécutif de l'U.C.C., lors de sa réunion des 8, 9 et 10 décembre 1965 et spécialement au cours de sa dernière tenue les 3 et 4 janvier 1966, a étudié de nouveau le problème de l'entente entre la Coopérative Fédérée de Québec et l'Union Catholique des Cultivateurs, qui fut dénoncée par une résolution en date des 21 et 22 avril 1965 du Bureau de Direction de la Coopérative Fédérée de Québec.

Le comité exécutif de l'U.C.C. a constaté, une fois de plus, qu'il n'avait pas reçu de réponse satisfaisante à la lettre qu'il faisait parvenir le 22 juin 1965 à M. Albert Gingras, président de la Fédérée, sous la signature de M. Lionel Sorel, président général de l'U.C.C.. De plus, il a déploré de n'avoir reçu aucune réponse à la lettre qui vous était adressée le 29 octobre 1965 pour vous faire part que le comité exécutif et le conseil général de l'U.C.C. considéraient "que le comité des relations entre le syndicalisme agricole et la coopération agricole... ne doit absolument rien avoir à faire avec la convention entre la Coopérative Fédérée et l'Union Catholique des Cultivateurs qui portait sur un aspect bien spécifique des relations des deux organismes". Cette prise de position faisait suite à la réaction de certains de vos directeurs que vous nous aviez fait connaître à la suite d'une rencontre sur le sujet le 12 octobre 1965 entre quelques représentants de la Fédérée et de l'U.C.C..

Le comité exécutif de l'U.C.C. considère que les positions ont été suffisamment établies de part

PROPOS D'UN AGRONOME

Les Choses et les Gens

par Jean-Charles MAGNAN

Mon premier voyage en France (1)

C'était en 1925, j'arrivai en France, à Cherbourg, sur le Mont-calm, un paquebot de la Ligne Cunard. Nous étions en mai. Ça sentait les fleurs, le terroir, le printemps. Descendu à l'hôtel de France, un arôme de bonne soupe flottait dans l'atmosphère hospitalière des lieux. Quand un Canadien français, bien né, met le pied sur le sol de France, il en subit un choc émouvant.

Je me retrouvai donc chez moi, au pays de mes ancêtres français, dont le premier Magnan (ou Mignies) du nom de Jacques, arriva à Québec vers 1665, pour s'établir à Charlesbourg, près de la ville. Il venait de Saint-Pierre-de-Collonges, aujourd'hui Saint-Pierre-le-Vieux, dans le Bas - Poitou. Sur le navire, n'ayant entendu que de l'anglais, chez les passagers descendus à Liverpool, ce fut un enchantement, en débarquant à Cherbourg, que d'entendre les claires et joyeuses syllabes françaises. Je me sentais déjà de la famille. En ce jour-là, un soleil chaud, enveloppant, nous pénétrait. Comme j'étais loin du pays de Québec, débarrassé du froid canadien, du printemps pluvieux et du vent de "nordet"!

Sur le train, m'emmenant à Paris, ému, épanoui, je retrouvais après Québec ma patrie, la terre de mon coeur, celle de mes lectures de jeunesse, sur le beau pays de France. Cette image prestigieuse de notre ancienne mère-patrie m'était déjà apparue, dans les livres et les albums français parcourus, lors de mon enfance émerveillée. De la fenêtre du Wagon, c'est le défilé des côtes et des plaines, des jardins, des fermes et des communes. Ici et là, surgissent du paysage, des maisons de pierre de type normand et à toit pointu, pareilles à celles de notre Ile d'Orléans, près de Québec. Au milieu des vicissitudes de son histoire, le sol de France offre toujours un spectacle de sérénité, de fraîcheur et d'espoir.

Loin de mon pays, ma solitude intérieure prenait corps à cette France, comme le lierre grimpaient s'attache à plus vigoureux que lui. J'éprouvais un sentiment de fierté légitime: celui d'appartenir, par le sang et par la culture, à la grande Communauté française du monde. Cette collectivité culturelle groupe aujourd'hui cent-cinquante millions d'hommes. Je me sentais un Français, par hérédité et sentiment, issu de huit générations de Canadiens, encore liés à leur ancienne mère-patrie, après trois cents ans de séparation. Sentiment naturel et émouvant. Pourquoi cette émotion? Mystère du sang, de l'hérédité ou d'une culture? Il y a une force indéfectible, chez la plupart des peuples issus de la France, à travers les siècles. L'Etat du Québec en constitue une preuve, avec ses cinq millions d'habitants francophones et bien décidés à demeurer ce qu'ils sont.

J'avais hâte de connaître davantage les éducateurs et les agronomes de France. Ce plaisir me fut accordé, à Rouen en Normandie, où je devais prendre part au Congrès de l'enseignement agricole, y étant délégué par le Ministère de l'Agriculture de Québec. Je reviendrai sur ce sujet dans un article ultérieur. Sur le train, me conduisant à Paris, je fis la connaissance de quelques Français. Ils s'aperçurent très vite de mon appartenance au Canada français. Mon rude accent normand et ma dure prononciation des "d" et des "t" me trahirent en peu de temps. "Peu importe votre accent, affirma mon voisin, ce n'est pas grave quand le coeur et la culture restent d'essence française". Il ajouta en plus: "il y a bien en France l'accent marseillais, normand, (le vôtre), breton, auvergnat et autres". Enfin, conclut-il, on décèle à l'étranger l'accent belge, haïtien, etc. Cela ne vous empêche pas de constituer notre grande famille humaine de culture française dans le monde".

En 1966, au Québec, il y a un réveil de la culture française et un ferme désir de possession de cette culture, si perfectible qu'elle pourrait être chez vous. C'est Edouard Herriot, ancien chef d'Etat français, qui a écrit un jour: "la culture, c'est ce qui reste, quand on a tout oublié". C'est un peu cela, ce que l'on a qualifié de "miracle français" en Nouvelle-France.

Le train file toujours vers Paris. Dans le compartiment, mes voisins semblent méditer. Songent-ils au Canada, à ces "arpents de neige" méprisés par Voltaire, ou à cet immense empire français perdu pour la France, de Gaspé à la Louisiane? Que sais-je? J'observe le défilé des champs et des vallons, des bosquets et des communes. Le convoi fait des arrêts à Evreux, Nantes, Lisleux, Nantes, charmantes petites villes, au cachet personnel et historique. Voilà que nous arrivons au terme du voyage. La locomotive diminue graduellement de vitesse. L'on s'arrête. Les passagers prennent en main leurs colis et valises, puis se dirigent vers les portes de sortie. Chacun descend. Nous sommes à Paris.

A la porte de la gare, un chauffeur de taxi, me prenant pour un Américain, m'interpelle en disant: "Parlez-vous français"? Un p'tit brin, lui répondis-je, mon langage l'intrigua. Il crut d'abord que je me payais sa tête. Il me prenait pour un Normand, voulant le mystifier. En me laissant, à l'hôtel Duminy, rue du Mont-Thabor, il me lança ces mots: "les Canadiens, on les aime bien, ils ne sont pas arrogants, et puis, ils aiment à rire; ils sont restés des Français comme nous? Mon voyage commençait en gaieté et cordialité. J'y reviendrai, dans un prochain article.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE

Montréal, le 27 janvier 1966.

M. Paul-Henri Lavoie,
Secrétaire général, U.C.C....
Cher monsieur Lavoie,

J'ai la vôtre du 10 janvier, relativement à l'entente U.C.C.-Fédérée qui fut dénoncée par une résolution de notre bureau de direction en date des 21 et 22 avril 1965, résolution dont vous avez obtenu copie.

La question a été revue les 20 et 21 du courant mois et je regrette de vous informer que notre bureau de direction ne croit pas devoir changer la décision prise en avril dernier.

Veillez me croire,
Votre tout dévoué,
Geo.-E. Turcotte, Dir. général

et d'autre et que le moment est venu de tirer la situation bien au clair. C'est pourquoi, lors de sa dernière réunion, il a décidé de demander à la Coopérative Fédérée de Québec, de lui faire connaître sa décision finale avant le 31 janvier 1966, spécialement en ce qui a trait à la demande explicite contenue dans la dernière partie de la lettre adressée à M. Albert Gingras le 22 juin 1965.

Vous remerciant à l'avance de la bonne attention que vous voudrez bien porter à la présente et surtout de la suite que vous vous presserez d'y donner, je vous prie de me croire,

Bien sincèrement vôtre,
Paul-Henri Lavoie,
Secrétaire Général de l'U.C.C.

Les travailleurs forestiers UCC du Saguenay réclament la parité

Plus de 600 travailleurs forestiers dont le syndicat est affilié à l'U.C.C. du Saguenay, ont défini clairement lors de leur quatrième congrès régional à Mistassini, leurs politiques pour les années à venir. Leur objectif principal, c'est d'être considérés comme des citoyens à part entière, avec les mêmes droits que les autres.

Pour se faire, ils réclament la parité des salaires avec ceux payés dans la grande industrie. Cette parité devra tenir compte de l'isolement auquel ils sont astreints par leur travail en forêt.

Les six cents congressistes demandent également la sécurité, c'est-à-dire des périodes d'emploi d'au moins dix mois, la classification du bois, un rendement normal du travailleur forestier et en conséquence des normes de coupe pour établir une journée normale de travail; ils réclament de plus un plan d'assurance-groupe payé à part égale par l'employeur et l'employé.

Les congressistes veulent de véritables conditions de travail, soit une journée de 8 heures et une semaine de quarante heures, une garantie de salaires contre les pertes de temps causées par la température, trois semaines de vacances après un an de service et un mois de vacances après la deuxième année pour l'employé qui fera au moins huit mois de travail.

De plus, les travailleurs forestiers exigent que les conditions de vie en forêt soient humanisées, c'est-à-dire tiennent compte de l'aspect social de l'homme, par l'organisation des loisirs, par l'établissement de voies de communications modernes et par l'abolition des dortoirs communs qui doivent être remplacés par des chambres individuelles.

Les congressistes demandent encore des lois adéquates qui tiennent compte du travailleur forestier. Ces lois sont la Loi sur les Accidents du Travail, la Loi sur le mesurage, sur l'Assurance-Chômage, sur l'Impôt et les relations de travail.

ELECTIONS

Lors de ces assises, M. Régis Larouche, de Ste-Monique, forestier travaillant pour la Compagnie Price à Rivière Alex, a été élu à la présidence de ce syndicat. M. Louis-Marie Larouche, de Roberval, employé de bureau à la Consolidated Paper, a été reporté à la vice-présidence, tandis que M. Richard Paradis, de St-Hedwidge, qui occupait le poste de président, a été élu comme troisième membre de l'Exécutif. M. Jean-Louis Duchaine, directeur du Service Forestier à la Fédération régionale de l'U.C.C., a été nommé à nouveau secrétaire du syndicat.

Le Conseil d'Administration est composé en plus, des directeurs suivants: MM. Charles-Edouard Tremblay de St-Edmond des Plaines, Isidore Lepage de Mistassini, Louis-Joseph Lachance de Dolbeau, Jean-Baptiste Savard de St-Ambroise, Roland Emond de Jonquière, Réal Lachance de Kénogami, Raymond Boulianne de St-Fulgence et Rodolphe Boudreault de Petit-Saguenay.

FÉDÉRATION

Les travailleurs forestiers ont aussi adopté une résolution en vue de former officiellement la Fédération des Travailleurs Forestiers de l'U.C.C. du Québec. Il fut question également du service des scies mécaniques et du fonds de défense professionnelle. Au sujet du fonds de défense professionnelle, tous les congressistes ont été unanimes pour que chaque forestier verse un montant

déterminé à ce fonds. L'objectif provincial est de \$1,000,000.

ÉDUCATION

Une des résolutions de base adoptées par les travailleurs forestiers de l'U.C.C. du Saguenay est celle qui a trait à l'enseignement.

Les forestiers considèrent que le travail en forêt dû à la mécanisation exige des compétences dans une foule de métiers, de fonctions cléricales et disciplines universitaires. Ils considèrent

que le travail en forêt exige non seulement des compétences dans les métiers, fonctions cléricales et professions les plus diversifiées, mais également des connaissances et des techniques propres à la forêt. Dans tous les autres métiers, des écoles ont été prévues, ce qui n'est pas le cas pour les métiers de l'exploitation forestière et cela alors que la région Saguenay-Lac St-Jean est avant tout une région forestière.

Les congressistes ont adopté la résolution suivante: "EN VUE de maintenir la main-d'oeuvre actuelle en forêt par une formation professionnelle plus adéquate, EN VUE également d'attirer les jeunes vers des métiers et des professions spécialisées qui demandent des connaissances et des techniques sur la forêt, EN VUE de faciliter le recrutement d'une main-d'oeuvre experte et efficace en forêt, EN VUE aussi de pallier à la rareté de la main-

d'oeuvre forestière, le CONGRES DEMANDE non seulement la sécurité, la parité des salaires et de véritables conditions de travail, mais demande également des cours de formation professionnelle et de perfectionnement accessibles aux employés actuels et l'enseignement forestier à tous les niveaux du cours secondaire, et enfin au niveau de l'institut, le CONGRES DEMANDE une Ecole Forestière Régionale, située (Suite à la page 16)



Q. Quand deux têtes valent-elles mieux qu'une...?

R. ... quand votre mélangeur en vrac d'engrais Aéro et vous-même concevez de concert un programme profitable de culture pour vos terres. Que ce soit aux champs mêmes ou autour de la table de cuisine que vous consacrez quelques heures à ce travail, il vous économise des dollars et des dollars d'engrais et peut vous assurer plus de profit à l'acre.

La plupart des cultivateurs savent que la meilleure façon d'accroître l'écart entre le prix de revient et le prix de vente est encore d'augmenter la capacité de rendement de leurs terres.

C'est à cet égard que peut vous aider le plus la connaissance approfondie de votre mélangeur en vrac d'engrais Aéro en ce qui touche aux conditions locales. Grâce à ses connaissances et à l'expérience qu'il a faite localement des engrais concentrés Aéro, il peut vous aider à dresser un programme de culture idéalement approprié à votre ferme.

Mieux encore, il peut préparer sur commande à son poste même, exactement le mélange d'engrais chimiques Aéro qui convient. Vous pouvez vous le procurer en sacs de polyéthylène ou bien en prendre livraison plus économiquement encore en vrac... vous pouvez même en confier l'épandage à forfait au poste Aéro, d'ordinaire pour moins que le coût des sacs.

En somme, grâce à son expérience de la région, aux engrais concentrés Aéro et au mélange sur les lieux, il peut vous assurer des économies qui vous aideront à augmenter votre rendement à l'acre.

S'il n'a pas la solution à tous les problèmes, rappelez-vous toutefois qu'il peut faire appel en tout temps à la recherche, au travail de mise au point et aux services techniques extérieurs de la Cyanamid of Canada pour mieux vous épauler.

Ne gaspillez pas le potentiel de rendement de votre sol. Cette année, travaillez de pair avec votre mélangeur en vrac d'engrais Aéro à tracer un programme de culture et de fertilisation qui puisse tirer le maximum de rendement de chaque acre de vos terres.

Deux têtes valent mieux qu'une pour élaborer un programme de culture profitable, surtout quand le deuxième être à participer est le mélangeur en vrac Aéro de votre localité.

® Marque déposée

**LE MÉLANGEUR SUR COMMANDE
D'ENGRAIS AÉRO
de votre localité**

CYANAMID

Au service du cultivateur homme d'affaires.

Le BAEQ: un témoin expose ce que pourrait être l'ORD

Dernièrement, le B. A. E. Q. laissait savoir qu'il préconisait la formation d'un Office Régional de Développement (O.R.D.) pour le remplacer dans l'exécution du Plan d'Aménagement du territoire pilote. De plus, le Bureau d'Aménagement confirme implicitement, avec son Esquisse du Plan, l'opinion que l'on veut essayer une socialisation "cobaye" dans la région pilote. Il est reconnu que le socialisme a plus de chance de s'implanter là où l'économie est dans un marasme continu tenant la population dans la pauvreté. Ce paupérisme oblige la population à vivre au dépend du gouvernement et la rend vulnérable aux idées subversives.

Le B.A.E.Q. émet deux hypothèses pour la formation de l'O.R.D. dont l'une, la principale, aurait les caractéristiques suivantes :

- 1- Un statut de corporation publique;
- 2- Il serait créé par une loi spéciale;
- 3- Il serait financé par l'Etat;
- 4- Il jouirait d'une autonomie de gestion pour l'engagement du personnel, etc.;
- 5- La direction de l'Office serait assurée par un conseil d'administration de 15 membres, d'un comité exécutif et d'un président-directeur général;
- 6- Le président-directeur général serait nommé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil;
- 7- Cinq (5) des membres du conseil d'administration seraient des fonctionnaires provinciaux;
- 8- Les dix autres membres seraient nommés par les conseils économiques régionaux;
- 9- Le comité exécutif formé de cinq membres avec le président-directeur serait nommé

Déclaration... (Suite de la page 5)

Le Gouvernement a confiance que ce programme combiné de soutien va permettre aux transformateurs de verser un prix de base de \$3.25 le cent livres de lait dosant 3.5 pour cent de matière grasse.

Cependant, le Gouvernement ne dispose pas de l'autorité voulue pour décréter les prix que les conditionneurs doivent payer aux producteurs.

J'estime donc important de souligner qu'il appartient aux groupements et aux offices de producteurs de mettre tout en oeuvre pour réaliser ce niveau de prix du marché.

Lors d'entretiens avec les ministres provinciaux, j'ai été édifié de constater l'intérêt et l'esprit de collaboration qu'ils ont manifestés à l'égard de la nouvelle politique laitière proposée par le gouvernement fédéral et j'ai confiance qu'ils nous continueront leur appui.

Comme cela a été le cas durant la campagne laitière qui est sur le point de se terminer, l'Office de stabilisation des prix agricoles continuera de recevoir des avis, au sujet de son programme d'aide à l'exportation, d'un comité conjoint de producteurs et de conditionneurs.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la nouvelle politique laitière comporte une innovation, soit l'extension du prix fédéral de soutien à une certaine partie du lait nature excédentaire.

Le paiement qui sera versé aux producteurs de lait nature demeurera au même taux de 85 cents les 100 livres, moins le prélèvement de 10 p. 100 sous forme d'aide à l'exportation.

Démangeaison Rectale Vite Soulagée

Une substance cicatrisante exclusive soulage la douleur et réduit les hémorroïdes.

Si vous recherchez un remède efficace aux "hémorroïdes à démangeaison", voici une bonne nouvelle. Un laboratoire réputé a découvert une substance cicatrisante qui soulage rapidement douleurs et démangeaisons et même réduit les hémorroïdes, tout en hâtant la cicatrisation et en aidant à prévenir l'infection.

Dans de nombreux cas, et même des cas anciens, on a constaté "une amélioration étonnante", maintenue durant plusieurs mois.

Ces succès résultent d'une nouvelle substance cicatrisante (la Bio-Dyne) qui agit sur les cellules lésées et stimule la croissance des tissus nouveaux. La nouvelle Bio-Dyne se présente sous forme d'onguent ou de suppositoires dénommés "Préparation H". En vente à tous les comptoirs pharmaceutiques. Satisfaction ou remboursement.

Le paiement s'appliquera aux livraisons de lait qui dépassent 120% des livraisons du producteur à l'égard desquelles il touche les prix du lait nature.

Si la situation de l'offre et de la demande en indique le besoin, ce pourcentage sera ractifié en conséquence au cours des années subséquentes.

Supposons, par exemple, qu'un expéditeur de lait nature livre, au cours du mois, un total de 20,000 livres.

Or, il reçoit les prix du lait nature pour seulement 14,000 livres de lait et des prix encore plus bas pour le reste de sa production.

Dans ce cas, 120% des 14,000 équivalent à 16,800 livres.

La proportion des livraisons de ce producteur qui est admissible au paiement fédéral direct, sera donc de 20,000 livres moins 16,800 livres, soit 3,200 livres.

Vu que l'inscription des producteurs de lait nature en vertu de cette nouvelle politique et qu'un système d'établissement de rapport pour les conditionneurs exigent passablement de temps, nous ne prévoyons pas qu'il soit possible de faire les premiers paiements fédéraux aux producteurs de lait nature avec autant de rapidité qu'il sera possible de le faire à l'égard des producteurs de lait de transformation.

L'Office sera également autorisé à effectuer des ajustements appropriés en ce qui concerne le paiement direct aux producteurs, advenant que le prix de vente du beurre, établi par l'Office, dépasse le prix d'achat de 59 cents la livre au cours de l'année de soutien.

Il est évident que cette nouvelle politique représente une entreprise administrative imposante et pour qu'elle réussisse, il faudra la collaboration de tous les intéressés, qu'il s'agisse des producteurs ou des conditionneurs, car tous bénéficieront en fin de compte de la mise en pratique efficace de cette politique.

Seule la collaboration entière des intéressés assurera l'expédition prompte et exacte des paiements aux producteurs.

Le programme que nous sommes à la veille de mettre en pratique est destiné à apporter la stabilité économique à l'industrie laitière et à assurer au pays des réserves suffisantes de produits laitiers pour tous les consommateurs canadiens.

Si jamais la situation de l'offre change au point où il devienne nécessaire d'importer du beurre, ces importations se feront par l'intermédiaire d'une agence gouvernementale afin d'éviter toute désorganisation du programme de soutien des produits laitiers.

par le conseil d'administration.

A première vue, les structures de l'O.R.D. semblent satisfaisantes. Mais, si on les scrute en profondeur, on s'aperçoit que, tel qu'imaginé par le B.A.E.Q., les deux hypothèses de l'O.R.D. risquent de ne pas représenter la majorité de la population soit: Les cultivateurs, les travailleurs forestiers et les petits salariés. D'abord, on constate avec surprise que l'Union Catholique des Cultivateurs est systématiquement exclue de l'O.R.D.; cela est troublant de voir que le seul porte-parole valable de la majorité ne fasse pas partie, d'une manière ou d'une autre, à un gouvernement régional, surtout après avoir entendu dire par des gens représentant un certain milieu: "Ca, l'U.C.C., y faut que ça disparaisse", cela devient très inquiétant. Aussi pour que toutes les catégories de travailleurs soient représentées au sein du conseil d'administration de l'O.R.D. et que ce gouvernement représente réellement la volonté de la population, il faudra agir ainsi :

1- Avoir un président-directeur général élu par suffrage universel et non par le Lieutenant-Gouverneur en conseil;

2- Les 15 membres du conseil d'administration seraient nommés ainsi : Cinq (5) fonctionnaires du gouvernement; deux

(2) membres de l'U.C.C., ou nommés par l'U.C.C., représentant l'agriculture; un (1) membre de l'U.C.C., ou nommé par elle, représentant les travailleurs en forêt; un (1) membre d'une autre union, ou nommé par elle, représentant les autres travailleurs de la région; les conseils économiques nommeraient quatre (4) maires et deux (2) autres membres du conseil d'administration :

3- Le comité exécutif serait formé comme suit :

A- Le président - directeur général;

B- Un membre de l'U.C.C. parmi les deux, représentant les cultivateurs;

C- Un des membres de l'union la plus forte représentant les autres travailleurs;

D- Deux des membres nommés par les conseils économiques.

Afin que l'O.R.D. remplisse son mandat en toute justice et ne soit pas dans une position capable de porter préjudice à des individus ou à une catégorie d'individus, il faudra :

1- Que les candidats qui se présenteront pour être président-directeur général n'aient aucune attache avec aucun parti politique;

2- Que le conseil d'administration de l'O.R.D. nomme à l'unanimité un arbitre judiciaire (ombudsman) qui verra à régler les litiges qui ne manqueront pas de surgir entre des individus et l'O.R.D. et il pourrait, également, régler les différends qui s'élèveraient au sein même du conseil d'administration;

3- Que le recrutement du personnel de l'O.R.D. soit fait par un organisme indépendant, et avec des concours qui pourraient être préparés par cet organisme, pour être certain que seuls les meilleurs seraient admis;

4- Il faut à tout prix que l'U.C.C. soit présente dans l'O.R.D., cela doit être une exigence et non une recommandation, car c'est la seule garantie pour les cultivateurs et les travailleurs forestiers que leurs droits seront respectés;

5- Il ne faut pas que des maires pour siéger au conseil d'administration car, parmi ces derniers, un petit nombre peut représenter adéquatement les cultivateurs et les autres travailleurs.

NOUVELLES

11^e HEURE

OEUF: de 1 à 2 c. plus cher

La presque totalité des marchés aux oeufs du pays ont continué d'être fermes et soutenus la semaine dernière, particulièrement à l'égard des catégories supérieures. A la plupart des endroits, les prix au producteur de ces catégories ont marqué des gains variant de 1 à 5 cents la douzaine. Les catégories inférieures se vendaient à des prix égaux ou supérieurs de 1-3 c. par rapport à la semaine précédente.

Voici les prix en fermeture des A gros, en cartons, du grossiste au détaillant: à Toronto, 54.5 c.; à Montréal, 56.6 c. A St-Félix de Valois, les prix au producteur des trois premières catégories (oeufs non classés) dépassaient de 2 c. chacune ceux de la semaine antérieure: A extra gros, 49 c.; A gros, 45 c.; A moyens, 42 c.; A petits, 30 c. ou 1 c. de plus; B, 26 c., et C, 25c.

En Ontario, demande soutenue à la fois sur les marchés intérieurs et extérieurs; les arrivages locaux, complétés par des expéditions du Manitoba, suffisaient à peine aux besoins; minimum d'achats pour décoquillage. A Montréal, la demande s'est maintenue active toute la semaine; l'offre suffisait à la demande; toutefois, en fermeture, les acheteurs se montraient prudents dans leurs transactions.

Provinces atlantiques: ton ferme des marchés; dans l'ensemble, gains des A gros et moyens; provisions généralement suffisantes, les excédents de l'Île du Prince-Edouard étant acheminés ailleurs.

VOLAILLE: quelques gains dispersés

Ton généralement soutenu aux principaux marchés à l'égard des diverses classes et catégories de volaille la semaine dernière. On signale quelques révisions de prix ici et là, toutes vers le haut.

VOLAILLE VIVANTE: poulets pesant moins de 5 livres, 1/2 c. de plus à Regina et gain à peu près similaire à Edmonton, ce qui a porté le prix au producteur à 22 1/2 c. dans ces deux villes pour la catégorie No 1; à Toronto, les poules d'à peu près tous les poids se vendaient souvent 1 c. plus cher; à Edmonton, gains de 1-2 c. des poules légères; dans la même ville, les prix des poulets entre 6 et 7 livres étaient plus fermes, les hausses étant de 2-3 c. la livre.

VOLAILLE ABATTUE: le rapport officiel ne signale aucun changement.

STOCKS: avicoles aux E.-U.

Stocks d'oeufs et de volaille en diminution aux Etats-Unis au 1er mars par rapport à la même date de l'an dernier, selon le dernier rapport du secrétariat de l'Agriculture.

Oeufs frais en coque: 19,000 caisses seulement contre 41,000 au 1er mars 1965. Stocks d'oeufs de toutes sortes, frais, congelés et transformés: à peu près la moitié de ceux de l'année dernière.

Volaille de tous genres dans les frigos: 246.4 millions de livres ou 54 millions de moins qu'au 1er mars 1965.

VENTES: poussins et dindonneaux

Durant les deux premiers mois (janvier-février) de l'année en cours, les placements de poussins-poulettes ont augmenté d'environ 20% dans l'ensemble du pays par rapport aux deux premiers mois de 1965; les placements de dindonneaux à griller, de 15%, et les dindonneaux de poids lourd, de 11% du 1er janvier au 12 mars. Pour toutes ces classes, les quantités d'oeufs mis à couver continuent de se maintenir à un niveau supérieur à celui de l'année dernière.

PORCS: Montréal fait exception

Tous les marchés aux porcs du pays ont enregistré des hausses la semaine dernière, certaines allant jusqu'à \$3. Seul le marché de Montréal a fait exception en marquant une baisse de \$2 les 100 livres.

Prix des porcs de la catégorie A: Toronto, marché à la hausse -- \$33.25-\$36.65, les ventes de fermeture s'effectuant à \$36; Montréal, recul de \$2 à \$32.50-\$33.50; Winnipeg, gain de \$3 à \$32.20-\$34.85; gains de \$2.30 à Calgary et à Lethbridge ou \$32.30 et \$30.50-\$32.05 respectivement; Edmonton, \$1 de plus en fermeture à \$31.50; Saskatoon, un peu plus ferme à \$31.60-\$33.20.

Prix moyen pondéré au producteur de porcs classés A durant la semaine qui a pris fin le 12 mars: \$37.08 contre \$26.56 durant la semaine correspondante de l'an dernier.

VEAUX: variantes de prix

Ton assez irrégulier du marché des veaux la semaine dernière -- fluctuations de 50 c. vers le haut à \$1 vers le bas. Les Bons et De choix se vendaient environ 50 cents de plus les 100 livres à Toronto -- \$32-\$42, exceptionnellement à \$45; Montréal, ton variable à \$33-\$37 -- perte occasionnelle de \$1; à Winnipeg, les sujets de toute première qualité sont demeurés à \$32-\$38 tandis que les veaux de boucherie continuaient de se vendre \$23-\$25.

AGNEAUX: fluctuations de 50¢

Offre toujours faible d'agneaux et de moutons. A Toronto, les bons agneaux s'écoulaient à environ 50 c. de plus, soit \$31-\$32.75 les 100 livres; à Winnipeg, prix inchangés à \$26; en dépit d'arrivages réduits, Edmonton a perdu 50 c. à \$26.50.

BOVINS: prix à la baisse

Arrivages de bovins en diminution la semaine dernière; conduite des prix dictée surtout par les arrivages locaux mais, d'une façon générale, tendance au fléchissement des prix.

Tableau d'ensemble des prix: bouillons, de stables à inférieurs de \$1 les 100 livres; génisses, à peu près aucun changement; vaches, fluctuations de 50 c. dans les deux sens, les bonnes se vendant \$19-\$20 à Montréal et \$20-\$21 à Toronto.

Bovins d'engrais et de remplacement: transactions passablement actives durant toute la semaine; dans l'ensemble, prix inchangés.

Exportations aux Etats-Unis durant la semaine: 6,813 têtes, ce qui porte à 62,061 le nombre de bovins expédiés outre-frontière jusqu'à cette année, comparativement à 12,029 seulement l'an dernier, même période.

(suite à la page 22)

Projet de Loi des syndicats agricoles

N.D.L.R. — Dans une édition précédente, nous avons publié le texte intégral du mémoire annuel de l'UCC présenté au cabinet provincial le 14 mars dernier. Aujourd'hui, nous présentons au lecteur la première de trois annexes à ce document portant sur un projet de Loi des syndicats agricoles.

DÉFINITION

- 1.- Dans la présente Loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes suivants signifient :
- a) "exploitant agricole": toute personne, propriétaire ou occupant d'un fonds de terre dont l'utilisation qu'elle en fait elle-même résulte en la production d'un produit agricole destiné à être mis en marché;
 - b) "producteur pour son compte": un exploitant agricole ou toute personne qui peut prétendre à un titre suffisant pour mettre en marché un produit agricole au terme de sa production;
 - c) "producteur à forfait": un exploitant agricole qui ne peut prétendre à un titre suffisant pour mettre en marché le produit agricole dont il a été l'agent de production;
 - d) "produit agricole": tout produit de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aviculture ou de la forêt, à l'état brut ou transformé, partiellement ou entièrement, par le producteur, y compris, entre autres les animaux de ferme et de basse-cour, vivants ou abattus, la viande de ces animaux, les volailles, les oeufs, la laine, les produits laitiers, les grains, les fruits, les légumes, les produits de l'éclaircie, le miel, le tabac, le bois, les brevages ou articles d'alimentation provenant de produits de l'agriculture et toute autre denrée agricole désignée par arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil;
 - e) syndicat agricole comprend tant un syndicat d'exploitants qu'un syndicat de producteurs;
 - f) syndicat de producteurs comprend les syndicats de producteurs pour leur compte et les syndicats de producteurs à forfait.

CONSTITUTION ET POUVOIRS

- 2.- Quinze producteurs pour leur compte ou à forfait d'un produit agricole déterminé ou quinze exploitants agricoles peuvent faire et signer une déclaration constatant leur intention de se constituer en association ou syndicat agricole.
- 3.- Cette déclaration doit indiquer :
- a) le nom de l'association;
 - b) son objet;
 - c) les noms, prénoms, nationalité et adresses des premiers directeurs ou administrateurs au nombre de trois au moins et de quinze au plus, et les noms, prénoms, nationalité et adresses des personnes qui doivent en être le premier président et le premier secrétaire;
 - d) la localité où elle aura son siège principal.
- 4.- Il est loisible au secrétaire de la province, sur requête accompagnée de la déclaration et des statuts de l'association, d'approuver ces statuts et d'autoriser la constitution, en association ou syndicat professionnel, des personnes qui ont signé la déclaration et de celles qui seront par la suite admises à faire partie de l'association ou du syndicat.
- 5.- Un avis de cette autorisation rédigée suivant la formule 1

doit être publié par le secrétaire de la province dans la "Gazette officielle de Québec"; à compter de cette publication, l'association ou le syndicat est constitué en corporation.

Cette publication est faite aux frais de l'association ou du syndicat.

6.- Une association peut, par règlement spécial, lorsque le conseil d'administration se compose de plus de huit administrateurs, former un comité exécutif dont elle détermine les pouvoirs et devoirs.

Ce comité se compose d'au moins trois personnes choisies parmi les administrateurs par le conseil d'administration qui en désigne le président.

Le conseil d'administration peut, chaque année, accorder une rémunération aux membres du comité exécutif.

La majorité des membres du comité en constituent le quorum et les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Le comité exécutif exerce ses pouvoirs sous le contrôle du conseil d'administration et celui-ci peut, en tout temps pour des motifs qu'il juge valables, remplacer tout membre du comité.

7.- Les règlements du syndicat doivent prévoir le montant du droit d'entrée qui ne doit pas être moindre de un dollar et le montant de la cotisation payable par les membres.

La cotisation payable par les membres d'un syndicat d'exploitants agricoles est annuelle et ne sera pas moindre de deux dollars.

8.- Les règlements du syndicat de producteurs d'un produit pour leur compte pourront prévoir soit une cotisation pour un montant fixe, soit une cotisation pour un montant variable selon l'importance de la production.

Dans ce dernier cas, la cotisation sera de tant par unité de produit, tout en respectant le minimum déjà prévu par la Loi, à l'article 7. L'unité de produit sera celle à laquelle on se réfère couramment pour la vente du produit ou celle que décréteront les règlements.

9.- Lorsqu'une Loi provinciale permet à un syndicat de producteurs d'avoir recours à l'acheteur du produit comme agent de perception de la cotisation syndicale par mode de retenue sur le prix d'achat, la retenue de telle cotisation et sa remise au syndicat est pour les producteurs qui l'ont ainsi payée à l'acquit de de toute contribution payable par eux pour l'administration d'un plan conjoint, sanctionné par la Régie des Marchés Agricoles, jusqu'à concurrence de sa quotité.

10.- Dans le cas d'un syndicat d'exploitants dont le caractère représentatif aura été reconnu, la cotisation syndicale pourra être perçue par le truchement du conseil municipal si la juridiction territoriale du syndicat correspond aux limites d'une municipalité, ou par le conseil de comté si la juridiction territoriale du syndicat excède les

limites d'une municipalité. A cette fin, le conseil municipal ou le conseil de comté dûment saisi de cette reconnaissance devra percevoir la cotisation des exploitants dont on aura justifié l'appartenance au syndicat et un montant égal de tout autre exploitant dont le fonds de terre est situé à l'intérieur des limites de la juridiction territoriale du syndicat de la même façon et avec les mêmes pouvoirs et obligations que s'il s'agissait de toute autre imposition et faire remise du tout au syndicat.

11.- Dans le cas d'un syndicat de producteurs à forfait dont le caractère représentatif aura été reconnu, la cotisation devra être retenue par le cocontractant dûment saisi de cette reconnaissance sur le prix forfaitaire à être payé aux producteurs et remise au syndicat.

12.- Un membre qui n'a pas acquitté sa cotisation dans les trois mois qui suivent l'expiration de l'année d'exercice de son syndicat, est de plein droit suspendu. Il peut néanmoins être relevé de cette suspension aux conditions fixées par les règlements.

13.- Un syndicat peut en tout temps modifier ses règlements et en adopter de nouveaux; mais ces modifications et ces nouveaux règlements n'ont d'effet qu'après avoir été approuvés par le secrétaire de la province.

14.- Tout syndicat doit tenir un ou plusieurs registres, contenant :

- a) Les procès-verbaux des assemblées des membres et du conseil d'administration;
- b) les noms, prénoms, nationalité, adresse et occupation de chaque membre, en indiquant la date de son admission et, s'il y a lieu, celle de son retrait ou de ses suspensions;
- c) les recettes et déboursés, l'actif et le passif du syndicat.

15.- Les syndicats agricoles ont exclusivement pour objet l'étude, la défense, le développement et la représentation des intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres et des exploitants ou producteurs non-syndiqués.

16.- Le mineur âgé de seize ans et la femme mariée, sauf opposition de son mari, peuvent faire partie d'un syndicat agricole.

17.- Seuls les citoyens canadiens peuvent être membres du conseil d'administration d'un syndicat.

Une corporation dont la principale activité est l'exploitation d'un fonds de terre ne peut être membre d'un syndicat d'exploitants que si chacun de ses directeurs remplit les conditions prévues pour être considérées individuellement comme exploitant.

18.- Les syndicats d'exploitants ont pour principal objet la représentation des intérêts généraux de la classe agricole; les syndicats de producteurs pour leur compte, la mise en marché des produits agricoles; les syndicats de producteurs à forfait, la négociation de convention collective de production.

Sujets aux lois en vigueur, les syndicats jouissent de tous les pouvoirs nécessaires à la poursuite de leur objet et ils peuvent notamment :

- a) Etablir et administrer des caisses spéciales d'indemnité aux héritiers ou bénéficiaires des membres défunts ou aux membres au décès de leurs

conjoint, des caisses spéciales de retraite, de secours en cas de maladie, de sinistre ou autres caisses de même nature, qui doivent être régies exclusivement par les statuts approuvés par la Régie des Rentes du Québec;

b) Créer et administrer des bureaux de renseignement;

c) Créer, administrer et subventionner des oeuvres professionnelles, telles que institutions professionnelles de prévoyance, laboratoires, champs d'expérience, oeuvres d'éducation scientifique, agricole et sociale, cours et publications intéressant la profession;

d) Subventionner et aider des sociétés coopératives de production;

e) Acheter pour les revendre, louer, prêter ou répartir entre leurs membres, tous les objets nécessaires au soutien de leur famille, à l'exercice de leur profession, matières premières, outils, instruments, machines, engrais, semences, plants, animaux et matières alimentaires;

f) Prêter leur entremise pour la vente des produits; faciliter cette vente par expositions, annonces, groupement de commandes et expédition;

g) Déposer leur marque ou label;

h) Prendre charge de la réalisation d'un plan conjoint de produits agricoles;

i) Passer avec tous autres syndicats, sociétés, entreprises ou personnes les contrats ou convention relative à la poursuite de leur objet et spécialement ceux visant les conditions collectives de production;

J) Exercer devant toutes Cours de justice tous les droits appartenant à leurs membres, relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent.

19.- Lorsqu'un syndicat désire changer son nom, le secrétaire de la province, sur preuve jugée par lui suffisante, que cette demande de changement de nom n'est pas faite dans un but illégitime, peut autoriser le changement de nom demandé dans la requête qui lui est adressée par le syndicat.

20.- Le secrétaire de la province aussitôt l'autorisation accordée, en donne avis par une insertion dans la "Gazette officielle de Québec" suivant la formule 2. Sujet à cette publication, mais à compter de la date de l'autorisation, le syndicat est désigné sous le nouveau nom mentionné dans cette autorisation.

21.- Aucun changement de nom fait en vertu des articles 19 et 20 n'apporte de modification aux droits et obligations du syndicat; et les procédures qui auraient pu être commencées ou continuées par ou contre le syndicat sous son premier nom peuvent l'être par ou contre lui sous son nouveau nom.

22.- Les syndicats, établis en vertu de la présente loi, doivent tenir et diviser leur comptabilité

de manière que chaque genre de services et avantages accordés aux sociétaires puisse être administré séparément et faire l'objet de caisses ou fonds distincts.

23.- Outre les caisses spéciales, il doit être établi une caisse pour les frais généraux du syndicat.

24.- Chaque fois qu'une caisse spéciale cesse de se supporter, elle peut être liquidée volontairement ou en justice sans affecter la personnalité civile du syndicat.

25.- A l'égard des sociétaires entre eux les caisses spéciales ne sont tenues qu'à leurs propres dettes, sauf dans le cas de liquidation générale, alors que toutes les caisses, leurs dettes particulières étant payées, sont versées au fonds général du syndicat.

26.- Sont insaisissables les fonds des caisses spéciales de secours mutuels et de retraite, sauf pour le paiement des rentes et secours auxquels peut avoir droit un membre du syndicat.

27.- Les syndicats agricoles, au nombre de trois ou plus, peuvent se concerter pour l'étude, la défense et la représentation des intérêts économiques, sociaux et moraux de la classe agricole et, à cette fin, être constitués en union ou fédération en suivant les dispositions de l'article 3 de la présente loi, en autant qu'elles sont susceptibles d'application. La demande à cette fin doit être accompagnée d'une résolution de chacun des syndicats.

Les statuts de l'union ou de la fédération doivent déterminer les règles selon lesquelles les syndicats adhérant à l'union ou à la fédération seront représentés dans le conseil d'administration ou dans les assemblées générales.

Nonobstant l'adhésion d'un syndicat de producteurs à une fédération de syndicats de producteurs, il peut adhérer à une fédération d'exploitants agricoles peut accepter une demande d'adhésion d'un syndicat de travailleurs forestiers, constitué en vertu de la Loi des syndicats professionnels, nonobstant l'adhésion de ce syndicat à une fédération de syndicat de travailleurs forestiers. Cette adhésion n'ajoute aucun pouvoir à ceux de la fédération qui ne peut s'en prévaloir pour modifier ou étendre ceux qu'elle possède déjà.

29.- Les unions et fédérations de syndicats agricoles peuvent se constituer en confédération, en observant les procédures prescrites par l'article 27, cette confédération jouit, dès sa constitution, des droits reconnus par l'article 30, aux unions et fédérations de syndicats. L'approbation par la Régie des Rentes du Québec des statuts régissant une caisse d'assurance ou d'indemnité établie par une confédération, confère à cette caisse l'existence corporative; elle est, dès lors, administrée par un co-

(Suite à la page 12)



Hibitane

Un produit pour la santé des animaux
LABORATOIRES AYERST



32.-Si dans un contrat, il est stipulé que des producteurs ou des membres d'un syndicat, d'une union, ou fédération ou d'une confédération de syndicats recevront un prix déterminé, ces producteurs et ces membres, bien qu'ils ne soient pas partie au contrat, ont droit à la quotité du prix qui y est déterminé, nonobstant toute renonciation à ce contrat consentie postérieurement par eux, que cette renonciation soit expresse ou implicite.

33.-Nonobstant toute loi à ce contraire, toute corporation municipale est autorisée à accorder, par résolution de son conseil, une exemption de taxe sur les immeubles appartenant à tout syndicat agricole constitué en corporation en vertu de la présente loi ou au propriétaire de tout immeuble utilisé pour ou à l'usage de tout syndicat agricole, aussi longtemps que lesdits immeubles seront utilisés comme salle de réunions syndicales, bibliothèque, salle de conférences ou autres fins sociales aux conditions que ledit conseil déterminera.

34.-En cas de dissolution volontaire ou prononcée en justice, un ou trois liquidateurs sont nommés par l'assemblée générale qui est réputée continuer d'exister pour les fins de la liquidation.

Les fonctions du ou des liquidateurs sont gratuites à moins que leur rémunération n'ait été établie au préalable par l'assemblée générale.

Les biens du syndicat sont dévolus comme suit :

a) Il est d'abord pourvu au paiement des frais de liquidation et des dettes du syndicat;

b) Les biens provenant de dons ou legs font retour, suivant les dispositions de l'acte constitutif de la libéralité, au donateur ou aux représentants légaux du donateur ou du testateur.

A défaut de telles dispositions ils sont attribués à une ou plusieurs oeuvres similaires ou connexes désignées par les statuts ou, à défaut, par une décision de l'assemblée générale;

c) Il est ensuite pourvu au maintien et à l'administration, en fiducie, des caisses spéciales d'indemnité établies en conformité des dispositions de l'article 18 de la présente loi;

d) Le solde de l'actif doit être affecté à une ou des oeuvres similaires désignées par le secrétaire de la province et le ministre de l'Agriculture.

35.-L'existence corporative de tout syndicat, union, fédération ou confédération prend fin lorsque le secrétaire de la province le décrète, après s'être rendu compte :

a) qu'ils ont cessé d'exercer leurs pouvoirs corporatifs; ou

b) que le nombre de leurs membres citoyens canadiens et en règle est réduit à moins de vingt s'il s'agit d'un syndicat et à moins de trois s'il s'agit d'une union, fédération ou confédération; ou

c) s'il s'agit d'un syndicat, lorsque plus d'un tiers de ses membres ne sont pas des citoyens canadiens.

Le décret du secrétaire de la province prend effet à compter de sa publication dans la "Gazette officielle de Québec".

36.-Le curateur public nommé suivant la Loi de la curatelle publique (chap. 314) est d'office le liquidateur de tout syndicat, union, fédération ou confédération dont l'existence corporative a pris fin suivant l'article 35.

A ces fins, le curateur public exerce les pouvoirs reconnus à un liquidateur par l'article 34 et est tenu aux obligations qui y sont prescrites.

Il peut prélever sur l'actif résultant de la liquidation ses déboursés et les honoraires établis par le tarif pour les cas de curatelle.

37.-Le caractère représentatif d'un syndicat est issu du nombre de ses membres et le volume de la production, non plus que l'importance des exploitations ne peuvent être des critères utilisables pour accorder ou refuser ce caractère.

38.-Un syndicat de producteurs d'un produit agricole pour leur compte qui groupe la majorité des producteurs qui ont voté, lors de l'appel au vote sur un plan conjoint de mise en marché soumis à la Régie des Marchés Agricoles, est représentatif.

Ce caractère habilite un tel syndicat à prendre en charge la réalisation d'un tel plan conjoint et à exercer les pouvoirs prévus à cette fin par la Loi des marchés agricoles.

Un tel syndicat conserve ce caractère tant et aussi longtemps que le nombre de ses membres n'est pas inférieur à cinquante pourcent des producteurs auxquels s'applique le plan ou se maintient au même pourcentage par rapport à l'ensemble que celui qui a permis de le lui accorder.

Ce caractère de représentativité est conféré par la Régie des Marchés Agricoles.

39.-Un syndicat d'exploitants agricoles qui groupe la majorité des exploitants agricoles à l'intérieur des limites de sa juridiction est représentatif. Ce caractère habilite un tel syndicat à représenter officiellement les exploitants agricoles auprès des pouvoirs publics et au sein des organismes consultatifs constitués sur tous les problèmes concernant les exploitants agricoles de la municipalité ou de la région où il exerce son action.

Ce caractère de représentativité est conféré par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture.

40.-Un syndicat de producteurs à forfait qui groupe la majorité de producteurs liés par contrat avec une entreprise déterminée, est représentatif. Ce caractère habilite un tel syndicat à représenter officiellement auprès de la Régie des Marchés Agricoles les producteurs à forfait pour le compte d'une entreprise déterminée.

Ce caractère de représentativité est accordé par la Régie des Marchés Agricoles.

41.-Les union, fédération et confédération possèdent le même caractère de représentativité, et peuvent l'exercer au niveau de leur juridiction territoriale, à condition que ce caractère soit reconnu par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture.

42.-Les conflits de juridiction entre syndicats de producteurs d'un produit pour leur compte peuvent être soumis à la Régie des Marchés Agricoles qui décide en dernier ressort et sans appel.

43.-Les conflits de juridiction entre syndicats, unions, fédérations, confédérations d'exploitants peuvent être soumis à un arbitre désigné par la Cour de Magistrat du comté où se trouve le siège social de l'organisation dont la juridiction est contestée. La décision de cet arbitre est sans appel et prend effet dès qu'elle a été homologuée par la Cour de Magistrat. Cette homologation a le même effet qu'un jugement de ladite Cour.

44.-Les syndicats d'exploitants ou de producteurs, unions, fédérations, confédérations de tels syndicats constitués sous l'empire de la Loi des syndicats professionnels sur simple requête adressée au lieutenant-gouverneur en conseil peuvent obtenir d'être considérés comme étant constitués sous l'empire de la présente loi et pour de tous les pouvoirs, devoirs et obligations qui en découlent.

45.-Un syndicat de producteurs à forfait qui groupe la majorité de producteurs liés par contrat avec une entreprise déterminée, est représentatif. Ce caractère habilite un tel syndicat à représenter officiellement auprès de la Régie des Marchés Agricoles les producteurs à forfait pour le compte d'une entreprise déterminée.

Ce caractère de représentativité est accordé par la Régie des Marchés Agricoles.

46.-Les union, fédération et confédération possèdent le même caractère de représentativité, et peuvent l'exercer au niveau de leur juridiction territoriale, à condition que ce caractère soit reconnu par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture.

47.-Les conflits de juridiction entre syndicats de producteurs d'un produit pour leur compte peuvent être soumis à la Régie des Marchés Agricoles qui décide en dernier ressort et sans appel.

48.-Les conflits de juridiction entre syndicats, unions, fédérations, confédérations d'exploitants peuvent être soumis à un arbitre désigné par la Cour de Magistrat du comté où se trouve le siège social de l'organisation dont la juridiction est contestée. La décision de cet arbitre est sans appel et prend effet dès qu'elle a été homologuée par la Cour de Magistrat. Cette homologation a le même effet qu'un jugement de ladite Cour.

49.-Les syndicats d'exploitants ou de producteurs, unions, fédérations, confédérations de tels syndicats constitués sous l'empire de la Loi des syndicats professionnels sur simple requête adressée au lieutenant-gouverneur en conseil peuvent obtenir d'être considérés comme étant constitués sous l'empire de la présente loi et pour de tous les pouvoirs, devoirs et obligations qui en découlent.

50.-Un syndicat de producteurs à forfait qui groupe la majorité de producteurs liés par contrat avec une entreprise déterminée, est représentatif. Ce caractère habilite un tel syndicat à représenter officiellement auprès de la Régie des Marchés Agricoles les producteurs à forfait pour le compte d'une entreprise déterminée.

Ce caractère de représentativité est accordé par la Régie des Marchés Agricoles.

51.-Les union, fédération et confédération possèdent le même caractère de représentativité, et peuvent l'exercer au niveau de leur juridiction territoriale, à condition que ce caractère soit reconnu par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture.

52.-Les conflits de juridiction entre syndicats de producteurs d'un produit pour leur compte peuvent être soumis à la Régie des Marchés Agricoles qui décide en dernier ressort et sans appel.

53.-Les conflits de juridiction entre syndicats, unions, fédérations, confédérations d'exploitants peuvent être soumis à un arbitre désigné par la Cour de Magistrat du comté où se trouve le siège social de l'organisation dont la juridiction est contestée. La décision de cet arbitre est sans appel et prend effet dès qu'elle a été homologuée par la Cour de Magistrat. Cette homologation a le même effet qu'un jugement de ladite Cour.

54.-Les syndicats d'exploitants ou de producteurs, unions, fédérations, confédérations de tels syndicats constitués sous l'empire de la Loi des syndicats professionnels sur simple requête adressée au lieutenant-gouverneur en conseil peuvent obtenir d'être considérés comme étant constitués sous l'empire de la présente loi et pour de tous les pouvoirs, devoirs et obligations qui en découlent.

Un programme en 15 points

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a élaboré une série de mesures qu'il entend prendre pour venir au secours de l'agriculture. L'Assemblée législative de cette province sera appelée à les ratifier après examen.

Bon nombre de ces mesures font suite au mécontentement exprimé vers la mi-février dernier dans un mémoire soumis au cabinet Stanfield par des délégués de la Fédération provinciale de l'agriculture. On se souvient qu'à cette occasion un porte-parole de la Fédération avait menacé le gouvernement soit de recourir à des gestes radicaux, comme le blocage des routes, -- comme la résignation du ministre de l'Agriculture dans le cabinet Stanfield, M. I.W. Akerley.

En fait, c'est M. Akerley lui-même qui a proposé à l'Assemblée législative ce programme en 15 points destiné à bonifier le sort de l'agriculteur néo-écossais. Le programme vise à corriger plusieurs des secteurs les plus faibles de l'agriculture néo-écossaise et comporte des dépenses sensiblement accrues à plusieurs chefs de dépenses.

L'une d'entre elles prévoit une enquête approfondie sur l'industrie laitière qui, actuellement, est loin de fournir le volume de lait et les revenus que les producteurs en attendent normalement. Entre temps, il est possible que l'entrée en scène du programme fédéral vienne apporter certains correctifs à la situation présente, mais peu importe!

PRINCIPAUX POINTS

Voici, exposé aussi brièvement que possible, le programme en 15 points soumis aux députés par M. Akerley.

-- Expansion de la production alimentaire pour bestiaux impliquant des dépenses de \$250,000.

-- Encouragement à la consolidation des fermes et à l'utilisation rationnelle des terres au coût de \$235,000 pour l'année à venir.

-- Mise en oeuvre d'un Comité ayant mission d'enquêter sur tous les aspects de l'industrie laitière -- production, transport, transformation, distribution et vente dans tous les secteurs.

-- Expansion des facilités, des bâtiments et des cours relativement à l'enseignement agricole et agronomique au Collège d'Agriculture de Truro.

-- A ce même endroit, construction d'une serre commerciale sur le campus dont le but sera de faire des recherches horticoles.

-- Etablissement de deux fermes-pilotes sur lesquelles on fera des essais et des démonstrations quant à la grandeur idéale des fermes dans la province.

-- Elargissement de la politique d'amélioration des fermes de façon à inclure l'amélioration des cours de ferme, des routes rurales, en outre du drainage artificiel, etc.

-- Mise en route d'une politique d'aide à la construction des silos de façon à promouvoir la bonne conservation des herbes de haute qualité.

-- Nomination d'un Comité consultatif au ministre visant le Collège provincial d'agriculture (Truro) et comprenant des chefs de file dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture et de l'industrie.

-- Adoption de fonds supplémentaires pour encourager davantage le transport de la pierre à chaux pour fins agricoles.

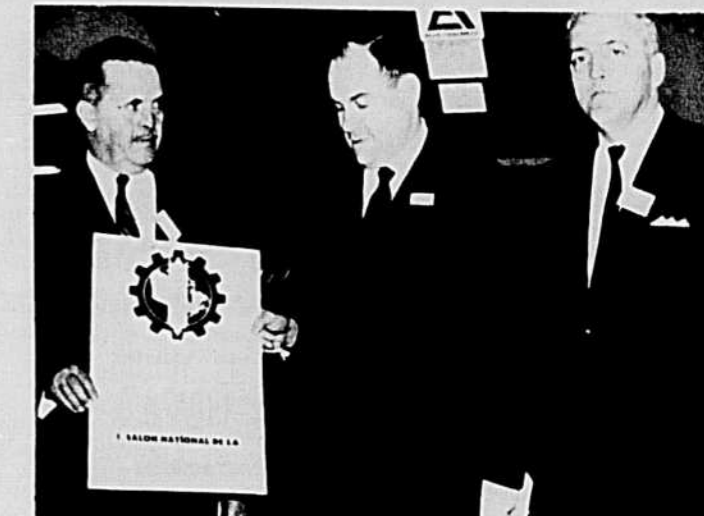
-- Vote d'octrois plus généreux dans le but d'égaliser les frais de transport touchant la mise en marché des porcs.

-- Elargissement des clauses visant les prêts consentis par la Commission d'établissement sur les terres de la N.-E. (Nova Scotia Land Settlement Board), de façon qu'un cultivateur privé puisse emprunter jusqu'à \$50,000 et que les prêts aux fermes exploitées en commun aillent jusqu'à \$100,000.

-- Une modification à la loi autorisera la même Commission à accorder des prêts aux exploitants de fermes à fourrages, de serres commerciales aussi bien qu'aux éleveurs de porcs et de volailles.

-- Mise en application de nombreux programmes d'ARDA et mise à profit de tous les fonds offerts par le gouvernement fédéral à cette fin.

-- A partir du 1er avril 1966, le gouvernement provincial prendra à sa charge l'entretien de tous les travaux d'endiguement à travers la province.



La compagnie Allis Chalmers s'est mérité le deuxième au 1er Salon national de l'Agriculture pour la présentation d'une aracheuse à betteraves à sucre à deux rangs équipée d'un nettoyeur et d'une boîte d'emmagasinement d'une capacité de 7,500 livres. Des représentants Allis Chalmers, dont M. Serge Troubetsky (à droite), accompagné ici M. Maurice Sauvé, ministre fédéral des Forêts et de l'aménagement rural.

que les agriculteurs en soient informés avant la période des semailles.

Une mesure de ce genre ne doit pas être mise en vigueur aux dépens de la production des fourrages de tous genres, bien au contraire. Pour que cela soit bien clair, le gouvernement a décidé d'encourager la construction de silos à raison de 20% du coût total et jusqu'à un maximum de \$500 par ferme.

PARMI LES DEMANDES

On se rappelle peut-être que quelques autres demandes faites par la Fédération provinciale au cabinet Stanfield ne figurent pas ou figurent peu dans les cadres de ce programme annoncé par M. Akerley. On relève entre autres les suivantes: 1) des subventions à la construction des bâtiments de ferme comme il en est accordé à d'autres industries; 2) un programme d'éducation et d'organisation en faveur des propriétaires de boisés de ferme;

3) l'attribution aux cultivateurs et bûcherons d'une partie des forêts de la Couronne, à l'exemple des lots concédés à de puissantes compagnies.

La Fédération avait aussi soulevé deux autres aspects du problème agricole: 1) la possibilité que les cultivateurs se détournent de la production alimentaire pour se livrer plutôt à l'exploitation du bois; 2) le fait que la production des aliments en N.-E. est si peu rémunératrice qu'il serait peut-être à propos de l'abandonner complètement pour en faire plutôt l'importation.

Enfin, avient dit les délégués, le revenu net par ferme n'avait été l'an dernier que de \$1,000. Le revenu brut, il est vrai, a tendance à monter un peu, mais cette augmentation est absorbée par les dépenses supplémentaires que doit faire le cultivateur. De sorte que ce dernier travaille plus fort sans retirer autant qu'il y a 5 ans de son travail et de sa mise de capitaux.

"BIEN NOURRIS AUJOURD'HUI AVEC VIOLAC"

... CES PETITS VEAUX PRODUIRONT DES TONNES DE LAIT DEMAIN".
PARCE QUE:

VIOLAC favorise le DÉPART RAPIDE des veaux et une excellente santé.

VIOLAC contient plus de protéines de vitamines et minéraux que le LAIT ENTIER.

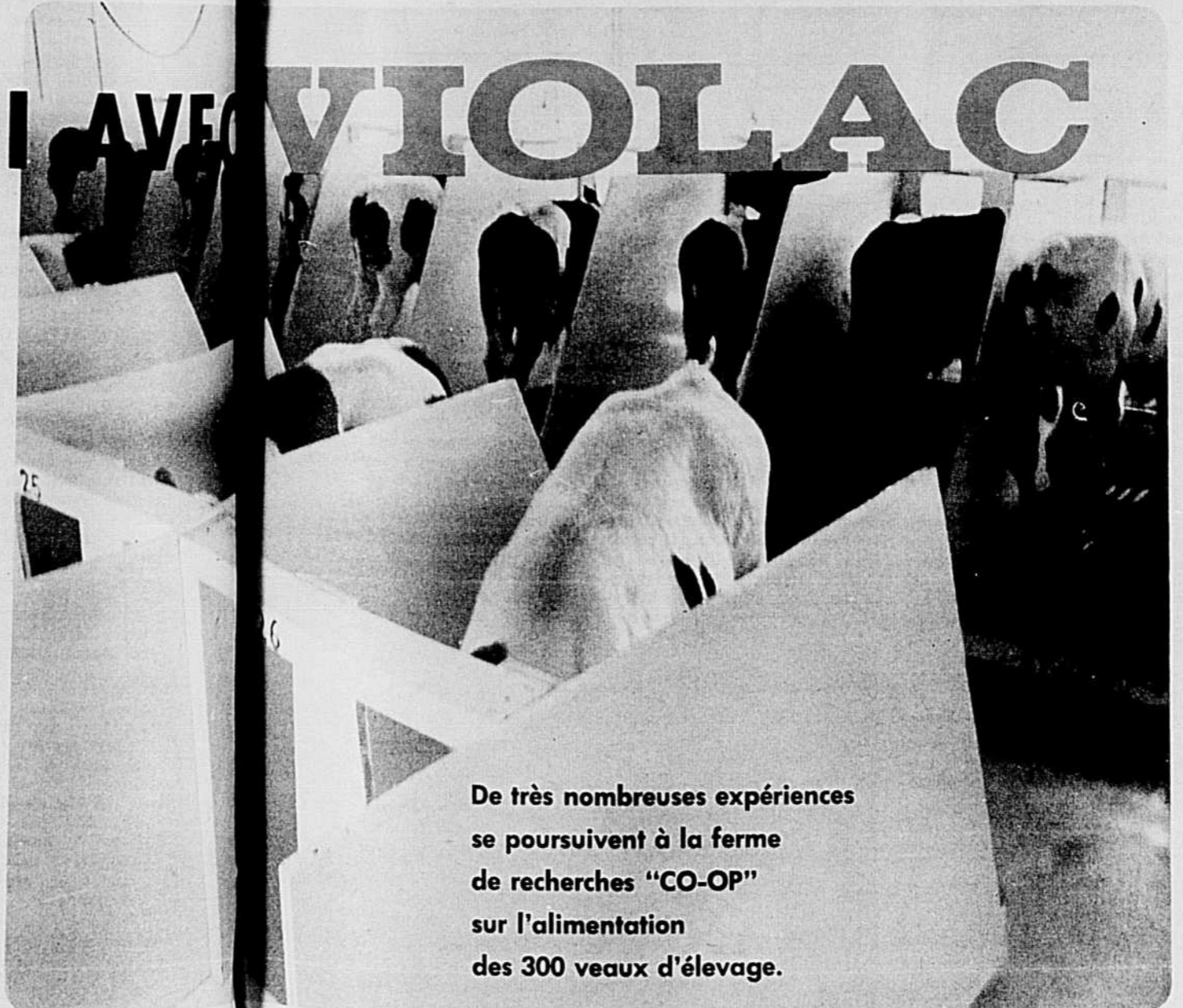
VIOLAC aide à prévenir l'entérite bactérienne chez les veaux.

VIOLAC est extrêmement facile à servir et coûte très peu.

Seul un sac de 25 lb du fameux VIOLAC suffit pour partir un veau d'élevage sur le bon pied. VIOLAC remplace 250 lb de lait entier.

Ce produit "CO-OP" a fait ses preuves sur des milliers de fermes de la belle province, voilà pourquoi nous vous encourageons à l'utiliser.

- MOULÉE "CO-OP" DÉBUT-VEAU 20%**
- Savoureuse et d'excellente qualité.
 - Fortifiée de vitamines stabilisées et minéraux pour assurer une croissance normale et une santé vigoureuse.
 - Servir 2 fois par jour de la 3ième semaine à la fin du 4ième mois.
 - 4-5 lb par veau, par jour. (max.)
 - 250 lb par veau.
- MOULÉE "CO-OP" CROISSANCE-VEAU 15%**
- 5-6 lb par veau, par jour (approx.) selon la qualité du foin.



De très nombreuses expériences se poursuivent à la ferme de recherches "CO-OP" sur l'alimentation des 300 veaux d'élevage.

BOVO

BOVO pour de "beaux veaux" de lait. BOVO est un produit "CO-OP" complet enrichi de vitamines "A" et "D" stabilisées. BOVO est médicamenteux pour prévenir la diarrhée chez les veaux. 100 lb de "BOVO" remplacent 1000 lb de lait entier.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC.
SERVICE DES SUPPLÉMENTS & MOULÉES
4394 St-Ambroise 150 St-Pierre
Montréal, P.Q. Québec, P.Q.



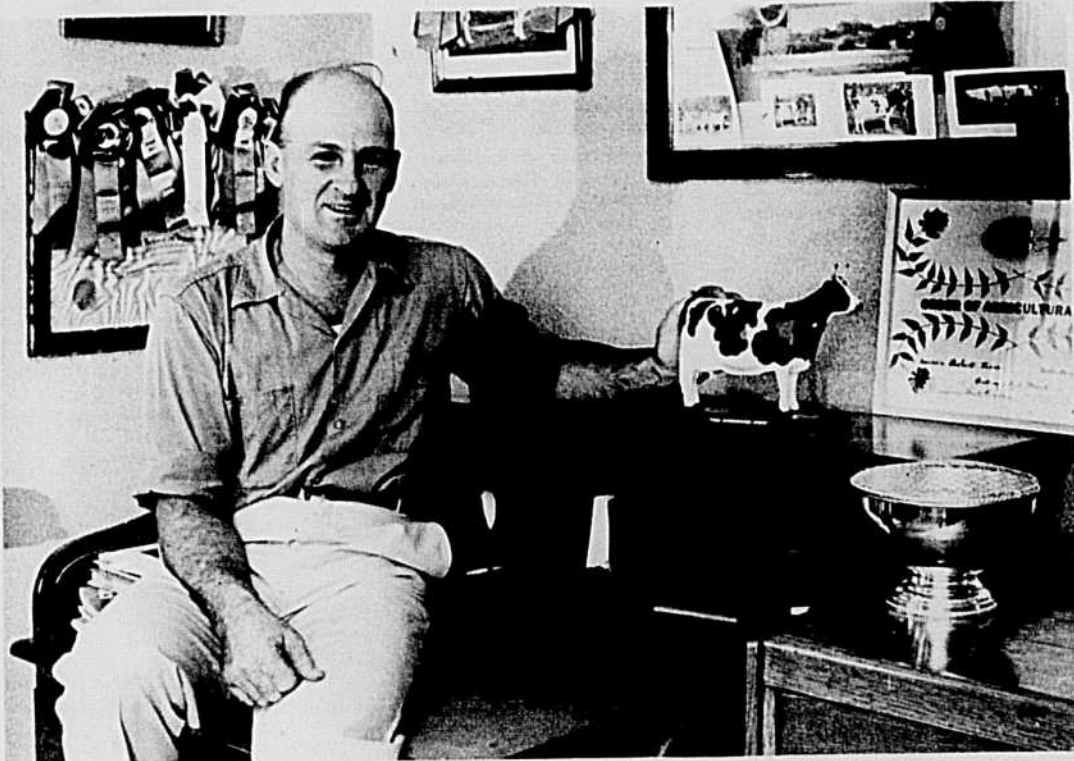
AU SERVICE DE LA FERME FAMILIALE

Rédigé en collaboration

Chef de la rédaction: P. CARPENTIER

agronome au service de l'Information

Reproduction autorisée en donnant crédit aux auteurs



Héritier d'une grande famille d'agriculteurs, M. Robert E. Ness reste dans la tradition.

Les VRAIS professionnels de l'agriculture

ROBERT E. NESS, HOWICK.....

Texte et photos
d'Omer Beaudoin

Monsieur Robert E. Ness de Châteauguay appartient à une famille qui a marqué l'agriculture du Québec. Son arrière-grand-père, Robert Ness, occupa la présidence du Conseil d'agriculture. Son aïeul, R.R. Ness, contribua activement à l'introduction des bovins Ayrshire et des chevaux Clyde au Canada. Il ne fit pas moins de 44 voyages outremer, principalement en Écosse, pour importer du stock. Propriétaire de Burnside Farm, il remporta la Médaille d'or du Mérite agricole en 1906. Il décrocha, en 1913, la première place dans le seul concours interprovincial qui ait mis en lice les meilleures fermes du Québec et de l'Ontario. Aux expositions, après le nom des animaux Ayrshire primés, on entendit longtemps quelques syllabes brèves qui revenaient impitoyablement comme un leitmotiv; "R.R. Ness and Sons, Howick". Des centaines d'agriculteurs ont aussi con-

nu M. R.R. Ness comme juge du Mérite agricole. Le père du concurrent actuel, M. John Earle Ness, s'est bâti une solide réputation comme éleveur et comme juge de bétail. A l'âge de 38 ans, il a lui-même conquis la Médaille d'or en 1935, alors qu'il a cédée à son fils Robert E. en 1958.

BON SANG NE PEUT MENTIR

Monsieur Robert E. Ness a 37 ans. Il paraît digne de ses ascendants. Son troupeau Ayrshire figure parmi les plus racés de l'Amérique du Nord. Il comprend 88 têtes de bétail; 46 vaches, 40 génisses et 2 taureaux de grande lignée. Dix neuf des laitières sont classées Excellente et 21 Très Bonne.

Le choix rigoureux des géniteurs mâles, une sélection sévère et une alimentation soigneusement équilibrée se reflètent dans la productivité du troupeau. En 1962, la moyenne de rendement en lait s'établissait à 9,987 lb; en 1963, à 10,400 lb; en 1964, à 10,621 lb avec une teneur en

matières grasses qui se maintient aux environs de 4.16.

LE DOMAINE

Le domaine de Terrace Bank Farm couvre 285 acres, dont 260 sont en culture. À l'établissement principal, agréablement situé sur une légère élévation, en bordure de la Rivière-aux-Anglais, s'ajoute une ferme d'une centaine d'acres, à quelque distance, de l'autre côté de la rivière. Le sol des deux fermes est constitué d'un excellent loam argileux, à l'exception de quelques acres de terre plus légère. A la ferme de la maison, une quarantaine d'acres sont drainées.

L'assolement comprenait, en 1965, 36 acres d'avoine Rodney, 22 acres de maïs des variétés Pride et Pioneer, 155 acres de prairies et 47 acres de pâturages en rotation spéciale. Pour faire face à la sécheresse, on servait, l'été dernier, du Sudax, à l'état vert. Cette plante fourragère résultant d'un croisement entre le sorgho et l'herbe du Soudan, a été introduite récemment dans le sud de Montréal.

Monsieur Ness se montre particulièrement fier de 10 vaches dont la production totale dépasse le million de lb.

Nom	Née en	Nombre de lactations	BCA Lait	BCA M.gr.	Production de lait	Teneur en matières grasses
Terrace Bank Rosabelle	1951	9	140	157	117,511	4.57
" " Lillian	1952	10	121	128	110,655	4.33
" " Mistress	1949	11	129	134	127,329	4.24
" " Full Bloom	1956	6	139	138	72,935	4.04
" " Miss Pearl	1956	6	135	140	78,376	4.24
" " Pearl Dale	1955	7	124	122	73,865	4.05
" " Flossie	1950	9	150	156	129,852	4.26
" " Floss Tide	1954	7	122	117	85,808	3.92
" " Fairy	1953	8	111	112	87,840	4.14
" " Frosty	1952	10	143	145	120,584	4.14

Statistiques sur les volailles au 1er décembre 1965

La section agricole du Bureau de la Statistique du Québec publie une estimation du nombre de poules et poulets, de dindons et de canards dans les fermes de la province, au 1er décembre 1964 et 1965.

POULES ET POULETS

Le nombre de poules et poulets dans les fermes au 1er décembre 1965 est estimé à 15,500,000 contre 13,200,000 en 1964. La répartition de cet objectif est la suivante : poussins de moins de deux mois, 8,950,000 contre 6,720,000 l'année précédente; poulettes de deux à six mois gardées pour la ponte, 1,040,000 en regard de 980,000 en 1964; poules pondeuses et poulettes de six mois et plus, 4,170,000 comparé à 4,385,000 l'année précé-

dente; tous autres de deux mois et plus non gardés pour la ponte, 1,340,000 comparativement à 1,115,000 en 1964.

DINDONS

Estimé à 830,000 au 1er décembre 1965, le nombre de dindons accuse une augmentation de 14.5 pour cent sur celui de 1964 qui était de 725,000.

OIES

On estime le nombre d'oies à 7,000 au 1er décembre 1965 contre 10,000 en 1964, soit une diminution de 30 pour cent.

CANARDS

Le nombre de canards au 1er décembre 1965 était de 48,000 comparativement à 50,000 en 1964, ce qui représente une diminution de 4 pour cent.

Nouveau bureau de conseillers agricoles

Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec vient d'ouvrir un bureau de Renseignements agricoles à Varennes, au 300, rue Ste-Anne, casier postal 500. Ce nouveau bureau desservira les comtés de Chambly et Vercheres.

On pourra y consulter Monsieur André Gagnon, agronome en charge, M. Albert Lapalme, agronome adjoint, le Dr R.-M. Levert, médecin vétérinaire, et son technicien adjoint M. Gaétan Courtemanche.

La tenue et les rendements des champs sont le fait d'un agriculteur d'expérience qui sait appliquer les méthodes modernes.

L'outillage représente une valeur de 12,000 dollars et permet de cultiver avec un minimum de main-d'oeuvre.

UN REVENU INTÉRESSANT

Monsieur Ness produit tous les fourrages et une partie des grains nécessaires à son troupeau. Même s'il doit acheter chaque année une trentaine de tonnes de concentrés, son exploitation lui laisse un profit confortable. Avec 35 vaches en lactation, les ventes de lait, en décembre 1965, ont dépassé les 2,000 dollars. Si l'on admet que c'est un record de tous les temps pour Burnside Farm, il faudra aussi admettre que s'ajoute à ce chiffre le prix de vente des reproducteurs; étant donné la réputation de l'élevage, ce revenu

supplémentaire est fort appréciable.

DANS LA TRADITION

Madame Ness, qui détient un brevet d'institutrice, consacre à différents travaux d'artisanat et aux oeuvres sociales les loisirs que peut lui laisser une famille de 4 enfants dont les âges s'échelonnent de 9 ans à 10 mois. L'aîné, Robert Lawrence - Larry pour les intimes - un gallard joufflu aux cheveux noirs en brosse, reste dans la tradition de la famille en désignant par leurs noms, sans hésitation, toutes les bêtes du troupeau.

Monsieur Ness se dévoue volontiers à la chose publique. Il a été pendant 2 ans président de la commission scolaire. Il est moniteur (leader) du club 4-H et président du club d'éleveurs d'Ayrshire. Cet excellent agriculteur ajoutera peut-être un jour au blason de sa famille une troisième Médaille d'or.



Le troupeau Ayrshire de Terrace Bank Farm, un des plus célèbres d'Amérique, au pâturage en bordure de la Rivière-aux-Anglais.

Elisé François délégué au Congrès National 4-H

Dix membres des clubs 4-H, un pour chacune des provinces canadiennes, ont été choisis pour assister au 36e Congrès National des Clubs 4-H, à Washington, D. C., du 17 au 22 avril prochain. M. Elisé François, de Marieville, comté de Rouville, représentera les Clubs 4-H du Québec à ces assises. On sait que les Cercles de Jeunes Agriculteurs sont au Québec l'équivalent des Clubs 4-H aux Etats-Unis.

Les délégués qui ont été choisis en raison de leur éducation, de leur personnalité et de leurs états de service au sein des 4-H se réuniront d'abord à Ottawa où un certificat de citoyenneté canadienne sera remis à chacun des délégués par le premier ministre, l'honorable L. B. Pearson. A midi, un déjeuner leur sera offert par le ministère fédéral de l'Agriculture où le mi-

nistre, l'honorable J. J. Greene leur adressera la parole. Après une visite des édifices du Parlement et de la capitale canadienne, le groupe s'envolera vers New-York, via Montréal.

Durant leur court séjour à New-York, les délégués, qui logeront au Waldorf Astoria, auront l'opportunité de visiter l'édifice des Nations Unies où ils prendront le déjeuner, de faire en bateau de croisière le tour de l'île Manhattan, de visiter le Rockefeller Center pour revenir prendre le dîner au Waldorf Astoria, après quoi ils s'envoleront vers Washington.

En coopération avec les provinces canadiennes et le Département de l'Agriculture des Etats-Unis, ce voyage-récompense est organisé et financé par le Conseil Canadien des Clubs 4-H.

Le Congrès National 1966 a comme objectifs d'inculquer aux jeunes une plus grande compréhension des problèmes nationaux et internationaux qui confrontent actuellement les peuples nord-américains; un meilleur entendement des valeurs démocratiques,



M. Elisé FRANÇOIS

des responsabilités et des devoirs de chaque citoyen.

Ce voyage constitue une expérience très enrichissante dont chaque délégué devra faire bénéficier le cercle dont il fait partie.

Les deux responsables qui accompagneront le groupe sont : Mademoiselle E. M. Collyer, directrice de l'Economie domestique, ministère de l'Agriculture, Winnipeg, et Monsieur Jos.-E. Audet, directeur du service des Conseillers agricoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec.

Paul CARPENTIER, agronome

La fertilisation des terres

L'emploi des engrais est indispensable à l'agriculteur qui veut vivre des revenus de sa ferme.

Dans son volume intitulé "Productivité de la terre", M. Henri Richard, membre de l'Académie d'Agriculture de France, décrit brièvement l'action des principaux éléments des engrais composés, de la façon suivante :

L'azote est l'élément maître. C'est la locomotive qui tire le train dont les wagons bien chargés n'iraient nulle part sans elle. L'azote exerce une influence profonde sur les rendements et sa rentabilité en agriculture n'a cessé de croître, d'autant qu'on l'emploie mieux et sur des cultures plus aptes à le bien utiliser.

L'acide phosphorique, c'est la santé, la reproduction assurée (fleurs, graines), le développement radiculaire rapide, la précocité, la vigueur.

La potasse a un rôle de travail : résistance mécanique (rigidité des pailles), résistance au froid, aide à la photosynthèse, élaboration des sucres et de l'amidon.

LES ENGRAIS COMPOSÉS

Par rapport aux engrais simples, les engrais composés offrent de multiples avantages : emploi facile, réduction des travaux d'épandage, variété dans le choix des formules, réduction de la main-d'oeuvre.

BEAUCOUP DE BON SENS

Puisque l'efficacité des engrais chimiques ne peut plus être mise en doute, l'agriculteur doit faire preuve de bon sens devant la multitude d'enseignements nouveaux.

"Lui qui est l'assistant de la Nature, pour l'élaboration de la récolte et la mise-bas des animaux, sait profondément que les choses acquises sont bonnes et que les innovations doivent être examinées avec réflexion, avant de passer à l'action. Mais il faut passer à l'action".

L'AGRONOME ET LES ENGRAIS

"D'objet sans nécessité absolue, l'engrais chimique est ainsi devenu le premier des leviers de cette intensification; en fait, il est créateur direct de richesses, mais il faut l'utiliser avec adresse. Dans les mises au point successives pour le meilleur emploi des engrais, la personne intéressée, le client, c'est le couple sol-végétal. L'agriculteur, aidé par l'agronome, est l'interprète des besoins de ce couple".

Les progrès en agriculture obligent les exploitants agricoles à intensifier leur production.

UTILISATION DES FERTILISANTS DANS DIFFÉRENTS PAYS

Le Dr Peter Harsanay, dans sa brochure sur la planification économique dans l'agriculture canadienne nous fait voir le degré d'utilisation des fertilisants dans différents pays :

animaux. On ne doit pas traiter le sol quand une plante-racine entre dans la rotation.

On ne permet plus l'addition d'aldrine et de dieldrine aux engrais chimiques employés dans la ferme.

La Loi sur les aliments du bétail défend la vente de nourriture animale contenant des insecticides.

(Ce mois-ci)

UTILISATION D'ENGRAIS CHIMIQUES EN TERMES D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS 1961/62

PAYS	LIVRE PAR ACRE CULTIVÉE
Pays-Bas	407
Belgique	327
Allemagne de l'Ouest	240
Royaume-Uni	162
Norvège	153
Danemark	134
Etats-Unis	39
Canada	6

Réf: Harsanay, Peter, Economie planning in Canadian agriculture, Montréal, 1964.

Le tableau qui précède nous fait voir que l'agriculteur Hollandais emploie environ 67 fois plus de fertilisants par acre cultivée, que le producteur Canadien. En Belgique, l'utilisation est 55 fois plus élevée qu'au Canada, en Allemagne 40 fois, en Norvège 25, au Danemark 22 et aux Etats-Unis 7.

Il convient de rappeler, qu'au Québec, l'utilisation moyenne par ferme est de deux tonnes annuellement.

Il faut lutter contre cette tendance parcimonieuse dans l'emploi d'un producteur de richesses.

Soucieux d'améliorer les conditions d'existence de la famille agricole, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation a mis en oeuvre différentes politiques en ce domaine; organisation de laboratoires pour l'analyse des sols, octrois à l'achat et au transport des engrais chimiques, crédit agricole à court terme, sans oublier les "Recommandations du Conseil des Engrais chimiques du Québec" révisées à chaque année et distribuées gratuitement sur demande.

Roger MICHAUD, agronome

Réf: Richard, Henri. Productivité de la terre, Flammarion, Paris 1959.

La sortie des ruches

Il est bien difficile de déterminer une date précise pour la sortie des ruches; d'ailleurs, les conditions varient avec les régions. Règle générale, on conseille de sortir les abeilles quand la neige est à peu près disparue. Si les abeilles sont tranquilles dans la cave, ne vous pressez pas; si, par contre, elles sont agitées et montrent des signes de dysenterie en laissant des taches brunes sur le plateau ou sur le devant des ruches, hâtez-vous alors de les sortir, sinon vous les perdrez.

Il faut sortir les ruches le soir, autrement les abeilles qui ont été enfermées durant de longs mois s'envoleraient sans avoir pris de point de repère et elles ne pourraient retrouver leur colonie.

Les ruches doivent être placées immédiatement à l'endroit qu'elles occuperont en permanence durant toute la saison. On pose le réducteur d'entrée avant de les sortir et, lorsqu'elles sont en place, il ne reste qu'un demi-tour à lui donner pour rétrécir l'ouverture.

A bâtons rompus

Trente pour cent des réparations du tracteur s'appliquent aux pneus. Un peu plus de soin permettrait d'en tirer un meilleur service.

Veiller à ce que les pneus soient gonflés convenablement; à cette fin, vérifier la pression tous les quinze jours.

Eviter les arrêts brusques, les courses rapides sur un terrain accidenté, les pierres ou autres obstacles susceptibles d'abimer les pneus et de causer des crevaisons.

L'huile et le soleil détériorent le caoutchouc. On ne laissera jamais le tracteur sur une surface couverte d'huile; quand le tracteur ne travaille pas, pourquoi ne pas le placer à l'abri du soleil.

D'après des études faites par l'ambassade américaine, la Libye offrirait des possibilités d'y écouler des produits laitiers. L'exploitation du pétrole qui concourt à la prospérité de ce pays assure un accroissement rapide du pouvoir d'achat et lui permet d'importer contre devises fortes.

L'hystérie collective des poussins (crazy chick'disease) peut être causée par une diète contenant un trop fort pourcentage de gras non saturés. C'est là l'opinion du Dr D.C. Hall, du Collège d'agriculture de l'Ontario. Selon ce dernier, cette maladie peut être prévenue au moyen de la vitamine E ou d'antioxydants synthétiques.

Chez les jeunes porcs, plusieurs facteurs peuvent influencer l'indice de conversion des aliments. Mentionnons les particularités de la constitution génétique attribuables à l'hérédité, la qualité et l'énergie de la ration, le gaspillage de la nourriture, le confort du logement, la régularité de l'abreuvement, les maladies et infestations parasitaires. Les températures salariales affectent à la fois l'appétit et la quantité de nourriture consommée.

Paul CARPENTIER, agronome



CONCOURS D'AVOINE - 1965 - M. Mathias Ferland, de Ste-Elisabeth-de-Joliette, reçoit des mains du président de la Coopérative Fédérée, M. Albert Gingras, un chèque de \$250 comme premier prix du concours provincial. Il a également reçu un autre chèque de \$35 pour s'être classé 5e au concours régional, section no 2. A l'arrière plan, on reconnaît le Dr Joseph E. Chevrette, professeur à la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval et président du Conseil des Semences du Québec, sous la direction duquel ce concours est organisé. Ce concours annuel se tient sous les auspices de la Coopérative Fédérée et des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture.

Usages de l'aldrine et de la dieldrine

Les agriculteurs qui se proposent d'utiliser de l'aldrine et de la dieldrine sur leurs cultures cette année devront vérifier attentivement les étiquettes sur les contenants de ces produits.

On a apporté des changements aux exigences qui régissent la vente de ces parasitocides afin de prévenir la présence de résidus dans les produits du bétail tels que la viande et le lait.

L'aldrine et la dieldrine ne peuvent pas être vendues pour n'importe quel genre de culture, y compris les plantes fourragères qui seront vraisemblablement données aux animaux. Cette restriction vise aussi toutes les plantes-racines, y compris les rutabagas.

L'aldrine et la dieldrine pourront encore être appliquées sur certaines cultures destinées à la consommation humaine directe, puisque leur emploi suivant les directives ne donne pas lieu à des résidus qui pourraient être dommageables en vertu de la Loi sur les aliments et drogues.

Les traitements du sol et des semences sont permis lorsqu'une plante est cultivée pour la semence et qu'aucune de ses parties ne servira d'aliment aux



SECTION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION, QUÉBEC.

Les travailleurs...

(Suite de la page 9)
dans le centre le plus approprié.

SOLIDARITÉ

La solidarité dont avaient fait preuve les travailleurs forestiers de l'U.C.C., les producteurs de bois à pulpe et les travailleurs des chantiers coopératifs lors des deux grèves de Price et de St-Raymond Paper, n'a fait que se consolider lors du Congrès Régional du Syndicat des Travailleurs Forestiers de l'U.C.C. du Saguenay.

En effet, c'est par un vote unanime que les 600 congressistes ont appuyé l'Office des Producteurs de bois de pulpe de l'U.C.C. du Saguenay dans les négociations actuellement en cours entre l'Office et les compagnies de la région.

De plus, les congressistes ont demandé pour leurs confrères des Chantiers Coopératifs, les mêmes pouvoirs de négociations et d'arbitrage qu'ils ont. En d'autres termes, ils ont demandé une règle ou un tribunal d'arbitrage au sein du Ministère des Terres et Forêts, permettant aux associations coopératives forestières d'obtenir justice dans la négociation et l'obtention de leurs contrats de coupe avec les compagnies forestières.

REDISTRIBUTION DES FORÊTS

Les travailleurs forestiers ont demandé également une redistribution des forêts, tenant compte bien entendu des besoins de la grande entreprise, mais tenant compte aussi de la moyenne et petite entreprise, et tenant compte de plus des besoins des chantiers coopératifs.

Le congrès en effet a dénoncé certaines compagnies forestières qui actuellement ont trop de limites pour leurs besoins, alors que des petites et moyennes entreprises, de même que les chantiers coopératifs n'en ont pas assez, n'ayant ainsi aucune garantie.

Les congressistes ont demandé enfin que le Ministère des Terres et Forêts ne tolère plus les employeurs forestiers insolubles, dont les victimes sont les travailleurs forestiers.

DÉNONCIATIONS

Les congressistes ont dénoncé ouvertement les compagnies forestières qui encouragent les travailleurs forestiers à devenir propriétaires des débusqueurs sur roues, faisant ainsi payer la mécanisation par les travailleurs forestiers.

Les congressistes constatent d'abord que ce sont les travailleurs forestiers qui ont payé jusqu'à maintenant les frais de la mécanisation en forêt depuis l'avènement de la scie mécanique, un instrument de travail qui leur coûte un minimum de \$4.00 par jour.

Ils constatent que certaines compagnies forestières ont maintenant tendance à encourager leurs employés à acheter les débusqueurs sur roues, en leur offrant des contrats alléchants mais sans aucune garantie, alors que de telles machines valent plus de \$11,000. Si une telle tendance continue à se développer, ce sont encore les travailleurs forestiers qui seront les victimes de la mécanisation en forêt.

Le congrès pour éviter une telle situation, a fait appel à la solidarité de tous les travailleurs forestiers de la région, leur demandant de ne plus acheter les dites machines. De plus, le congrès a décidé que si les compagnies forestières continuaient à encourager leurs employés à acheter ces machines, ce qu'ils considèrent comme un abus intolérable de leur part, les travailleurs forestiers de la région prendront alors les mesures qui s'imposent pour mettre un frein à ce mouvement.

Honneur au mérite



Assurances U.C.C. est heureuse de vous présenter Monsieur Jean-Louis Michaud qui s'est classé premier vendeur pour la semaine du 17 au 23 mars 1966. Le bureau de Monsieur Michaud est situé à: 1193 Savoie, Casier Postal 1225, Plessisville, Cré Mégantic. Son numéro de téléphone est: 362-2435.

Petits pois et blé d'Inde sucrés

PRIX HAUSSÉS EN ONTARIO

Les producteurs de petits pois et de maïs sucrés pour la mise en conserve bénéficieront cette année d'une certaine majoration de prix. C'est là le fruit de négociations entre les représentants des conserveurs et de l'Office de vente des producteurs de légumes de l'Ontario.

Les prix des petits pois, ceux des premières catégories du moins, seront haussés de \$2.50 à \$3. la tonne. Le coût de la semence et les frais de la récolte demeurent ce qu'ils étaient en 1965.

Voici quels seront cette année les prix des petits pois, selon les lectures du degré de tendreté: 0-80, \$175. la tonne; 81-85, \$160. la tonne; 86-90, \$133.; 91-95, \$124.; 96-100, \$115.; 101-105, \$110.; 106-110, \$106.; 111-115, \$100.; 116-125, \$93.50; et enfin 126 et plus, \$90.50. Cela représente, en bref, une majoration de \$3. pour les catégories de 115 et moins; de \$2.50 pour les catégories de 116 et plus.

Le prix du maïs sucré sera porté à \$28. la tonne comparativement à \$27. l'année dernière. Le coût de la semence est augmenté de 10 cents la livre, soit de .35 à .45 cents.

Témiscamingue et Rouyn-Noranda

Syndicat de producteurs de lait

De 250 à 300 cultivateurs se sont donné rendez-vous à Nédélec, vendredi le 18 mars, afin d'étudier la possibilité de fonder un syndicat de producteurs de lait pour les comtés de Témiscamingue et de Rouyn-Noranda.

ASSURANCE-GROUPE

Les Congressistes ont enfin étudié un plan d'assurance-groupe, qui protégera les travailleurs forestiers de toute la région. L'adhésion à ce plan sera libre et ne couvrira que l'assurance-santé et l'assurance-vie, étant donné que la prime en général sera payée par l'employé seul. Les forestiers ont décidé d'attendre que l'employeur défraie la moitié de la prime mensuelle avant d'inclure l'assurance-salaire.

L'UCC à Rimouski

La Caisse d'Etablissement vers l'objectif de \$600,000.

Récemment, se tenait à la salle de l'Eglise St-Pie X, la première Assemblée Générale Annuelle de la Caisse d'Etablissement de l'U. C. C. de Rimouski, sous la présidence de M. Arthur Dubé, de St-Octave de Métis.

On y présenta le rapport annuel qui démontra qu'à sa première année d'opération, la Caisse d'Etablissement a connu un excellent départ alors que des Certificats d'Epargne et de Placement ont été vendus pour une somme de plus de \$200,000.00. Le service des ventes s'est fixé un objectif de \$600,000.00 pour l'année 1966. Il semble qu'avec la collaboration de tous les membres cet objectif est facilement réalisable.

Les élections ont reporté à la présidence pour la deuxième année, M. Arthur Dubé de St-Octave de Métis. M. Philippe Vignola de St-Fabien a été élu vice-président et M. André Fecteau a été réélu secrétaire-gérant pour l'année 1966.

M. Paul-Emile Doré, gérant de la Caisse d'Etablissement de l'U. C. C. du Saguenay et délégué de l'Union des Caisses d'Etablissement du Québec, ainsi que M. Olivier Briand, gérant des ventes à la Caisse d'Etablissement du Saguenay ont tour à tour porté la parole.

M. Doré a souligné que le travail et l'épargne sont essentiels à tout individu vivant en Société et qu'à ce titre l'homme qui travaille doit s'efforcer de prévoir un certain pourcentage du fruit de son travail, à l'épargne. "Il faut, a-t-il enchaîné, que des organismes comme la Caisse d'Etablissement voit à faire une éducation dans ce sens afin de contrebalancer la propagande de l'achat à crédit".

Il signale que l'épargne per capita au Canada a diminué en 1965 comparativement à 1964. "Les Canadiens épargnaient \$138.00 en 1964 en comparaison à \$134.00 en 1965. Il est anormal qu'avec l'augmentation des Salaires, les épargnes diminuent. Les Caisses d'Etablissement sont là pour contribuer à une hausse relative des épargnes".

M. Briand a parlé de l'évolution de la Caisse du Saguenay qui a maintenant un chiffre d'affaire de l'ordre de \$10,000,000.00 pour quelques années d'opérations. Il signale que la Caisse de Rimouski a de très grandes possibilités compte tenu du territoire qu'elle couvre. Il souligne enfin qu'une Caisse d'Etablissement doit compter sur un Service des Ventes très bien structuré et dynamique. C'est le premier facteur d'une bonne réussite a-t-il conclu.

(Communiqué)

Le Syndicat des producteurs de l'Estrie fait...

Un pas très appréciable dans la mise en marché

Le Syndicat des producteurs de Bois de l'Estrie vient d'obtenir un autre contrat de bois à pâte avec la compagnie Dumtar pour les moulins de Windsor et East Angus. L'information transmise par M. Rosaire Couture, secrétaire du Syndicat, précise que 10,000 cordes de bois à pâte seront ainsi directement livrées par cet organisme aux compagnies.

Le contrat stipule que la livraison devra se composer de sapins et d'éplinettes. C'est une augmentation du contrat actuel ayant une quantité de 75,000 cordes. M. Couture note une possibilité totale de 115,000 cordes livrables à l'industrie par les producteurs pour le 31 octobre 1966.

De plus, le Syndicat vient de signer une autre entente avec la Johns Mansville d'Asbestos pour une quantité de 3,000 cordes devant comprendre 60% de tremble brut et 40% de sapin et d'éplinettes.

Tenant compte de ces récentes ententes, le Syndicat des producteurs de Bois de l'Estrie est engagé directement, à ce jour, pour une livraison de 25,000 cordes sur le total prévisible d'une mise en marché générale de 115,000 cordes.

M. Couture estime que c'est un pas important dans la ligne de conduite tracée par les plans conjoints dans la Province, lesquels se sont fixé comme objectif de prendre en main la mise en marché en éliminant les intermédiaires.

Il est bon de rappeler que le Syndicat des producteurs de Bois de l'Estrie en est à sa première année d'opération dans la mise en marché directe.

Les Travaux et les Jours, le 3 avril à 1h.30 p.m.

Le choix des instruments agricoles

S'il est un domaine où l'agriculture québécoise a suivi de près les progrès techniques des Etats-Unis, c'est bien celui de la mécanisation. Cette mécanisation a solutionné en partie le problème du recrutement de la main-d'oeuvre agricole mais elle n'a pas nécessairement augmenté les revenus nets des cultivateurs. Au contraire, très souvent, la capitalisation en machinerie agricole est devenue trop lourde à porter.

A l'émission "Les Travaux et les Jours" du 3 avril pro-



Big Dutchman Inc, Zeeland, annonce la nomination de M. Reynold "Rey" Westman au poste de représentant des ventes pour la partie centrale du Canada. M. Westman exercera ses activités dans le territoire compris entre le Lac Huron au sud de la route nationale No. 86 et la route No. 8 à Dublin en suivant la route No. 59 jusqu'au Lac Erié. La frontière Canada-Etats-Unis formera la ligne de démarcation à l'Ouest. Les responsabilités de M. Westman comprennent la ligne complète des produits Big Dutchman.

Dans la région de Québec

Campagne de recrutement

Les Fédérations de l'U.C.C. de Québec-Est, Nord et Ouest ont lancé officiellement leur campagne annuelle de recrutement lors de la réunion des Conseils d'Administration tenue jeudi le 17 mars dernier. C'est M. Paul-André Tardif de St-Nicolas qui a été choisi comme président de cette campagne de recrutement.

Une équipe de 1,000 recruteurs visiteront les foyers agricoles dimanche le 1er mai avec la détermination d'atteindre l'objectif de 8,000 membres que se sont fixées les autorités des Fédérations.

Depuis quelques années les effectifs des Fédérations de l'U.C.C. de Québec n'ont cessé de s'accroître puisqu'elles sont passées de 3,172 membres en 1960 à 6,073 en 1963 à 7,425 en 1965. Si l'objectif de 1966 était atteint, on pourrait facilement affirmer que plus de 80% des agriculteurs de nos régions sont membres de leur association professionnelle.

Les nombreux succès obtenus par l'U.C.C. au cours de l'année 1965-66 sont en quelque sorte les garanties d'un succès sans précédent dans le recrutement des membres de l'U.C.C. des Fédérations de Québec-Est, Nord et Ouest.

chain, télédiffusée à 1 h. 30 p.m., au réseau français de Radio-Canada, l'animateur Jean-Guy Roy et le professeur Jean-Marie Fortin de la Faculté d'agriculture de Laval nous indiqueront quels facteurs on doit considérer dans le choix d'un instrument agricole.

Germain Lefebvre nous présentera la chronique de l'actualité.

NOMINATION

Un ancien directeur de la Fédération de l'U. C. C. de Québec-Ouest, Monsieur Bernard Méthot de St-Antoine de Tilly, a été élu vice-président de "L'Association des Eleveurs de Hereford du Québec", lors de l'assemblée annuelle tenue à Sherbrooke en janvier dernier.



Une autre fête familiale, le dîner pascal

Dans chacune de nos maisons canadiennes, le dîner de Pâques sera, sans aucun doute, une fête familiale. En hôtesse dépareillée, vous aimerez donner un petit air printanier à votre table... Pour faciliter votre travail, j'ai recueilli quelques recettes dans la formidable "Encyclopédie de la Cuisine Canadienne" de Johane Benoit et dans la brochure "Vos Recettes Favorites" de Robin Hood.

MENU PASCAL

Panier de pamplemousse
Jambon de la cabane à sucre
Pommes de terre en purée
Salade verte et or en gelée
Hors d'œuvres
Tarte chiffon au citron
Biscuits trio - Bonbons - Noix
Thé - Café

PANIER DE PAMPLEMOUSSE

Choisir un pamplemousse de grosseur moyenne et le couper en deux. Avec un petit couteau, décoller la pulpe de l'écorce. Enlever les membranes et détacher chaque quartier. Pour former le panier, c'est-à-dire les anses, couper une tranche de 1/2 pouce, sans aller tout à fait jusqu'au milieu. Enlever la membrane de cette tranche avec des ciseaux. Lever les anses pour qu'elles se rencontrent au centre et attacher avec un petit ruban jaune ou vert. Remplir de salade de fruits et sucrer avec du miel. Ces paniers peuvent se préparer la veille et se conserver au froid.

JAMBON DE LA CABANE À SUCRE

1 jambon de 8 à 10 lb.
3 pintes de jus de pommes ou

3 pintes d'eau d'érable
2 tasses de raisins secs
2 tasses de sucre d'érable
2 c. à thé de clous de girofle moulus
1/4 tasse d'eau

1. Porter le jus de pommes ou l'eau d'érable à ébullition. Y placer le jambon. Couvrir et laisser mijoter pendant 2 1/2 heures ou 3 heures à feu lent, ou jusqu'à ce que le jambon soit tendre. Retirer du liquide.

2. Enlever la couenne et recouvrir le gras du jambon avec le sucre d'érable, la moutarde sèche, les clous moulus mélangés avec l'eau. Placer dans une lèche-frite, ajouter une tasse de jus de cuisson et les raisins secs. Faire cuire pendant un autre 30 minutes dans un four à 300°F.

3. Au goût, épaissir le jus avec un peu de farine grillée, délayée avec de l'eau froide. Servir cette délicieuse sauce aux raisins avec le jambon chaud. Ce jambon est également savoureux froid.

SALADE VERTE ET OR EN GELÉE

1 enveloppe (1 c. à table de gélatine)
1/4 tasse d'eau
1/4 tasse d'eau bouillante
1 lb d'asperges cuites
2 c. à table d'oignons verts hâchés
1/4 tasse d'eau froide
1/4 c. à thé de sel
1/4 tasse de vinaigre
4 oeufs cuits dur

Faire gonfler la gélatine dans l'eau froide 5 minutes. Mêler sucre, sel, eau bouillante et vinaigre. Ajouter la gélatine et brasser jusqu'à ce qu'elle soit dissoute. Verser une partie de

la gelée dans un moule de 4 tasses. Pour un effet décoratif, disposer quelques pointes d'asperges et quelques tranches d'oeufs cuits dur dans la gelée et laisser prendre au réfrigérateur.

Refroidir le reste de la gelée jusqu'à ce qu'elle commence à prendre. Couper le reste des asperges en morceaux de 1/2 pouce et hacher les oeufs cuits dur; mêler aux oignons. Incorporer à la gelée puis verser dans le moule; refroidir jusqu'à ce que ferme. 6 portions.

TARTE CHIFFON AU CITRON

1 c. à soupe de gélatine
4 jaunes d'oeufs
1/2 tasse de sucre
2 c. à soupe de zeste de citron râpé
1/2 tasse de sucre
1/4 tasse d'eau froide
1/8 c. à thé de sel
1/2 tasse de jus de citron
4 blancs d'oeufs
Pâte à tarte biscuit

Faire tremper la gélatine dans l'eau froide. Mélanger dans le haut du bain-marie les jaunes d'oeufs, le sel, le sucre, le jus de citron et le zeste de citron râpé. Faire cuire jusqu'à consistance légère. Retirer du feu. Ajouter la gélatine. Bien mélanger et mettre au réfrigérateur.

Lorsque le mélange est à moitié pris, y incorporer les blancs d'oeufs battus en neige avec l'autre 1/2 tasse de sucre. Verser ce mélange sur la pâte à tarte. Mettre de 2 à 4 heures au réfrigérateur.

BISCUITS TRIO

1 tasse de cassonade
1 tasse de sucre
1 tasse de graisse végétale
2 oeufs
2 1/2 tasses de farine tout usage instantanée Robin Hood
1 c. à thé de soda
1 c. à thé de sel

Chauffer le four à 350°F (modéré). Défaire en crème la cassonade, le sucre et la graisse végétale. Ajouter les oeufs et bien battre. Mesurer la farine et la verser sur un papier ciré. Ajouter le soda et le sel et bien mêler. Ajouter les ingrédients secs au mélange crémeux. Diviser la pâte en 3 parties égales pour les variantes. Cuire à 350°F, 12 à 15 minutes. Donne 6 à 7 douzaines de biscuits.

VARIANTES

BOUCHÉES AUX CERISES ET AUX AMANDES

1/2 tasse de cerises au marasquin égouttées et hachées
1/2 tasse de noix de coco en flocons
1/4 c. à thé d'essence d'amandes

Ajouter ces ingrédients à 1/3 de la préparation de base et bien mêler. Verser par cuillerées sur une plaque et cuire tel qu'indiqué.



La salade verte et or accompagnera le traditionnel jambon.

RONDINS AUX DATTES ET AUX NOIX

1/2 tasse de dattes hachées
1/2 tasse de noix hachées

Ajouter ces ingrédients à 1/3 de la préparation de base et bien

mêler. Façonner des rondins de 1/2" x 2" en roulant la pâte, 1 cuillerée à la fois, sur une planche enfarinée. Déposer sur une plaque graissée et cuire tel qu'indiqué. Rouler dans le sucre quand ils sont encore chauds.



PLONGÉE SUR LE RÉEL

Prendre le temps de lire, c'est la clef du savoir!

"Avec la télévision, les assemblées de toutes sortes et les charges familiales, je n'ai plus le temps de lire ou ce qui serait plus exact, je n'ai pas le courage d'entreprendre la lecture d'un volume de cent, deux cents pages. Je lis tout au plus les manchettes des journaux afin d'être au courant de l'actualité".

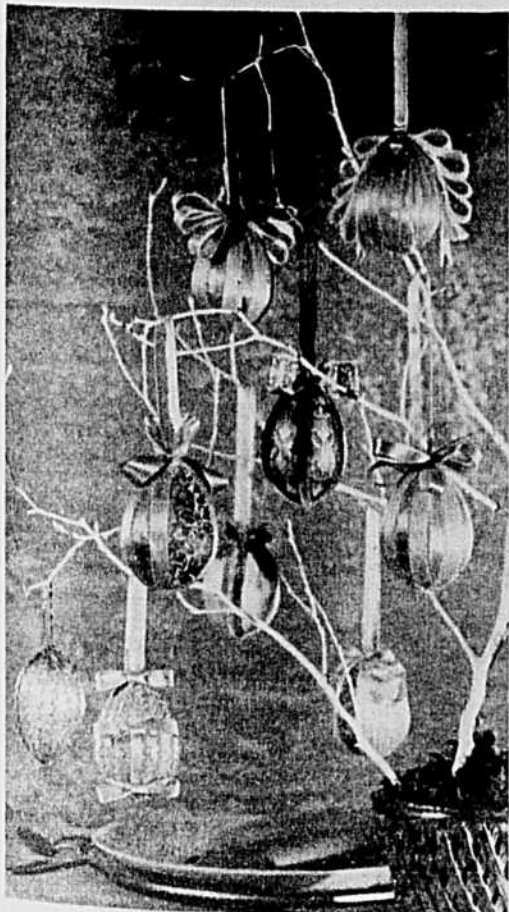
Félicitations Monsieur ou Madame pour ces quelques instants consacrés à la lecture des journaux. Vous avez la clef de l'information! Ce temps que vous prenez chaque jour ou une fois par semaine est inscrit dans votre plan de travail, n'est-ce pas? Alors, pourquoi ne songez-vous pas à pousser plus loin votre curiosité de connaître? Dans votre paroisse, il existe une bibliothèque paroissiale ou municipale contenant plusieurs volumes récents; rendez donc visite à la responsable et faites lui part de vos goûts et aussi de vos appréhensions... Elle aura guider votre choix dans la catégorie romans, biographies, traités de psychologie, pages d'Histoire, etc. et c'est avec plaisir qu'elle vous inscrira au nombre des abonnés.

Ensuite, en décidant de lire une dizaine de pages à tel moment de la journée, soit après le dîner ou en soirée lorsque les enfants sont endormis, vous serez surpris du résultat. Tout d'abord, ce qui semblait "imposé ou rigide" devient une habitude, un moment agréable où on oublie les tracas... De plus, ce contact avec les auteurs élargit nos horizons et nous permet d'acquiescer une certaine culture. Des ouvrages de psychologie et de sexualité aideront les époux à mieux se connaître tandis que des notions de pédagogie rassureront plus d'une jeune maman. Des biographies, des récits d'aventures ou des romans plairont à la jeunesse à cause de l'idéal qui anime ses héros.

S'il a le pouvoir d'élargir nos horizons, ce contact quotidien avec les auteurs alimente avantagement nos conversations et base nos discussions sur des données solides.

Et comme l'exemple entraîne, petits et grands voudront imiter les parents et posséder leurs livres. Encore là, la bibliothèque municipale sera d'un précieux secours et plus tard, en constituant un fonds commun, vous serez à même de monter une bibliothèque familiale bien garnie. Pour chacun, la lecture sera un peu comme le pain quotidien, "la clé d'un monde nouveau", la clé du savoir!

HUGUETTE



CENTRE DE TABLE PASCAL

Si les tulipes et les jonquilles ne sont pas fleuries, laissez courir votre imagination... Placez une branche de bouleau recouverte de peinture blanche, dans un vase. Accrochez-y des oeufs en chocolat au moyen de ruban jaune, vert et lilas. Quel attrait pour les enfants!

Le courrier de Marie-Josée

CONDITIONS DU COURRIER: Se présenter (âge, sexe, situation) - Lettre courte, précise, lisible, détails essentiels (pas plus de 5 pages) - Pseudonyme court et original - Pas de service d'échange - Si on écrit, mentionner pseudonyme et date de publication de la réponse précédente, rappeler, le problème précédent - Réponse personnelle dans cas grave et urgent, demandant discrétion spéciale; pour cela, joindre enveloppe adressée à soi et timbrée - Adresser vos lettres ainsi: COURRIER DE MARIE-JOSÉE / LA TERRE DE CHEZ NOUS / 515 VIGER / MONTREAL 24.

Soyez bien sages, vous aurez un suçon...

Q - Que faut-il penser du suçon comme moyen d'émulation chez les élèves de lère année? Nous avons une institutrice, fort charmante et gentille par ailleurs, qui emploie régulièrement ce moyen pour stimuler ces élèves. Une dictée est annoncée, une poignée de suçons s'étale sur le pupitre. Tous ceux qui conserveront tous les points en auront un. Cela ne nuit pas à la discipline puisqu'ils n'en mangent pas en classe. Mais ne pensez-vous pas qu'une image, une petite automobile de plastique à 0.05 cts, feraient tout aussi bien l'affaire? C'est vrai que les petits raffolent du suçon, mais n'est-ce pas là l'occasion de leur apprendre à apprécier autre chose?

Je crois qu'il y a un inconvénient du point de vue moral à récompenser l'enfant par la gourmandise. Sans compter que les dentistes insistent tellement pour que les jeunes n'abusent pas de sucreries. Je ne suis pas fanatique. J'accepterais cette récompense dans des cas très exceptionnels.

Nous avons discuté de cette question lors de rencontres entre jeunes mères. Les opinions étaient diverses. A vous le verdict. Je trouve cette question d'une importance capitale.

EGLANTINE

R - Je regrette de dire que pour moi, chère Eglantine, cette question est d'une importance fort relative. Suçon, suce ou sucette, image, galette ou singe en plastique, les petites récompenses aux enfants de lère année n'ont qu'une valeur de symbole pour eux: La récompense d'un effort. Tant mieux et cette récompense fait plaisir. Cette institutrice fort charmante d'ailleurs, est-elle un bon professeur pour vos petits? Les comprend-elle? Lui est-il facile de communiquer avec les petits? Si oui, réjouissez-vous. Vous êtes chanceuse. J'admets avec vous qu'elle pourrait donner autre chose pour stimuler les enfants. Lui en avez-vous déjà fait discrètement la suggestion? Pourquoi votre groupe de mamans soucieuses de la bonne éducation de leurs petits ne se cotiseraient-elles pas pour offrir ces petites babioles éducatives qui font tant plaisir. Je connais des Associations Parents-Maîtres qui fournissent de l'argent aux professeurs pour acheter des récompenses aux enfants. Des petits trophées décernés aux plus méritants, trophées qui changent de mains d'une semaine à l'autre rendent les élèves fort heureux. Ce sont les professeurs qui doivent défrayer eux-mêmes le coût des récompenses, vous admettez qu'à ce régime-là, ils ne peuvent offrir de mécano ou de poupées Barbie...

Pour en venir au point de vue moral de la question, je ne pense pas qu'un suçon par jour soit un moyen de développer la gourmandise chez les enfants. La gourmandise vient de l'abus, pas de l'usage. Même si ce que l'on use est agréable au palais... Il faut se garder de tomber dans le perfectionnisme, nous avons souvent cette tendance, nous les bonnes mamans... Je tiens à vous féliciter de votre magnifique lettre, je n'ai pu en reproduire qu'une partie. Vous deviez être un fort bon professeur de français.

Il serait intéressant de connaître l'avis d'autres mamans et même celui des institutrices sur la question. Notre tribune est ouverte à tous, même aux dentistes... En attendant, chère Eglantine, je croque un suçon à votre santé.

INTÉRESSÉE: Le livre pour la future mariée "L'Étiquette du Mariage" se vend à la librairie Ducharme, 418 rue Notre-Dame, Montréal. Demandez-le payable sur livraison, il coûte \$1.50. On le trouve évidemment dans beaucoup d'autres librairies.

FUTURE MARIÉE: Ce sont les parents de la mariée ou la mariée elle-même qui assume les frais des toilettes de la fille d'honneur et de la bouquetière.

VICTIME DU VENT ET DU SOLEIL: Merci de m'avoir fourni plus de détails. Ces sortes de taches sur la peau ne peuvent disparaître que par des traitements spéciaux dans les Instituts de Beauté. Cela coûte environ \$15. l'heure.

DE GROSSES HANCHES: Vos mesures sont assez près des normes officielles. Vous pourriez perdre quelques pouces aux hanches. Pour diminuer la graisse autour du siège, voici quelques mouvements de gymnastique recommandés. Appuyez-vous solidement les deux mains sur une chaise solide. Vous tenant debout à environ un pied et demi de la chaise, vous abaissez votre corps le plus loin possible en prenant de profondes respirations. Répétez ces mouvements matin et soir une vingtaine de fois.

PIERROT: Les traitements à l'électrolyse pour enlever les poils en permanence coûtent environ \$15. l'heure chez les bonnes esthéticiennes.

GIGI: Vous rêvez de devenir chanteuse comme Michèle Richard et Jenny Rock. Vous n'êtes pas la seule à rêver ainsi. Vous ne me dites pas que vous avez des aptitudes particulières. A votre place, je continuerais mes études au moins jusqu'en 11e année. Le métier de chanteur ne fait pas toujours vivre convenablement, il est préférable de

posséder une solide instruction et une bonne profession d'appoint. Le métier de chanteuse populaire ne s'apprend pas dans les écoles. Ces jeunes qui réussissent le doivent à la chance. Ceux qui réussissent très jeunes en tout cas. Habituellement leur succès ne dure pas. Pour étudier le chant sérieusement, vous adressez au Conservatoire de la Province, 1700 Berri, Montréal. Il faut que vous ayez complété votre 11e année. Patience.

ALINE R: Vous avez raison de terminer votre lettre en disant que vous vous en faites pour des riens, qu'à l'avenir vous serez plus sereine. Pourquoi ne pas inviter ces amis chez-vous, même si votre foyer n'est pas un palais. Votre maison est propre, accueillante. Vous êtes aimable, souriante, que demander de plus? Je conserve de merveilleux souvenirs de soirée de jeunes, les plus gaies ne se passaient pas toujours dans les plus belles maisons. Quand on a des amis véritables, ils ne se préoccupent guère des meubles et de la maison. Trouvez une petite raison pour inviter ce garçon qui vous plaît à une soirée. Si vous le rencontrez, parlez-lui tout simplement. La simplicité est une grande vertu, elle rend tout le monde heureux, à commencer par soi-même...

TOUPIE: La Murine est bonne pour les yeux, elle peut leur donner un certain éclat. La vaseline sur les cils en active la pousse et donne de l'éclat au regard. Les cheveux longs se portent encore. Ils se porteront toujours... Suivez votre personnalité, elle doit vous guider plus que les dictats de la mode.

PIERRETTE P: Ce garçon ne vous part pas de la tête. Il s'arrange pour vous rencontrer, même s'il est accompagné par une autre. Il vous fait des avances, sans plus. Vous, vous voudriez davantage. Trouvez-vous une bonne raison de l'inviter à vous accompagner à une sortie particulière, à une noce etc. Vous au-

rez alors l'occasion de lui parler dans le blanc des yeux... S'il vous trouve tant de son goût, pourquoi ne se décide-t-il pas à vous aborder? C'est un mystère dont beaucoup de beaux ténébreux aiment s'entourer. Lui dire de vous ficher la paix une fois pour toutes serait une autre solution. Mais elle ne répond pas au désir profond de votre cœur. Bonne chance.

ROUGE-GORGE: Vos mains sont rouges et rugueuses. Avez-vous essayé de porter des gants de caoutchouc pour les gros travaux. L'eau dure est terrible pour les mains l'hiver. Il est bon de se protéger les mains d'un corps gras avant et après le travail. Pour adoucir les mains, les pieds et le visage, cette formule-ci est des meilleures et des plus simples: un tiers d'eau oxygénée, un tiers de glycérine et un tiers de jus de citron. Agitez bien le mélange dans un petit flacon. Frictionnez-vous avec quelques gouttes le soir au coucher. On dit que le lendemain, votre peau sera douce comme velours.

ESPERANZA: Vous avez une quinzaine de livres à perdre. Tant mieux si vous n'éprouvez aucune sensation aux French Kiss de votre ami, vous ne l'aimez sans doute pas beaucoup. Est-ce bien nécessaire de lui permettre cette audace, surtout si vous avez toujours hâte que ça finisse... Vous pouvez vous appliquer de petites compresses sur les yeux, cela les repose et leur redonne de l'éclat. Une poche de thé bien humide est excellente pour cela.

MERCI: Si vos taches de rousseur sont ancrées profondément dans la peau, seuls des traitements spécialisés par une esthéticienne les enlèveront. Si elles ne sont qu'en surface, on peut les laver avec le lait virginal. On peut aussi employer des fraises de champs, écrasées et appliquées le soir sur la peau entre deux morceaux de mousseline. On garde ce cataplasme toute la nuit, on le renouvelle huit jours de suite sans interruption. Attention aux oreillers... Frottez aussi la pelure blanche qui tapisse les coses des fèves. Ce sont des conseils de ma grand-mère qui ont l'avantage de n'être point coûteux... s'ils ne sont pas très efficaces.

MME A.J.: Pour aider votre cou à retrouver sa blancheur, je vous conseillerais comme à la correspondante qui se plaignait de taches de rousseur: Compresses aux fraises de champs écrasées entre deux morceaux de mousseline. L'intérieur des coses de fèves, la pelure blanche et douce est aussi recommandé pour une friction de la peau que l'on veut blanchir.

JEUNE FILLE NERVEUSE: La croissance occasionne certains accès de nervosité. Les bains tièdes prolongés aident à calmer le corps et l'âme. Dormir beaucoup, manger avec intelligence sont aussi de bons remèdes. Je vous en prie, cessez de vous arracher les cheveux, c'est un tic dommageable. Passez votre rage autrement, mâchez de la gomme, mordez des cure-dents, mais laissez vos cheveux tranquilles. On se débarrasse d'une mauvaise habitude petit à petit. Cessez d'abord pour 15 minutes. Prolongez ces quinze minutes toute une journée. Ce sont des enfantillages que de pleurer parce que vos parents vous taquent. Riez avec eux. Ils vont cesser. Vous pouvez obtenir la brochure gratuite expliquant la menstruation et les phénomènes qui l'accompagnent. "Maman, dis-moi tout sur les menstruations", en écrivant à Anne Gilbert, Johnson-Johnson, 2155 Boul. Pie IX, Montréal.

BLONDINETTE: Pour un mariage début juin, jeune étudiante de 15 ans, je te verrais bien dans une petite robe de toile de teinte pastel, rose, bleue ou abricot. Accessoires en cuir verni noir. Chapeau et gants blancs. L'étoile est évidemment de mise pour la mère de la mariée. Je lui conseillerais une robe en crepe au corsage de guipure d'un ton approchant la couleur de ses yeux. Chapeau de fleurs de même couleur. Une petite de 11 ans serait ravissante dans une petite robe de broderie suisse ou de toile, rose ou jaune. Vous pouvez inviter un garçon; un téléphone ou une simple lettre.

LISE R.: Pour devenir animatrice à la télévision, il faut d'abord terminer de solides études. Après la 11e scientifique, je m'orienterais vers les études classiques. Une animatrice doit posséder une grande culture générale et beaucoup d'aisance pour lui permettre de se tirer d'affaires avec facilité dans toutes les situations. Des études de diction ne nuisent pas non plus. Pour passer des auditions se présenter à Radio-Canada, à Montréal, rue Dorchester ou à C.F.T.M. rue Maisonneuve à Montréal ou si vous le désirez au poste C.H.L.T.V. à Sherbrooke.

MÈRE INTRIGUÉE: Vous vous tourmentez parce que vos grands enfants commencent à ne plus boire de lait. Il est assez normal que le goût du lait diminue passé un certain âge. Même si vous n'avez pas le temps disponible pour apprêter des mets à base de lait, il y a beaucoup de préparations faciles qui n'exigent pas grand temps: Les breuvages au chocolat instantané, aux fraises, au goût de bananes; les puddings variés à base de lait etc. La crème glacée et les fromages donnent de bonnes rations de calcium. Il est inutile de forcer les enfants et les adolescents à absorber plus de lait qu'il n'en veulent. L'habitude qu'on



7352 - COQUET DEUX-PIECES. Les fillettes aiment bien posséder un deux-pièces puisqu'il s'adapte à toutes les saisons. Tricoter le gilet de l'encolure au bas avec une laine "sport". Il se porte avec la jupe à plis plats ou avec une robe. Grandeurs: 2-4; 6-8; 10-12 ans; Prix: \$0.45

7273 - ALLURE MEXICAINE. Tricoter un gilet de genre mexicain avec laine peignée ou Wintuk. La broderie mexicaine crée l'effet de bordure. Ce gilet se tricote d'une seule pièce, de l'encolure vers le bas. Grandeurs: 32-34; 36-38; Prix: \$0.45

7465 - DE LA GAÏETE DANS LA CUISINE. Un appliqué, un peu de broderie et du ric-rac de teinte contrastante égayeront vos tabliers. Les poulets peuvent aussi être appliqués sur les vêtements et les toiles. Copies et indications. Prix: \$0.45

COMMANDE: Pour toute commande, s'adresser à: - Service des Patron - La Terre de Chez Nous - 515 Viger - Montréal 24. Ecrire en lettre moulées le NOM, l'ADRESSE, bien mentionner le NUMERO du patron et la TAILLE désirée. - Joindre le prix en bon ou mandat (nous ne sommes pas responsables de l'argent mis tel quel sous enveloppe). Les patrons sont en anglais avec lexique français. Seules les tailles mentionnées sont disponibles.

beaucoup de jeunes de noyer leurs repas avec de grands verres de lait n'est pas aussi bonne qu'on le pense. Il vaut mieux boire entre les repas.

J.P.J.: Le bégaiement peut avoir plusieurs causes. Certains recommandent les soins de psychiâtre. Je vous conseillerais vivement de vous présenter à une clinique externe d'un grand hôpital de Montréal. A l'hôpital Notre-Dame, rue Sherbrooke e., on y donne des traitements pour réduire la parole. Bonne chance.

MAMAN DANS LE VENT: Voici une recette de bière de ménage. Pour avoir 100 chopines, il faut compter 20 lbs de malt d'orge légèrement grillé au four et 1 lb, de houblon. Mettre le tout dans un sac de grosse toile. Faire bouillir une heure et verser dans un baril. Si vous désirez une plus grande teneur en alcool, ajoutez 4 lbs de sucre et un quart de livre de levure de bière délayé dans le liquide tiède. La fermentation dure de 3 à 5 jours. Mettre la bière en bouteilles en les bouchant fortement. Je regrette je n'ai pas de recette de vin de bié. Si une lectrice en connaît, je lui serais reconnaissante de nous la faire parvenir.

LUCIENNE: De quelles sortes de peintures s'agit-il? Les peintures numérotées ne valent pas grand chose dans le commerce; si ce sont des peintures originales, c'est autre chose. Lorsque vous passerez dans une grande ville, vous pourrez vous informer aux rayons des grands magasins où l'on vend des tableaux ou même les montrer à une Galerie d'Art afin d'en faire faire l'expertise. Le plus simple serait de chercher à les vendre dans votre entourage.

MANOUCHE: Je trouve étrange votre histoire. Pourquoi votre soeur vous tourmente-t-elle pour que vous lui trouviez un truc pour éviter d'avoir des enfants? Elle est plus âgée que vous et veut faire la noce avant le mariage. A votre place, je la remettrais vite à sa place... Cessez de vous en faire pour cela. Dites-lui que vous ignorez tout. Si elle veut se jeter à l'eau, laissez-la y aller seule. Vous vous imaginez sûrement que votre mère ne vous aime pas. Cessez de vous disputer avec elle, adoptez la méthode douce: sourires, services etc. Elle changera d'attitude elle aussi.

UNE JEUNE FIANCÉE: Vous êtes petite et mince, je vous verrais bien dans une robe blanche, longue mais plutôt étroite. Quelque chose de très simple, j'aime beaucoup des gros bonnets qui remplacent le voile. Votre trois pièces en orlon laine bleu est une bonne idée. Pour août, je vous conseillerais les accessoires en veau noir. Plus de blanc.

PEUR QU'IL SACHE: Vous vous tourmentez pour rien. Vous êtes probablement encore intacte. Même si vous ne l'êtes plus complètement cela pourrait venir de beaucoup d'autres causes: accident, choc, chute etc. Soyez bien en paix. Votre époux ne s'apercevrait de rien.

MME O.L.: La méthode du thermomètre est expliquée dans le volume "La Régulation des Naissances"

par le Dr Baillargeon. Il coûte \$1.50 Il se vend aux Editions du Jour, 3411, St-Denis, Montréal.

SANS RANCUNE: Je laisse la parole à ma correspondante de 14 ans qui répond à "Mère aux cheveux gris mais à la vue longue". "Je ne désire pas que les parents se privent de sorties pour garder leurs grandes filles. Je trouve anormal que des parents, les miens sont de ceux là, laissent leurs petits enfants de 2, 4 et 7 ans, toute la grande journée. Ils travaillent au dehors. Pourtant, nous n'étions pas si pauvres. Nous restions sous la garde de celui de 7 ans, à 2 milles du plus proche voisin. Même si je m'étais plaint à ma mère des attitudes de mon frère, elle ne m'aurait pas cru. C'est moi qui aurais été punie. Car elle est bien sévère pour les filles. Que cette dame sache aussi que j'ai bien autre chose à faire que courir les bois et les champs. Sans rancune."

UN LACORDAIRE: Merci à cet apôtre Lacordaire qui vient avec un peu de retard apporter son point de vue pour aider "Petite épouse découragée". "Il serait important que cette épouse fasse partie d'un mouvement d'abstinence totale. Il faudrait qu'elle essaie d'envoyer son mari à des forums Matt Talbot. J'ai vu des cas où seules la fermeté et la force avaient arrêté un époux de boire. Lorsque son mari visite des amis, persuader ces derniers de ne pas servir d'alcool. Je suis persuadé que les annonces de bière à la télévision incitent beaucoup les gens à boire. 75% de la boisson se boit à la maison. On devrait empêcher les épiceries de vendre de la bière. Cela réglerait bien des problèmes."

23 PRINTEMPS: Votre idée d'organiser une partie de sucre pour faire rencontrer vos deux familles est bonne. Vous pouvez tout aussi les inviter simplement pour une petite soirée à la maison. Vous les invitez vous-même par téléphone ou par lettre. On peut aller partout en voyage de noces, tout dépend des moyens financiers. Beaucoup vont aux Chutes Niagara, certains aux Etats-Unis, à New-York ou sur une plage de l'Atlantique. Pour faire différencier, vous pourriez visiter les Maritimes, c'est agréable et assez loin pour ne pas trop fatiguer.

LOIN DANS MA CAMPAGNE: Vous me semblez bien normale en tout. Habituellement, la jeune fille attend que le jeune homme la demande pour danser. Les franges sont très abondantes et se portent bas sur l'oeil, les cheveux légèrement gonflés. Le rose est toujours joli pour une adolescente.

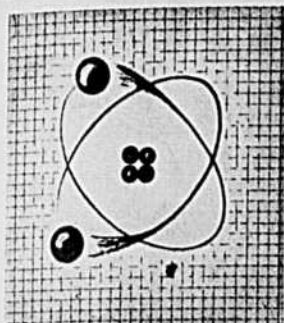
PETITE CURIEUSE: A 15 ans, vous ne pouvez avoir la poitrine d'une nourrice. Vous n'avez pas plus de raison d'avoir honte d'être un peu plate que de n'avoir pas de grands yeux de biche ou des petits pieds de Cendrillon. Les produits annoncés pour augmenter le volume de la poitrine sont comme les champignons, pour la santé, les meilleurs ne valent rien.

UNE QUI VOUS REMERCIE DE VOS COURRIERS: Pour entreprendre un régime amaigrissant, il faut le vou-

(Suite à la page 19)

"LA LECTURE, clef d'un monde nouveau"

Lors des activités de la Semaine des Bibliothèques canadiennes qui s'échelonnent du 26 mars au 3 avril, la population urbaine et rurale aura l'occasion d'entendre ce thème.



la semaine des bibliothèques

canadiennes 26 mars - 3 avril

POURQUOI CE CHOIX

Comme l'année 1966 a remis aux chercheurs que sont les savants, la clef de nombreuses constatations et découvertes dans le domaine spatial, le Conseil National de la Semaine des Bibliothèques Canadiennes a cru bon d'établir un parallèle avec ce monde en évolution. En regardant autour de soi sur le plan professionnel, n'exige-t-on pas plus de compétence, plus de sagesse et plus d'action de la part des travailleurs? Devant ces objectifs, l'homme moderne doit penser sérieusement à se perfectionner de façon continue. Les cours du soir, les stages et les conférences sont à sa disposition mais la façon la plus simple et la moins coûteuse de se cultiver est sans contredit l'utilisation fréquente de la bibliothèque publique.

MANIFESTATIONS

Marquée par plusieurs manifestations, la Semaine des Bibliothèques Canadiennes débute par le Salon du Livre de Montréal. "La plus grande exposition de livres et de périodiques français au monde" se tiendra au Palais du Commerce et sera inaugurée par l'Honorable Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles.

Le 2 avril au soir, dans le cadre du Salon du Livre, un panel permettra à M. le Chanoine Philippe Delhaye, Mlle Grace Hanlyn, M. Pierre Matte et M. Jean-Marc Bourgeois d'exprimer leur point de vue sur "La liberté intellectuelle".

Une démonstration du service de télécommunications Télex entre les plus importantes bibliothèques du pays et quelques centres de documentation sera, sur le plan national, l'activité la plus intéressante.

Ayant fonctionné pour les bibliothèques de langue anglaise les 28, 29 et 30 mars, le service sera à la disposition des postes de langue française le 31, le 1er et 2 avril. Le Salon du Livre de Montréal, la Bibliothèque centrale de l'Université de Montréal, la Bibliothèque de l'Université Laval de Québec, la Bibliothèque municipale de Montréal, la Bibliothèque Saint-Sulpice et de l'Université Laurentienne de Sudbury se joindront au réseau déjà en fonctionnement.

Une visite au Salon du Livre permettra aux bibliophiles de connaître de nouveaux auteurs et de compléter leur bibliothèque; elle leur offrira aussi l'opportunité de se renseigner sur le service de télécommunications Télex.

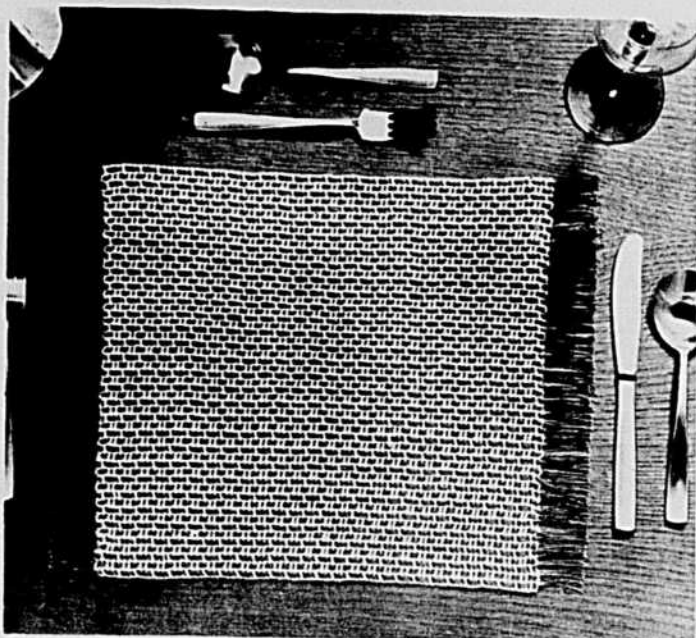
Sur le plan local, même la bibliothèque municipale fera écho à toute cette publicité. Les lecteurs seront plus nombreux et les bibliothécaires guideront le choix de l'intellectuel, de l'ouvrier, de la maîtresse de maison, des jeunes et des petits. Comme le disait Me Jean Drapeau, maire de Montréal, "c'est dans les bibliothèques que le public trouve en définitive le moyen le plus

efficace de compléter l'instruction reçue dans les écoles et aussi d'obtenir de nouvelles perspectives sur l'ensemble des connaissances humaines".

STATISTIQUES

Grâce aux contributions municipales et provinciales, 93 bibliothèques existent dans la province. Si ce chiffre semble important au premier abord, il ne l'est guère si on le compare à la population... Seulement 2,581,430 individus sur une population de 5,838,000 sont desservis... Et sur ce 49,16% qui ont l'avantage de se rendre à la bibliothèque, seulement 566,466, soit 19,14% utilisent ce moyen de culture.

Ces quelques statistiques nous invitent à passer à l'action le plus tôt possible après avoir réfléchi sur une citation de Son Eminence le Cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal. "Il est parfois pénible de constater que notre civilisation technique qui construit des temples pour abriter des engins de tous genres, n'a pas multiplié ces maisons de silence et ces refuges de pensée qui devraient être, dans nos villes si bruyantes, des oasis où les hommes, accablés par la fatigue et le



NAPPERONS DEUX TONS

Moins de lavage, moins de repassage avec ces napperons! L'exécution se fait en deux temps. Au premier, il s'agit de crocheter un rectangle et au deuxième, il faut passer un fil clair et brillant dans les espaces et terminer par une frange de chaque côté. Voilà le napperon prêt à orner une jolie table. Pour obtenir ce patron inscrivez votre NOM et Adresse sur une enveloppe affranchie - Joignez le NUMERO du patron: C.7156F. et \$0.10 pour frais de manutention. Incluez le tout dans une enveloppe adressée au Service des Patrons La Terre de Chez-Nous - 515 Viger, Montréal 24.

bruit, pourraient se réfugier afin d'engager un précieux dialogue avec ce bon ami qu'est le livre. Et c'est ainsi que la lecture pourrait introduire nos con-

temporains dans un monde nouveau. Un bon livre, c'est une clef qui ouvre une porte sur des horizons parfois infinis!"

H.C.

L'Ecole Nationale de Théâtre

Le théâtre est en plein essor au Canada. Pour faire face à ses besoins grandissants, le Canada se doit de pourvoir à la formation de ses propres artistes et artisans professionnels. Afin que la nation parvienne à s'exprimer par son théâtre, cette formation doit non seulement être la plus complète possible et atteindre le plus haut niveau de qualité, mais aussi respecter les deux cultures traditionnelles du Canada et être à la portée de candidats recrutés dans toutes les régions du pays.

C'est dans ce but que l'Ecole Nationale de Théâtre du Canada a été fondée le 2 novembre 1960. Le plan du programme d'études de l'école a été établi jusque dans ses détails par une commission, formée de plus grands noms du théâtre du Canada, en collaboration avec M. Michel St-Denis, universellement réputé pour ses activités dans le domaine de la mise en scène et de l'enseignement du théâtre.

L'école vise à la formation de comédiens, de metteurs en scène, de décorateurs et de techniciens qui exerceront leurs métiers dans le théâtre professionnel. A l'école, les étudiants d'expression française et les étudiants d'expression anglaise peuvent, sous un même toit, poursuivre leurs études selon leur tradition théâtrale respective. Les cours sont donnés en anglais pour les élèves d'expression anglaise, et en français, pour les élèves d'expression française; les programmes d'études suivent des lignes parallèles. Cependant, certains des cours, comme les cours de mouvement et d'expression corporelle, d'écriture, de danse, de pose de voix peuvent être donnés en commun.

COURS D'INTERPRÉTATION

Le cours d'interprétation réparti sur trois ans permet aux élèves de recevoir une formation complète et d'être initiés aux divers courants et périodes du théâtre. L'école vise à développer en même temps l'invention de l'étudiant et sa liberté d'expression en tant qu'individu. Son habileté technique doit embrasser un champ aussi varié qu'étendu. Il doit savoir se servir de sa voix et de son corps. En conséquence, une importance

toute particulière est donnée à la technique de la voix, à la respiration et à la clarté de la diction ainsi qu'à l'assouplissement corporel. L'imagination individuelle des futurs comédiens est nourrie non seulement par la pratique des chefs-d'oeuvres dramatiques, mais aussi par l'étude de la prose, de la poésie, des us et coutumes, de l'histoire du théâtre et des arts qui s'y rattachent, dans les cadres des grandes périodes théâtrales.

COURS DE PRODUCTION

Ce cours de deux ans est destiné aux élèves qui désirent devenir décorateurs, régisseurs, administrateurs, metteurs en scène. Ce cours se divise en deux sections principales: la section technique et la section décoration.

La section technique voit donc à former des techniciens capables de prendre en main l'administration d'une production (administration d'un budget et organisation de tout le travail précédant la présentation d'une pièce), ou la régie d'un spectacle (organisation technique des ré-

pétitions et des spectacles; travail dévolu au directeur de scène). Elle voit également à la formation de spécialistes susceptibles d'utiliser avec le maximum de rendement les installations modernes des nouveaux théâtres, et de gens, qui ayant acquis les connaissances relatives à ces techniques et aux autres aspects des arts du spectacle, seront appelés à devenir les metteurs en scènes de demain.

Par contre, la section décoration préparera des spécialistes qui évolueront dans le domaine de la fabrication des maquettes de décors et de costumes, la fabrication des accessoires et des costumes, la construction et la peinture des décors.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à suivre les cours de l'année scolaire 1966-1967, les candidats devront avoir terminé leur cours secondaire et fait parvenir leur demande d'inscription au Secrétariat de l'Ecole, 407, boulevard Saint-Laurent, Montréal 1, au plus tard le 20 avril.

Le courrier...

(Suite de la page 18)

loir fortement. Ce sont souvent des raisons psychologiques qui nous poussent à manger avec excitation; l'ennui, une peine de coeur etc. Je ne connais pas les pilules Maigrine. A 16 ans, on ne doit pas prendre de drogue sans avis du médecin. Essayez de vous priver une journée par semaine. Commencez un bon matin en vous disant que ce n'est que pour 24 heures, vous serez étonnée de ce que plusieurs 24 heures affineront votre taille et renforceront votre volonté. Si vos mains sont facilement humides, badigeonnez-les à l'eau de Cologne avant de sortir.

FILLE SOUFFRANTE ET TRÈS BELLE: Tant mieux si vous êtes belle, à votre place je ne serais pas souffrante. Vous vous énervez beaucoup lorsque vous devez faire une sortie. N'ayez pas peur, ces battements de coeur ne peuvent vous rendre malade. Pourquoi vous énervez-vous ainsi? Avez-vous peur de rencontrer des gens, êtes-vous trop timide? Il faut d'abord vous dire que beaucoup de jeunes filles sont passablement semblables à vous. Mais, il ne faut rien exagérer. Répétez-vous que vous êtes chanceuse de pouvoir passer une bonne soirée, tout est au point dans votre toilette, ceux que vous allez rencontrer seront contents de vous voir. Si vos troubles persistaient ou s'aggravaient il vaudrait mieux consulter un spécialiste des maladies nerveuses.

Billet

L'homme et la femme de la rue...

C'est ainsi que les responsables des émissions de Radio et de T.V. désignent les personnes qu'ils interrogent au hasard des endroits achalandés sur des sujets d'actualité. De ce temps-ci, les sujets abondent autant par leur variété que par les répercussions qu'ils apportent. En dépit de l'inquiétude qui s'empare des gens intéressés à la chose publique (qui est un peu celle de chacun de nous, c'est parfois étonnant de constater l'ignorance, le manque de connaissances les plus élémentaires dans certains domaines où l'individu à son rôle à jouer comme contribuable, votant, etc. Par ailleurs, c'est remarquable comment les gens cherchent à masquer leur ignorance. Les uns font mine de ne pas entendre ou comprendre, d'autres répondent avec humour, d'autres avec un sérieux qui les feraient passer pour des experts... Il y a les volubiles et les muets. Les premiers glosent, improvisent leur petit discours, se sentent presque capables de régler beaucoup de problèmes par leurs suggestions. Les seconds passent outre ou s'en tirent avec un air qui veut laisser soupçonner qu'ils pourraient dire quelque chose, mais ils se limitent à cette phrase: "Sans commentaire!"

Je trouve pour ma part que les interviewers sont habiles, savent ramener au sens de la question posée. Toutefois, il n'y a pas seulement des personnes qui ne sont pas tellement renseignées, il y en a heureusement qui émergent par leur simplicité et leur savoir. Elles peuvent donner une opinion valable et permettre à ceux qui regardent ou écoutent d'oublier les autres...

Quand on pense à l'homme de la rue que fut le Pape Paul VI... il ne figurait pas, lui, il participait à cette expérience; à travers son propre interview, passait son message de charité et de gratitude pour tous ceux-là qui donnent aux déshérités de toute classe.

Quels moyens merveilleux, modernes et dans l'vent que cette télévision et cette radio! Savons-nous en profiter!

Marie Dupuis

Des jours heureux sans

Constipation

Elle disparaît en douce grâce aux nouvelles PILULES EX-LAX

Pour retrouver la joie de vivre, prenez la nouvelle pilule Ex-Lax contre la constipation. Elle exerce son action douce du jour au lendemain. Facile à prendre, elle contient un ingrédient médicamenteux reconnu. Chaque pilule est enveloppée dans du cellophane. Gardez-en sous la main.



CHRONIQUE SUR NOS Canadiens

par Michèle DESROSIERS

Gilles Vigneault

A vrai dire, lorsque mon père Disant à l'étranger venu dans sa maison: "Vous savez, mon garçon est poète!" Entendra ce que j'entends, Quant je te dis, à toi: "Mon père était pêcheur!" Alors, je saurai si j'ai fait ce qu'il a fallu faire; Alors, je pourrai retourner dans mon village Causer avec mon père des poissons et des vents Ou... causer de mon père avec les gens." (Poème de Gilles Vigneault, premier microsillon)



Gilles Vigneault a bien fait ce qu'il fallait faire; il a fait encore plus et aujourd'hui, nous pouvons ajouter un personnage à ceux qu'il nous a déjà fait connaître: ce personnage, c'est Gilles Vigneault.

Après avoir vécu treize ans sur la Côte Nord, étudié et enseigné comme il dit si facilement, après avoir goûté aux douceurs de la forêt, de la mer et du village, il a livré à la ville les tendres figures et la vie quasi légendaire de son coin de pays.

Il a débuté parmi les étudiants, des jeunes avides d'histoires authentiques et de musique "bien mariée" à ces poèmes. Il s'est fait aussi connaître par les interprètes de ses chansons qui découvriraient dans sa littérature rythmée et sonore et dans ses "beaux airs anciens" un nouveau répertoire à exploiter. Des annonceurs de radio l'ont adopté et il s'est vu attribuer le "Grand Prix du Disque Canadien". Ce prix lui méritait un voyage en France. Allait-il laisser passer l'occasion de voir de ses yeux d'autres gens, d'autres traditions, d'autres décors, d'autres métiers, d'autres racontars?"

Dans ce "vieux pays", il a humé l'air nouveau, il a rencontré des gens et il a parlé, à son tour, des gens de son pays. "Les Français comprennent-ils bien les paroles de vos chansons?", lui demandait-on récemment,

alors qu'il annonçait un nouveau voyage en France. "Non, répondit-il, mais cela n'a pas d'importance. Au Canada non plus, on ne comprend pas toujours ce que je dis!"

C'est vrai! Mais nous n'avons pas toujours besoin de saisir avec précision les termes que Gilles Vigneault emploie. Pour ses proches, cela est facile, parce qu'il parle leur langue, "le langage de mon père et patois XVII^e", mais pour les gens de la ville, son vocabulaire tient presque totalement du terroir. Peu importe! Ses intonations de voix et son attitude corporelle théâtrales aussi bien que sa mise en scène dépouillée mais parfaitement adaptée suffisent, à qui veut se donner la peine de l'observer, à exprimer le caractère de chacun de ses personnages ou la valeur de sa poésie.

"Les gens de mon pays, Ce sont gens de parole, Et gens de causerie Qui parlent pour s'entendre; Et parlent pour parler, Il faut les écouter C'est parfois vérité, Et c'est parfois mensonge; Mais la plupart du temps C'est le bonheur qui dit Comme il faudra du temps Pour saisir le bonheur.!!" (Les gens de mon pays, Gilles Vigneault)

Ainsi sont ses gens et ainsi sont ses paroles. Qu'il s'agisse de Ti-Paul La Pitoune, de Jos Monferrand, de Jos Hébert, de Caillou La Pierre, de Jean-du-Sud, de Jack Monnoly ou de Ti-Franc La Patate, ils sont tous les mêmes. Ce sont des gens typiques qui ont vécu comme bon leur semblait, avec leurs qualités et leurs défauts et au profit ou au détriment de leurs aptitudes ou de leurs penchants. Ils ont toujours mené une existence dans un pays de "froideur, de neige et de rafale", mais ils ont appris la vie à travers leur vie, dans la grande nature ouverte devant

eux. C'est leur mode de lecture, d'instruction et de culture.

En plus de ces gens et surtout grâce à eux, Gilles Vigneault a aussi connu des gens de la ville et il les a encore aimés dans la mesure où ils avaient un visage, une vie et une raison de vivre. Maintenant, en mêlant gens de la Côte et gens de la ville, il peut nous parler avec autant d'aisance de souvenirs, de musique, d'amour, de liberté ou de politique, et ... de "Mon pays":

"De ce grand pays solitaire, Je crie avant que de me taire A tous les hommes de la terre Ma maison, c'est votre maison! Entre ces quatre murs de glace, Je mets mon temps et mon espace A préparer le feu, la place Pour les humains de l'horizon; Car les humains sont de ma race." (Mon pays, Gilles Vigneault)

Avec cette chanson, Gilles Vigneault a remporté un premier prix à Sopot, en Pologne. Est-ce dire qu'il est réellement reconnu et aimé outre-frontière? Qui sait! ... Toutefois, cette chanson, tout en étant locale, est aussi d'une grande fraternité. Il ne pouvait mieux choisir pour se présenter à la face des gens.

Gilles Vigneault: son seul nom évoque tout un monde!

Michèle DESROSIERS

GRAPHO-ANALYSE par LOUISE

Si vous voulez savoir ce que révèle votre écriture, adressez une page écrite à: "Louise", grapho-analyste, La Terre de Chez Nous, 515, Ave Viger, Montréal 24.

Joindre la somme de \$1 à votre demande (pas de chèque) ainsi que votre adresse complète. Mentionner sexe et âge. (Analyse personnelle et détaillée)

FLEURS D'AVRIL - Voici pour votre fils, son écriture traduit la disposition à vibrer intérieurement aux sollicitations susceptibles d'ébranler son émotivité, mais sans excès; suffisamment toutefois pour affecter son comportement. Il est en mesure de comprendre les autres par le cœur tout en sachant user de bon sens. Le processus de son esprit est logique. Il doit accumuler les idées et les faits tout en délibérant avec lui-même pour pouvoir arriver à des conclusions nettes et précises. Il a une volonté forte et sait ce qu'il veut. Parfois, il ne donne pas sa pleine mesure mais la plupart du temps, il fait preuve d'ambition en même temps que de sens pratique. Sa sensibilité fait naître un peu d'irritation qui peut prendre forme de ressentiment.

LES MOTS CROISÉS DE LA "TERRE"

HORIZONTALEMENT

- Qui tient de la caricature.
- Rends égal.- Place, pose.
- Trait de plume, de crayon, Occupera un siège dans un tribunal.
- Action d'écluser. - Abr. de numéro.
- Qui n'est pas sain.- Frappes, donne des coups.
- Oiseau domestique. - Qui n'est point épuisé.
- V viande rôtie.- Planche de bois.
- Oiseaux échassiers.- Chefs d'Etats investis de la souveraineté.- Symb. du platine.
- Os des poissons.- Pron. personnel.- Croyance aux vérités de la religion.
- Parcourus des yeux.- Espace entre deux montagnes.
- Tendre des collets à gibier.
- Expose en vente.- En les.- Tamis.

VERTICALEMENT

- Fait en cérémonie.
- Causal de l'agacement.- Ensemble de sons sans harmonie.
- Plaisanteries moqueuses.

- Obstruction de l'intestin par lui-même.- Camp-armée.- Symb. du chlore.
- Adv. mis pour ici.- Connaît. Cri des bacchantes.
- Rendre sain.- Symb. de l'aluminium.
- Gale qui vient à l'écorce des arbres.- Potage d'origine espagnole.
- Affaible.- Qui ont la couleur de la paille.
- Arbustes toujours verts.- Conjonction.
- Conduisais en menant.- Etres fantastiques du sexe féminin.
- Petits loirs gris.- Fleuve d'Italie.- Coups de baguettes sur le tambour.
- Lettre grecque.- Perçue par l'un des sens.

SOLUTION

S	V	S	E	S	E	E	T	A	L	E					
R	E	T	E	R	L	O	C								
E	E	E	L	V	A	L									
I	O	F	I	L	E	T	E	R							
T	P	S	I	O	R	S	I	B							
N	S	I	V	I	T	O	R	N							
I	S	E	N	P	E	N	I	N	E	I	O				
S	T	V	A	B	N	I	V	S	L	V					
O	N	E	A	G	S	U	L	E							
V	E	R	G	E	S	E	I	E							
T	M	E	S	E	S	I	L	A							
E	C	A	R	I	C	A	T	U							

FERD'NAND®



LES PETITES ANNONCES

COUT DE L'INSERTION: 10 cents le mot.
Prix minimum: \$2.00.

RABAIS de 20% pour 5 insertions consécutives du même texte.
DONNEZ CLAIEMENT vos instructions nom, adresse, nombre d'insertions, etc. Les petites annonces sont strictement payables d'avance.

Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressées comme suit:

**LES PETITES ANNONCES,
"LA TERRE DE CHEZ NOUS"
515, avenue Viger, Montréal, P. Q.
Tél. 288-4285**

AGENTS DEMANDES

GAGNEZ de l'argent, vendez des vêtements sur mesures, directement au client. Compagnie établie depuis 1935. Plein temps ou partiel. Vente assurée sur échantillons. Bas prix, commissions élevées, complets bonis gratuits. Expérience non requise. Écrivez pour échantillons. CROSBY COMPANY, DEPT. T, CASIER 3012, MONTREAL.

PORTEZ et montrez nos vêtements, taillés sur mesures "GRATIS", gagnent plus de 30% de commission avec notre plan de boni en argent en vendant nos vêtements sur mesures pour hommes. Haute qualité, bas prix. Satisfaction garantie aux clients. Une gigantesque collection de 300 échantillons pour 1966. Écrivez aujourd'hui à: STEPHEN TAILORING, CASE 366, STATION "B", MONTREAL.

COMMERCÉ - COMMENCEZ LE VOTRE A CREDIT. - Soyez votre propre patron. 578 ont gagné \$3,000.00 à \$5,000.00 en 1965. Nous vous fournissons le stock à crédit. Plaisant, profitable, endosse d'un bon à l'autre du Canada. Renseignements gratuits. Écrivez à: Produits PAULA, 21 St-Paul Est, Montréal.

DEVENEZ AGENT "BEHEM" VENDEZ structures d'acier résistant "sans charpente" pour entreposage des grains ainsi que pour abattoirs porcs, bovins et volailles, aussi pour édifices commerciaux. Nos vendeurs se font au-delà de \$5,000.00 par année à temps partiel. Le prix des édifices à partir de 0.90 le pied carré. Pour renseignements, écrire à: DOMINION STRUCTURAL BUILDINGS, 2020 JANE STREET, WESTON, ONTARIO.

HOMMES demandés à temps plein et à temps partiel dans chaque paroisse agricole du Québec. Pour la vente des fameux granulés "Lactation" pour vaches laitières. Haute commission payée, pas de saison morte. Finances de marchandise. Donnez tous détails à: CIE AGRI-PRO CO., 3100, MATTISSE, BROSSARD, QUE.

AIGUISAGE

FAITES aiguiser vos lames de clip-pers, vaches, moutons, par une maison responsable qui vous offre une coupe garantie, supérieure à l'aiguisage à l'huile, 50c. lames, 75c. set. Nous avons un département spécial pour la réparation de clip-pers électriques Stewart et Oster. LA MAISON D'AIGUISAGE STEWART, CASE POSTALE 24, SOREL, QUE.

REPARONS: "Clippers" électriques d'animaux, barbiers, aiguisages 50c. Service d'échange, lames usagées remises comme neuves \$2.00 set. Lames neuves \$5.00 set. Clip-pers électriques Stewart-Sunbeam, vente spéciale \$45.00 - Attachement extra pour tondre moutons \$30.00 - Satisfaction garantie. AIGUISAGES COOPERATIVES AGRICOLES, 3, DE GRANDPRE, BOUCHERVILLE, QUE.

ANIMAUX A VENDRE

Le seul commerçant de la province qui achète directement des mêmes éleveurs de l'Ontario depuis 35 ans et NON PAS DES ENCANS. Nous avons toujours un vaste choix de vaches Holstein pur-sang, croisées et croisées. Conditions de paiements et échanges acceptées. Pour plus amples détails:

LOUIS PINSKY,
LES FERMES DUBOIS,
54 COTE SUD, STE-THERESE DE
BLAINVILLE,
TEL: 435-0220.

LES PLUS IMPORTANTS VENDEURS AU QUEBEC DE VACHES EPROUVEES

VACHES laitières pur-sang ou commerciales, venant des meilleurs troupeaux de l'Ontario. S'adresser à: FERME ROLLAND CHARBONNEAU, 251 BOUL. DES TERRASSES, VILLE D'AUTREUIL, NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE: 622-1225.

VACHES laitières Holstein, croisées ou pur-sang, vêlant en tout temps, provenant des meilleurs troupeaux de l'Ontario et non des encans. Certificat de santé fourni. Livraison gratuite par camion. Jusqu'à 3 ans pour payer. ROBERT DE GRANDPRE, 832 GRANDE COTE, BERTHIER, CTE BERTHIER, TEL: 836-4809.

VACHES et taures Holstein vêlant en tout temps, provenant du Québec et de l'Ontario. DENIS TRUDEAU, STE-JULIE, CTE VERCHERES. TEL: 649-1169

ACHETONS

ACHETONS animaux morts et vivants, offrons le meilleur prix pour vaches et chevaux. Permis du gouvernement. Aillons distance 30-35 milles de St-Hyacinthe. J.Y. COUTURE ENR., STE-CECILE DE MILTON, TELEPHONE: GRANBY, 378-8132 (charges renversées).

AYRSHIRE - Taureau 2 1/2 ans "Très Bon", premier prix Exposition Trois-Rivières et Louiseville. Génisses, vaches du printemps, jeunes boeufs. Chiens Bergers Allemands, demi-sang. Troupeau accredité, négatif. GILLES DESJ., ST-BARTHELEMY, CTE BERTHIER. TEL: 885-3574.

HOLSTEIN - 25 vaches et taures vèlées et vêlant d'ici peu, provenant de l'Ontario et du Québec. Bonnes conditions. Au choix sur 80 têtes. S'adresser: MAURICE PROVOST, GRAND RANG, STE-JULIE, CTE VERCHERES. TEL: 649-1150.

TAUREAU croisé, 11 mois, prêt à servir. Mère 12,000 lb lait avec test de 3.8, accouplée avec taureau pur-sang Holstein; mère du taureau pur-sang "Excellente" 16,000 lb lait, 4. gras. 2 veaux de 1 mois, taures et boeufs provenant de ce taureau pur-sang. S'adresser: DANIEL FORTIER, 5ème RANG, HONFLEUR, COMTE BELLECHASSE, TEL: 645-3435.

PICARD ANIMAUX MORTS

Défilons toute compétition

Nous achetons les animaux morts ou vivants et nous offrons un bon prix. Nous détenons un permis du gouvernement. Nous aller chercher les animaux à 30 ou 35 milles de St-Hyacinthe. A. PICARD ENR., Entrepôt dans le 4ème Rang, STE-ROSALIE, ST-HYACINTHE.

773-2939

Succursale Ste-Sabine

Tél: N.D. de Stanbridge 103

SUJETS HOLSTEIN

CULTIVATEURS si vous êtes intéressés à de bonnes vaches fraîches vèlées ou devant vèler d'ici un mois, ces sujets proviennent des meilleurs troupeaux de l'Ontario. Conditions de paiements. Livraison gratuite. S'adresser: FERME LEVIS CARRIER, IMPORTATEUR, LEVIS, TEL: 837-7013.

TAUREAUX Holstein enregistrés, 3 à 12 mois, provenant de vaches têtes à Lou (BP) 20,453 lb lait - 4.0% - Moose (TB) 21,022 lb lait - 3.7% - Sylvia (TB) 18,332 lb lait - 3.8% - Pedigree sur demande. GEORGES LEMYRE, MASKINONGE, QUE.

ETALON belge classé "A", championnat Exposition Québec 65 - 3 pouliches 4 et 2 ans, toutes enregistrées. Paille, foin pressés. BERNARD LECLERC, C.P. 900, ST-JEAN PORT-JOLI, TEL: 291-8-3.

HEREFORD - 3 taureaux de 2 ans, enregistrés, 2 sans cornes, éligibles pour la prime du gouvernement. IRENE LAFRANCE, ST FELIX DEKINGSEY, CTE DRUMMOND. TEL: 28-2-21.

TAURES et vaches laitières Holstein à vendre, fraîche vèlée ou vêlant sous peu; aussi achète vaches à boeuf. FERDINAND HALDE, BELOEIL - 467-2017.

HEREFORD - Boeufs Hereford pur-sang, enregistrés, de 8 à 20 mois, à vendre. GONZAGUE LABRIE, ST-LUC, MATANE. TEL: 562-1730.

PORCS -- 30 truies Yorkshire de choix, fraîche saillies, première portée, \$90.00 chacune - saillies depuis 4 semaines \$100.00 - 6 semaines \$125.00 - 8 semaines, \$150.00 - truies en gestation \$175.00 chacune. Verrats prêts pour le service \$75.00 chacun, 1 an, \$95.00 - 100 porcelets Yorkshire de choix, type à bacon, de croissance rapide, âgés de 6 semaines, \$2,000.00 -- 10 pour \$225.00 - Variété de porcelets de 7 semaines, mâles ou femelles, \$25.00 chacun. Livraison partout au Canada. Certificat du vétérinaire du gouvernement fourni sur livraison. WILFRID ZERON, MORRISBURG, ONTARIO.

BOEUF -- Hereford X Angus, croisement de croissance la plus rapide au Canada. Taures et taureaux, 4 semaines, \$60.00 chacun - 6 semaines, \$70.00 - Certificat de santé fourni gratuitement avec chaque veau. WILFRID ZERON, MORRISBURG, ONTARIO.

HOLSTEIN, 2 vaches fraîches vèlées et 800 balles de foin à vendre. ANDRE NOEL, 623 RICHELIEU, ST-MARC. 584-2357 -- 584-2275.

VERRATS et truies Yorkshire de 7 mois - 3 truies de 11 mois devant mettre bas d'ici 3 semaines. Verrats Landrace de 6 mois. S'adresser à: MAURICE SYLVESTRE, ST-PIE, CTE BAGOT.

VENDEURS D'ANIMAUX

Le seul commerçant de la province de Québec qui achète directement des meilleurs éleveurs de l'Ontario depuis près de 50 ans, à partir du district d'Ottawa jusqu'à London. Nous avons un vaste choix de vaches pur-sang et croisées. Conditions de paiements. Echanges acceptés. Pour plus amples informations appelez: CLAUDE DAGENAIS, ST-CANUT, CTE DEUX-MONTAGNES, GE. 8-7331 -- LA. 3-9533 ou GE. 8-1604. - Quand vous achetez chez Dagenais, vous achetez d'une maison canadienne et vous avez plus pour votre argent. Seulement 6% d'intérêt sur billets. Notre commerce est établi, de père en fils, depuis cinquante ans. Nous faisons le transport environ 250 à 300 milles de Montréal.

TAUREAU pur-sang Hereford, sans cornes, 1 à 3 ans. CHARLES-AUGUSTE ROY, ST-ISIDORE, CTE DORCHESTER. TEL: 646-5520.

TAUREAU Ayrshire sans cornes, prêt pour le service. De bonne performance et bien classé. Issus de père éprouvé et de mère qualifiée. S'adresser à: SMITH BROS., R. R. 5. LA-CHUTE, QUE. TEL: 562-4845.

JEUNE paire de chevaux; Jument 1500 lb., cheval 1600 lb., "Percheron". ADELARDAUBE, R.R. 1, MAXVILLE, ONTARIO. TEL: 527-5426.

HEREFORD sans cornes enregistrés. Taureau 5 ans, très doux, sang Gold Mine 26, U.S.A., vaches avec veaux, 4 taures avec oetrol du gouvernement. Prix raisonnable. EDDY DIAMOND, R.R. 1, LOUISEVILLE. TEL: 228-4022.

TROUPEAU complet à vendre. Vaches laitières et taures Holstein croisées ou pur-sang, vêlant en tout temps. JACQUES ARBOTT, 127. RANG LA-CHIGAN, L'ASSOMPTION. TEL: 837-3896.

CHIENS Berger Allemand, pur-sang, enregistrés, 3 mois. Cages à lapins. Abreuvoirs à poulets. JACQUES BRODEUR, RANG LACHUTE, UPTON, CTE BAGOT.

A VENDRE DIVERS

**Béton
E tanche
Armé
Unique
Durable
Remarqué
Y... est un peu là!**

Diam. - 14-16-18-20-24
Peinture EXPOXY anti-acide.

SILOS BEAUDRY
St-Marc, Cité de Verchères.
514-584-2348

25 FRIGIDAIRE, porte de côté - 50 frigidaires, porte dessus, de toutes dimensions, 100 bidons de 8 gallons. MAURICE BOURGEOIS INC., NAPIERVILLE. TEL: 245-3322.

SILO D'ACIER MARTIN

Garantie 20 ans contre la rouille
Ecrivez à: ODILON LEBRUN MASKINONGE.
TEL: 819 -- 227-4908

MIEL: Blanc, doré et ambré, contenant verre ou métal. Gâteaux. Liste de prix sur demande. J.B. MONTAMBEAULT, BATISCAN, QUE.

CITERNES de 1500 gallons, fabriquées en acier inoxydable, longueur 15 pi., largeur 38 pouces, hauteur 54 pouces. Excellentes pour le transport de lait. S'adresser à: BARNABE TRANSPORT LIMITEE, 925. BOUL. LAURENTIEN, ST-LAURENT. TEL: 744-6401 (A. DUMONT).

MAGASINEZ par la poste au prix de gros. Notre attrayant catalogue regorge d'articles enlevés en bijou, appareils, vêtements et articles ménagers. Pour l'obtenir gratuitement, écrivez à: GUARANTEE WATCH & SALES CO., 183, CHEMIN BATES, MONTREAL, QUE.

FOIN pressé, 100 tonnes - 7 terres à vendre ou à louer, régions St-Hyacinthe, Drummondville, \$3,000.00 et plus. F. MAC DUFF, 2810 PRATTE, ST-HYACINTHE. - 773-1337.

50 TONNES de bon foin pressé à vendre. S'adresser à: EUDORE BELLE-GARDE, ST-LUDGER, CTE FRONTENAC.

AVOINE semence "Clinton" 3ième génération, sacs 3 minots, criblée, nettoyée, \$1.50 minot, 300 sacs. BERNARD GAUTHIER, ST-OURS, RICHELIEU. - 785-5618.

JEUNES taureaux Holstein pur-sang, enregistrés, provenant de vaches classées, contrôlées, des lignées Eglantiers, Sovereign, de \$50.00 à \$75.00. Avoine de semence Glen, enregistrée, certifiée. - Herse Ford 28 disques - Charrue 3 versoirs - Faucheuse de 7 pieds International-Sleighs simples. ROGER et RAYMOND PROULX, PORT ST-FRANCOIS, CTE NICOLET. TEL: 293-5272.

EQUIPEMENT de poulailler à vendre, 20 éleveuses, 100 mangeoires, 24 abreuvoirs inoxydables, le tout en très bon état. DENIS LAMBERT, ROUGE-MONT, ROUVILLE. TEL: 536-2671.

MON JARDIN

me causait beaucoup d'ennuis; finis les ennuis avec le nouveau fillet de polythène, protège nouvelles semences, arbustes, fruits, contre oiseaux, chiens et rongeurs. Dimensions 7x16', mailles carrées de 1 1/4". Prix d'introduction, 2 pour \$1.70, taxe et frais d'envoi compris. Ecrivez à: MME G. BOUTIN, C.P. 8, STE-ROSE, QUE. TEL: 658-2214.

CIRE -- A bas prix, fabriquons cire gaurée, épaisseur 7 et 8 feuilles à la livre; cire à section et cire gaurée armée, de toutes dimensions. Vendons matériel apicole. Achetons cire brute au plus haut prix. R. HANDFIELD & FILS, APICULTEURS, CONTRE-COEUR. Adresse postale: VERCHERES. TEL: 786-2785.

FOIN à vendre, 5,000 balles. Téléphone: St-Célestin, 15 sonnez 21 ou à 625-4889.

1500 BALLES foin, à prix avantageux, 2,000 lb graines mil. MME EDOUARD LACOURSE, STE - MONIQUE, NICOLET. TEL: 819-289-5325.

2 FRIGIDAIRE, capacité 6 bidons, bassin à même. Bonne condition. Bidons à lait. ADELARD BELANGER, ST - BENOIT, DEUX-MONTAGNES. 258-2920.

BOIS de char pour construction. Madriers 1 3/4 x 6 x 9 pieds de longueur, \$45.00 du mille. Planches emboutées 1" x 6" de 10 à 16 pieds de longueur, \$50.00 - H. RIENDEAU, 2761 rue ST-CHARLES, POINTE ST-CHARLES, MONTREAL 22, TEL: 932-9144.

BOIS USAGÉ BOIS DE CHARS

ACHETEZ DU BOIS DE CHARS PLANCHES emb. 1" x 6" x 8'/16" à \$50.00 du mille. Madriers emb. 1 3/4" et 2 1/2" largeur 5" à 9" longueur 9' à \$45.00 du mille. Mise de côté et plans de finance à long terme. MAGNAN LUMBER CO. INC., 2461 RUE MANUFACTURES, POINTE ST-CHARLES, MONTREAL 22, TEL: 933-4289.

COMMERCÉ A VENDRE

A YAMASKA, occasion pour s'établir à son compte, fabrication et commerce de moulée. Moulin de service comprenant moulage à marteau Blue-Streak Omega 50 forces, malaxeur moulée 2 vis, capacité 1 tonne, 2 balances, élévateur à grain. Le tout \$6,000.00 - J.A. PAQUIN, 240 RAMESAY, SOREL. TEL: Jour: 743-6720 - Soir: 743-9610.

COMMERCÉ à vendre avec équipement pour fabrication et installation de SILOS en bois d'une longueur jusqu'à 40 pieds sans hauteur, portes en acier avec pentures. Camion avec "winch" pour monter élévateurs d'écuries d'étables, pouvant donner service général sur toutes marques d'écuries. Terrain 400 x 130 avec entrepôt 60 x 37, situé sur route No 4. S'adresser à: A. NADEAU, 144 ST-JOSEPH, STE-MARTINE, CTE CHATEAUGUAY.

EMPLOIS DEMANDES

PERSONNE sérieuse, aimant beaucoup les enfants, prendrait charge maison. Bonnes références fournies. Si intéressé, téléphonez à: SHAWINIGAN, 539-4989.

ENCANS PUBLICS

CULTIVATEURS qui avez l'intention de vendre votre troupeau ou roulant par encan, consultez d'abord un spécialiste dans la vente du bétail enregistré. Service complet, satisfaction garantie. Prix raisonnable. GEORGE GOGGIN, Encanteur licencié, bilingue, Propriétaire de la Ferme Barilée Engr., PLESSISVILLE, QUE. TEL: 362-2195.

ENCAN

Samedi le 9 avril 1966, à 12.30 p.m. précis, à la Ferme de M. ANTONIO AGANIER, Rang Lemieux, St-Chrysostôme.

20 bonnes vaches Holstein fraîche vèlée ou vêlant en avril. Taureau prêt pour le service. Tracteur Case No 430 hydraulique, presque neuf. Charrue Case hydraulique 13 sillons. Tracteur Ford 1950, chaînes 10 x 29. Râteau côté Ferguson hydraulique. Faucheuse hydraulique 7 pi. I.H.C. Presse à foin I.H.C. No 46 avec moteur. Fargo 1/2 tonne 1958. Cultivateur hydraulique M.D. à double disques, lame hydraulique. Semence I.H.C. à 15 disques avec attaches pour engrais. Refroidisseur Star 12 bidons, à jet, comme neuf. Trayeuse et autres articles trop long à énumérer. A cette vente, nous vous offrons un très bon équipement.

Conditions: COMPLANT.

LYELL J. GRAHAM, Encanteur, Athelstan, Qué. TEL: 264-2289.

ENCAN sur la ferme de M. Gérard Gervais, dans le village de St-Isidore, Cité Laprairie, lundi le 11 avril à Midi précis. Troupeau laitier Holstein, 52 vaches en production, contrat de lait 52,360 lb. Outillage complet "Bulk Tank" compris. Ferme 130 arpents, basses neuves. Cause de vente: décès. Détails de l'encan la semaine prochaine. Pour demande de crédit ou information, s'adresser à: JULES COTE, Encanteur bilingue licencié, 974 rue SUD, COWANSVILLE. TEL: 263-0670 ou 295-2130.

MARDI, le 5 avril, à MIDI, chez ROGER JODON, 7350, RANG de la SAVANE ou Aéroport, ST-HUBERT, COMTE CHAMBLY. Sera vendu: tracteur International 275 Diesel, tracteur Oliver 55, 2 tracteurs Cletrac sur chenilles, charrues 2 et 3 raies et à rigoles. Herse à disques et à finir. Cultivateur, semoir combiné, faucheuses avec prise de pouvoir, râteau-fleur Ferguson hydraulique, presse à foin McCormick W-55, conditionneur à foin, voitures sur pneus, convoyeur à balles à moteur, s'adaptant au wagon. Combine Oliver modèle M-18, épandeur à fumier et chariot, 150 pi. de rail, installation pour 26 vaches, carcans et abreuvoirs. Beaucoup d'autres articles trop long à énumérer. Conditions données sur place. Paul-Emile Ste-Marie, Encanteur, Chambly, TEL: 658-2214.

Femmes, filles demandées

Fille sérieuse aimant enfants, pour aider dans maison privée. \$25.00 par semaine. MME CLAUDE LABELLE, 1435 BOUL. ST-MARTIN, CHOMEDEY, CTE LAVAL. TEL: 669-8666.

FILLE sérieuse, gardienne pour 2 jeunes enfants. \$25.00 par semaine. MME NANCY PORTER, 4685 EARNSCLIFFE, MONTREAL 29. Appelez le soir: 482-3952.

JEUNE fille avec références, aimant enfants. Ouvrage général, 3 enfants. Chambre seule, Bon salaire. GERARD LABARRE, 3493 DAVIDSON, MONTREAL. LA. 5-5536.

INFIRMIERES licenciées demandées. Avantages considérables re: salaire, expérience, conditions générales. Hôpital privé, à 18 milles de l'île de Montréal. Construction neuve, 57 lits, médecine, convalescence. Téléphonez à: BELOEIL, 467-3356 - ou écrivez à: HOPITAL ST-MATHEU DE BELOEIL, 221 BRUNELLE, (C.P. 97), BELOEIL.

BONNE d'expérience. Bon chez soi. Chambre et chambre de bain privées, T.V. Toutes commodités modernes, 3 enfants. Femme de ménage. \$40.00 par semaine. Références. MME LEWIS STEINBERG, 111 ABERDEEN, WESTMOUNT, (MONTREAL 6). TEL: 486-5751.

Fils, tissus coupons

COUVERTURES de laine 56 x 72 - \$1.59. Fils à tisser 2/8, 2/16, couleurs, 75c. lb, 20 lb \$12.22 - (tubes de 2 3/4 lb par couleur). Jersey nylon et sole, 800 lb pour \$100.00 - Port payé, ou 25 lb \$4.22 taillé. Lisieres Coton rayé, 25c. lb - Polyon 98c. lb. Mousse-line à drap blanc 66", 59c. vg. (Drap blanc 77" largeur et plus, \$1.22 lb). Serviettes 47c. doz. Coton blanc, 3 vgs \$1.00. Courtrepointes, 4 lb \$1.00, 10 lb \$1.97. Boutons 800, \$1.00 - Dentelle 40 vgs \$1.00 - Tolle satinée à robes, \$1.20 vg. LISIERES en coton, ou tricot de coton, diff. couleurs et patrons mélangés, 25 lb \$3.00, 100 lb \$10.00. LISIERES en tricotette, rayonne et nylon mélangés, très longues, couleurs pastel, 100 lb \$14.00. (20% dépôt, balance C.O.D.). MME I. SCHAEFER LTEE 318, rue Hériot, Drummondville, P.Q.

COUPONS APPAREILLÉS

1/2 à 1vg. 50% réduction
COTON BLANC, pour tout usage. Pqt 5 lb \$4.08.
GROS DRILL pour pantalons. Pqt 5 lb \$2.96.
BROADCLOTH imprimé. Pqt 5 lb (27 vgs) \$5.94.
COTON BLANC, Wabasso, 40 po. large, 2 lb \$2.00.
TRICOT NYLON, à lingerie. Pqt 2 lb \$1.90.

COUPONS 1 à 5 vgs.

BROADCLOTH et coton uni. Pqt 5 lb pour \$5.50.
COTON BLANC, 36 à 81 po. large. Pqt 5 lb \$5.20.
SACS FLEURIS, en coton neuf, mal imprimé, 25 sacs pour \$5.00.
RATINE à serviettes, 3 lb \$3.00.
RETAILLES coton fleuri, 3 lb \$1.00.
DENTELLE, blanche et couleur. 1/2 lb \$2.00.
BOUTONS, toutes sortes. Pqt 1 lb \$1.40.
POLYON, Bobines 3/4 de lb.

PRIME avec commande de \$8.00 et plus.
SYNDICAT DES COUPONS
Boite 575, Montréal

LISIERES - POLYON

Listière nylon fin 15 deniers pour tricoter, sacs 15-lb.
Tricotette pour tisser, en sacs de 25 lb.
Polyon, tout nouveau sur le marché pour tricoter chandails, vestes, bobines de 3/4 lb.
Plus grand choix de couleurs. Demandez catalogue gratis. Ajoutez 10c. pour échantillons.

FOYER D'ECONOMIE
172, Dalhousie, Montréal

FILS à tisser naturel 2/16 2/8 1.10 à \$1.25 lb - Jersey pâle .35c. lb - foncé .45c. lb - Jersey couleurs spéciales, rouge, etc., .50c lb - Laine et métallique. G. LEGAULT, 5960, RUE ALPHONSE, BROSSARDVILLE.

48 paires BAS NYLON, dames à \$2.84, vendus comme rejet de moulin, 12 paires de BAS HOMMES à \$2.88; 12 paires BAS ENFANTS sec. unis ou rayés à \$2.25, réprimés et bien assortis. L.T. HERRIEN INC., DEPT. T.C. 131, VICTORIAVILLE, P.QUE.

GRAINS DE SEMENCE

1450 lb de blé d'Inde Hybride "Large Flat Seneca Chief" germination 98%. 650 lb de blé d'Inde Hybride "Large Flat Seneca Golden" germination 100%. Cette semence de blé d'Inde est spécialement employée pour la vente d'épis sur le marché ou la mise en conserves. Le prix est de .45 la livre. LEO BLANCHARD, ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, TEL: 787-2153.

HOMMES DEMANDES

DÉTECTIVES

Devenez détective ou investigateur. Hommes de 18 ans et plus seulement. Cours par correspondance. Écrivez à: COURS GENERAL D'INVESTIGATION, Dépt 7, 640 rue CATHCART, Suite 100, Montréal et recevez gratuitement: "LE LIVRE NOIR DE L'INVESTIGATION" avec tous les détails.

HOMME marié, travail sur ferme laitière à l'année. Expérience. Bon salaire. Maison fournie. ANDRE PROVOST, ST-SEBASTIEN, CTE IBERVILLE. TEL: 16-21.

HOMME marié pour travail sur une ferme laitière, à l'année. Expérience exigée. Bon salaire. Maison meublée fournie. Besoins immédiats. Les références seront considérées. S'adresser à: RENE DUBUC, ST-ISIDORE, CTE LA-PRAIRIE, QUE. TEL: 454-3339

HOMME, célibataire ou marié, sobre, sur ferme laitière, à l'année. Expérience requise. Machinerie aratoire. Salaire selon rendement. Ecrire ou téléphoner: ANDRE LEMAY, ST-JUDE, ST-HYACINTHE - 792-3357.

2 JEUNES hommes demandés, 17 à 20 ans, sobres, honnêtes, pour travail sur ferme laitière. Logés, nourris. Bon salaire. Téléphonez à: 248-2173. ALFRED BENOIT, ST-ARMAND, CTE MISSISSQUOI.

JEUNE homme avec expérience demandé pour travail à l'année sur ferme laitière moderne. Logé, nourri, bon salaire. S'adresser à: SIMON TRUDEAU, 46 RANG 24, ST-BASILE, CTE CHAMBLY. TEL: 467-5009.

2 HOMMES, culture maraîchère, travail à l'année pour hommes fiables. Très bon salaire, avancement. MARCEL BERGERON, LA PLAINE, CTE L'ASSOMPTION - 223-5093.

HOMME demandé pour travail à l'année dans une meunerie. Bon salaire. Logement disponible si nécessaire. Les références seront considérées. Ecrire ou téléphoner à: SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE, ST-ANTOINE SUR RICHELIEU, COMTE VERCHERES, P. QUE. a/s M. MARTIAL DANSEUREAU, Géant.

HOMME avec expérience sur ferme laitière, à l'année. \$30.00 par semaine. Ecrire: MAURICE CHEVALIER, VAL RITA, ONTARIO. TEL: KAPUSKASING 335-4825.

HOMME demandé, ferme laitière, \$40. par semaine, logé, nourri. S'adresser à: FRANK PERRAS, VAL RITA, ONTARIO. TEL: KAPUSKASING 335-2153.

HOMME pour culture des légumes demandé immédiatement. Logé, nourri, bon salaire. GERARD CLERMONT, STE-CLOTILDE, CTE CHATEAUGUAY. TEL: 826-4236.

FAMILLE demandée avec grand garçon pour travailler sur ferme, avec expérience. Bon salaire. S'adresser à: LUCIEN ROY, 26 RUE SHAW, WATERLOO, CTE SHEFFORD. TEL: 539-0830.

JARDINAGE

PLANTS Fraisiers, Variété Redcoat certifiés, à vendre au prix régulier. Pour grosse quantité, réservez à l'avance. S'adresser: JUSTIN BARRIBEAU, STE-GENEVIEVE DE BATISCAN, CTE CHAMPLAIN. TEL: 327-4475.



NOTRE CRITIQUE

POUR LES GRANDS
POUR LES PETITS



Que fais-tu là Petula?

Est-ce la majorité des gens que je rencontre qui n'ont pas de goût ou les responsables de l'émission Music-Hall qui font fausse route? Je ne sais si vous avez eu le courage de subir l'émission du 20 mars dernier, alors je vous présente mes condoléances.

Comme on annonçait Petula Clark et que je venais tout juste d'assister à son récital enlevé à la Comédie Canadienne, je me promettais une heure de rétrospective agréable. L'émission débute. Evidemment qu'il faut que la porte s'entrouve et avec elle surgit un courant d'air glacial. L'air sibérien, c'est la grande Elaine dépeignée et à la robe déchirée par en-haut, comme dirait Gilles Pellerin, son bafouillage précieux et ses grands airs de duchesse détronée. Vinrent ensuite quelques balayages artistiques, il faut bien se nettoyer... Toujours pas de Petula. Mais plutôt une célèbre inconnue dans des airs de Michel Legrand. On sort ensuite les bicyclettes pour quelques tours d'équilibre. On en a tant vu depuis 14 ans que cela ne nous impressionne plus. Il faudrait un bon jour qu'un bonhomme se décide à tenir un autobus en équilibre sur son nez pour qu'on lève la tête de son journal. Et encore, il ne faudrait pas que l'autobus branle... Toujours pas de Petula. Mais un retour d'enfant prodige. Marc Gélinas, plus joufflu que jamais, mais assez en voix. Ses chansons sont supportables. Quand il les débite seul. Avec Elaine en duo, c'est embêtant. Où es-tu donc Petula?

Nous devons ensuite voir surgir dans nos paisibles demeures deux pitres parfois amusants, Denis Drouin et Paul Berval. Ils sont ce soir franchement détestables. Le canal 10 est dépassé en platitudes. Rien de comique dans cette saynète vulgaire et rebattue. On devinait le dénouement dès les premières répliques. Il est plus de 8 heures 40 et toujours pas de Petula. On subit un autre service de Gélinas et des déhanchements de danseurs ou de danseuses, on n'ose prononcer un diagnostic.

Enfin, on nous annonce Petula Clark en direct de la Comédie Canadienne. Pauvre Petula que tu as triste mine dans ces images floues et grises et que la retransmission de ta voix si chaude semble grêle et pointue. Où es-tu gentille figure de bonbon fondant, ton entrain extraordinaire, tes petites robes roses et bleues si mignonnes, ton dynamisme et ton rythme inégalables? C'est incroyable comme il peut y avoir diminution de rendement entre une chaude salle de spectacle et un mauvais film télévisé.

Petula, ceux qui ne t'ont vue qu'au petit écran ne t'ont pas vue. Tu ne mérites pas ce traitement-là, ces pauvres minutes volées à des numéros douteux et une qualité technique d'image et de son très inférieure. J'espère que tu n'as rien vu de tout cela, autrement tu en aurais le cœur blessé pour longtemps et pas tellement de soleil dans les yeux.

Marie-Stéphane

"L'Homme et le Sol"

le 2 avril 1966

Rentabilité de l'élevage du dindon

Après avoir rappelé que la production du dindon équivalait en 1963 à environ 41% de la consommation au Québec, et que cela se traduisait par un déficit d'environ 23,000,000 de livres, le Comité d'étude sur la commercialisation des produits agricoles concluait alors "Il serait difficile de combler ce déficit à cause de la faible rentabilité de cette production au Québec".

L'élevage du dindon est-il toujours peu rentable dans l'Est du Canada? Est-il normal que ce soit là une autre production déficitaire? C'est à ces questions que Gustave Larocque demandera à ses invités de répondre à l'émission "L'Homme et le Sol" du 2 avril, radiodiffusée au réseau français de Radio-Canada, à midi trente.

Gagnant d'un épandeur d'engrais

Lors du 1er Salon de la Machinerie Aratoire tenu à Montréal du 11 au 17 février 1966, les Equipements Marleville Inc., avaient organisé le tirage d'un épandeur engrais chimique Rotella E.M.I., spécial. L'heureux gagnant fut M. Emile Demers, cultivateur de Mont-Laurier, Cte Labelle.

Le tirage offert par E.M.T. s'adressait à tous les cultivateurs du Québec, Ontario et Provinces Maritimes.

Nouvelles de la... (Suite de la page 10)

USINES: de transformation au N.-B.

L'expansion des marchés agricoles à la faveur de l'implantation dans la province d'usines de transformation; amélioration des conditions de crédit agricole; aide aux agriculteurs contre les intempéries; aide financière aux éleveurs de bestiaux; multiplication des projets-pilotes d'aménagement rural en collaboration avec le gouvernement fédéral; voilà autant de mesures que renferme le dernier discours du Trône lors de l'ouverture de la 4e session de la 45e Législature du Nouveau-Brunswick, mercredi dernier, le 23 mars.

SURFACES: en pommes de terre

Les producteurs canadiens de pommes de terre songeraient à augmenter leurs plantations de 6% en 1966 par rapport à celles de l'an dernier. L'intention est commune aux trois grandes régions canadiennes: Provinces atlantiques (9% de plus); provinces centrales (4%); provinces de l'Ouest, y compris la C.-B. (5%). Les extrêmes: 10% dans l'île du Prince-Edouard et 1% en Saskatchewan; le Québec (2%); Ontario (7%); Nouveau-Brunswick (8%). Ces chiffres proviennent du plus récent sondage du Bureau fédéral de la statistique auprès des planteurs.

ENQUETE: machinerie agricole

Il se peut que le gouvernement fédéral nomme une Commission royale formée d'un seul membre pour faire enquête sur les prix de la machinerie et de l'outillage agricoles au pays. Voilà ce qu'on déduit d'une réponse faite en Chambre la semaine dernière par le ministre de l'Agriculture, M. J.J. Greene. Ce dernier a déclaré que la question est à l'étude par le cabinet et qu'il espère donner une réponse "très bientôt" sur le sujet. Plus tôt, il avait été question que cette tâche soit confiée au Comité sur l'agriculture de la Chambre mais, apparemment, la proposition n'a pas été agréée favorablement. On se rappellera que ce Comité a déjà longuement étudié cette question sans jamais aboutir à des conclusions précises.

PRIX: de \$4 demandé aux E.-U.

L'organisation agricole la plus imposante des Etats-Unis, de par le nombre de membres, a demandé à Washington de porter à \$4, les 100 livres le prix au producteur du lait destiné à la transformation. La National Farmers' Union a adressé une demande dans ce sens au secrétaire à l'Agriculture, M. Orville L. Freeman. Le président de la NFU a déclaré que le paiement de \$4, les 100 livres serait un pas important vers la parité des prix et que ce paiement s'imposait devant la menace d'une production insuffisante de lait durant l'année en cours.

LAIT: prix majorés au détail

A la suite d'une hausse de prix au producteur décrétée à la mi-février par le gouvernement de l'Ontario -- .14 cents les 100 livres -- un porte-parole des transformateurs a laissé entendre que cette hausse serait passée au consommateur -- comme d'habitude, par une majoration des prix de détail des laits industriels (de transformation). Le président du Conseil des transformateurs laitiers de l'Ontario a déclaré que la hausse au producteur ne pouvait être absorbée par les fabricants. Le même personnage doute que d'autres majorations éventuelles visant d'autres produits -- comme le fromage et la crème glacée, par exemple -- puissent être elles aussi absorbées par les fabricants.

LES PETITES ANNONCES (Suite de la page 21)

2 TRACTEURS sur ponts John Deere, Tracteur Fordson Major avec chargeur. Tracteurs usagés de toutes marques, avec ou sans chargeur. Semeuse 11 et 13 disques. Moulage Papec. Machinerie usagée, de toutes sortes. ROLAND OUELLETTE, ST-JANVIER, CTE TERREBONNE. Tél: 438-7835.

TRACTEUR Massey-Ferguson No 65, 800 heures d'ouvrage seulement - 2 tracteurs Farmall H avec charrieur traînant de 3 raies, Herse à ressort, 2 épandeurs sur pneus 90 minots, voiture sur pneus 825-20 avec plateforme, 2 rotovators Forano, 80 et 70 pouces, remis à neuf avec couteaux supplémentaires, 4 cylindres pour pompeuse John Deere neuve. LEO BLANCHARD, ST-DENIS-SUR-RICHELIEU. Tél: 787-1153.

REFROIDISSEURS "Bulk Tank" neufs usagés, 1,000 bidons lait 8 gallons. LEO DUPONT, ST-DOMINIQUE, BAGOT - 773-3250, après 6 heures.

VENDEUR d'équipements de ferme usagés. Toutes ces machineries sont remises à neuf et vendues à prix très avantageux. S'adresser à: LAURENT MESSIER, ST-ARMAND, CTE MISSISQUOI. Tél: 248-3432.

2 MOISSONNEUSES à fèves Chisholm Rider (Bean Harvester), montées sur tracteurs Farmall 230 - 1 Tracteur International B250 Diesel, excellente condition - Assortiment complet d'équipement d'irrigation. 2 Combines à patates 1 rang Grey-Snyder - 6 Cultivateurs Rotatifs "Agrotiller", neufs, à prix très spécial. H. DUBOIS & FILS LIMITEE, ST-REMI, CTE NAPIERVILLE. Tél: 692-2441.

CHARGEUR à gravier Allis-Chalmers, modèle TL-12, pelle capacité 1 1/4 verge, très bonne condition. A. LACHARITE, L'AVENIR, CTE DRUMMOND. - 604 - S - 4.

REFROIDISSEUR à lait en vrac, capacité 28 bidons. Trayeuse 2 chaudières et 1 compresseur. Téléphoner: MASCOUCHE, 474-2520.

POMPE à eau Beatty - Moteur Wisconsin 7 forcas - Sertissage électrique et automatique, pompe à eau 2 pouces pour tracteur. HERCULE HIGRAS, NO 1, BELLEROSE OUEST, VILLE DE VIMONT. Tél: 669-6121.

CULTIVATEUR hydraulique, 3 pts, 8 pl., Semeuse à patates Moody, en bon ordre. MARCEL BERGERON, LA PLAINE, CTE L'ASSOMPTION. Tél: 223-5093.

TRACTEUR de marque Cockshutt, moteur 6 cylindres, année 1952, "loader". Très bonne condition. Prix \$1,750. PAUL CHARBONNEAU, STE-MONIQUE, CTE DEUX-MONTAGNES, Tél: 258-2743.

TRACTEUR Massey-Ferguson 35 Diesel et 35 à gazoline - Fordson Major et Ford 650 - McCormick 250 Diesel - Case modèle "S" - Tracteur Cobb McCormick avec faucheuse et herse - Ferguson 2080 et 85 - Pelle à tracteur en avant pour 55 et 550 Oliver - Semoirs combinés 13 x 15 disques sur pneus et sur roues d'acier, relève automatique - Semoirs à grain ordinaires 11 et 13 disques - Herse à ressorts 2 et 3 sections, hydraulique et traînant. Herse à finir, différentes largeurs - Rouleur d'acier 3 sections - Epandeur d'engrais 70 et 110 minots, un de 125 et un de 140 minots, avec prise de pouvoir. Toutes ces machines sont usagées et en très bon ordre. J.-B. GIRARD, 194, RUE ST-DENIS, ST-DENIS SUR RICHELIEU, CTE ST-YACINTHE, P. QUE. Tél: 787-2013.

TRAYEUSE Sarge complète, 2 chaudières - Silo 12 x 28 - Ensilleur International - Lieuse à blé d'Inde - Courroie de 100 pieds. S'adresser à: DONAT RACICOT, RANG LUSTUCRU, BOUCHERVILLE. Tél: 655-1569.

TRACTEUR Super A International, 1950, avec pelle et cultivateur "Grubber". GERARD QUIMET, 7520 BOUL. DES LAURENTIDES, AUTEUIL. Tél: 622-0103.

EPANDEURS 95, 115 et 130 minots, semoir, faucheuse, Heuses, wagon, bidons, lame niveleuse, tracteurs Oliver International, Ford. S'adresser à: JEAN-MARIE BELANGER, ST-CASIMIR, CTE PORTNEUF. Tél: 6 - S - 2.

CAMION Dodge 2 Tonnes, boîte fermée, bas millage, idéal pour cultivateur. Tracteur Cobb International-Harvester avec hydraulique. Le tout en parfait ordre. JEAN-GUY LEGAULT, 4789 ST-FRANCOIS, DUVERNAY. Tél: 661-7234.

MUSIQUE

TRES grande aubaine!!! Disques neufs 45 tours, 25c. chacun. Catalogue 10c. NELSON, BOITE POSTALE 22, PTE-AUX-TREMBLES, (MONTREAL).

ON DEMANDE

ACHETEURS, en tout temps, de roulants et d'animaux de toutes sortes. S'adresser à: JEAN-MARC LEBLANC, Tél: 23-S-1 ou PHILIPPE PICHE, Tél: 20-S-11, ST-SYLVERE, CTE NICOLET.

ACHETERAIS fûches avec ou sans a-belles. REAL DAUPHINAIS, 627 est, LOUVAIN, MONTREAL. TEL: DU. 9-0940.

ON demande des planteurs de patates à 2 rangs, sur pneus, haute vitesse et pas plus de 8 ans de service. S'adresser à: PAUL GERVAIS, HEROUXVILLE, CTE LAVIOLETTE. Tél: 364-2592.

ACHETONS et VENDONS toutes sortes de sacs de jute et de coton. Payons les meilleurs prix. R. MEISELS, 3875 LESAGE, MONTREAL 19. Tél: 769-9515. SOBR: 739-7276.

POUSSINS, POULETTES

POULETTES de QUALITÉ NEUHAUSER

Leghorn Blanche, Leghorn Brune, Minorca Noire, Rouge de Rhode Island, Rock Blanc, Rock Barré, Light Sussex, Rouge X Rock, Rock X Sussex, Vantress, race spéciale pour la chair. Ecrivez pour liste de prix illustrée. NEUHAUSER HATCHERIES LIMITED, ESSEX, ONTARIO. TEL: 776-8261, Région 519 -- Prière de commander tôt.

POUSSINS d'un jour. Pour la ponte: Shaver Starcross 288 de renommée mondiale. A deux fins: Light Sussex. Pour la chair: Rock Blanc, COUVOIR DE PONT-VIAU, 25 boul. des Laurentides, Pont-Viau, Qué. Tél: 669-3656.

POUSSINS D'UN JOUR

Pour une ponte économique et intéressante, demandez les poulettes "SHAVES 288" - Aussi Cochets à chair PILCH, COBB'S ou autres. COUVOIR ST-YACINTHE INC., Boite Postale 324, St-Yacinthe. Tél: 773-9747.

DES oeufs blancs? Essayez nos Cashman Leghorns, remarquables pour leur vigueur, à bas prix la douzaine, peu de mortalité, haute production régulière et soutenue... et prix raisonnable aussi... Des oeufs bruns? Essayez les poulettes de Bray trois façons Rhode Island, Rock de Colombie croisées, de vraies "pondeuses". Aussi disponibles, poulettes formidables à deux fins, croisées, les meilleures depuis nombre d'années. Renseignements en français par le retour du courrier. BRAY CHICKS LIMITED, 122 ST-JOHN STREET NORTH, HAMMILTON, ONTARIO.

BONNIE'S CHICK HATCHERY & FARM LTD., ELMIRA, ONTARIO. -- Source garantie pour les meilleurs pondeuses d'oeufs bruns. Commandez maintenant pour livraison du printemps. Parmi les pondeuses d'oeufs bruns, Rouges X Sussex, Sussex X Rouges, Rouges X Rock et Rouges de Rhode Island; pondeuses d'oeufs blancs, nous offrons les Ghostrey Pearls, Stone's H56 Leghorn, Grises de Californie X Leghorn. Demandez notre liste de prix aujourd'hui. Les commandes pour \$50.00 ou plus en Ontario sont expédiées frais d'express payés.

QUELQUES-UNES de nos races les plus populaires, Kimber, Cashman, Honegger, Rapp Line Cross, Grises de Californie X Leghorn Blanches, Harco Sexed Link, Buff Sexed Link, Rouges X Light Sussex, Light Sussex X Rouges, Rouges X Rock Barré, Rouges, Rock Barré, Sussex, Races pour le grill, dindonneaux, canardeaux, oisons, poulettes plus âgées, chapons. Catalogue. TWEDDLE CHICK HATCHERIES LIMITED, FERGUS, ONTARIO.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON APPARTEMENTS

25 LOGEMENTS complètement loués, rapportent \$28,000.00 par année - Prix \$175,000.00 - Comptant demandé \$20,000.00 - T. L'ESPERANCE, 6870 24ième AVENUE, ROSEMONT. - 722-8870.

REMEDES

RHUMATISME - Vous avez tout essayé sans succès. - Pourquoi ne pas essayer le remède le plus efficace et le moins dispendieux? Pour \$1.00 nous vous expédierons par la poste 4 paquets d'une once de graine de céleri indien (quantité suffisante pour un mois avec les directions complètes en français sur chaque paquet. LES SEMENCES LAVAL, 3505, boul. St-Martin, Chomedey, Qué.

SOUFFREZ-VOUS D'HERNIES? Soulagement et confort. Pas de courroie sangle. Pas d'élastique. Pas d'acier. Ecrire à: SMITH MANUFACTURING CO., Dept 200, P.B. Preston, Ontario.

TERRES À LOUER

A DUNHAM, poulailler équipé 11,000 poulets, maison confortable, chauffage central à l'huile, bâtisse 32 x 48, isolée, 52 arpents de prairies en bon état. Renseignements. Téléphoner: DUNHAM, 295-2147, après 6 hresp.m.

TERRES À VENDRE

FERME 92 arpents cultivables, bien bâtie, avec roulant. S'adresser à: REUL LEMAITRE, 31 ST-ZEPHIRIN, CTE YAMASKA, P. QUE.

ST-HERMAS, 160 arpents avec roulant complet, quota de lait à Montréal. 35 milles de Montréal. S'adresser: GERMALIN CAMPEAU, ST-HERMAS, DEUX-MONTAGNES.

FERME, 135 arpents, 125 cultivables, 10 boisés. 40 vaches laitières Holstein. Bon quota lait à Montréal. Bâtiments neufs, grande maison. Machinerie de 4 ans d'usage. MME GASTON LEMAY, ST-ANDRÉ EST, CTE ARGENTEUIL.

TERRE planche, 100 arpents cultivables, jardinage ou grosse culture. Bien bâtie. En ordre. GERARD POULIN, ST-LIN, L'ASSOMPTION. Tél: 223-5442.

FERME, 105 arpents, 95 cultivables, 10 boisés, culture maraîchère, fruitière. Erablière, Bâtisses. ANGELINE LAHRECHE, GRAND RANG, ST-JACQUES, (MONTCALM) - 839-3504.

220 ACRES, bons bâtiments, troupeau laitier, quota lait à Val d'Or. Cause: maladie. CLEMENT FORTIN, ST-MARC DE FIGUERY, ABITIBI. Tél: 732-3945.

100 ARPENTS, tous cultivables, eau courante, bons bâtiments, 1 mille du village, sur la route 8, entre Montréal et Ottawa. OSCAR LALANDE, ST-HERMAS, R.R. 2, CTE DEUX-MONTAGNES. - 258-2720.

FERME située à 3 milles de Notre-Dame Bon Conseil, 4 milles de Trans-Canada, 350 arpents, 200 en culture, 40 en plantation de pins, 110 en bois de commerce terrain plat. Bien bâtie, avec ou sans roulant. Echangez pour propriété en ville. PAUL-EMILE LEMAITRE, STE-CLOTILDE, COMTE ARTHABASKA.

FERME 75 arpents cultivables, bonne terre à jardinage et culture générale; étable, grange, poulaillers à "Barbecue", Garage, entrepôt, maison 10 pièces. Termes faciles. LEO HETU, GRAND RANG, STE-MELANIE, CTE JOLIETTE. Tél: 889-2336 - Montréal, 725-9506.

180 ARPENTS avec équipement de ferme, 50 têtes de bêtes à cornes, 30 vaches, quota de lait pour Montréal, 24,500 lb. par mois. Située à 1/2 mille du village. Inspection pour prêt agricole faite en 1965. S'adresser à: DOMINA GIROUX, LACOLLE, ROUTE 9A, COMTE ST-JEAN.

FERME de 270 arpents, 125 en culture, érablière 1800; Animaux Holstein pur-sang et croisés. Bons bâtiments, avec ou sans roulant. ROGER BLANCHET, JOLY, CTE LOTBINIERE. Tél: 13-S-12.

BONNE terre 125 arpents, sucrerie 1500 vaisseaux, route Nationale 5, bonnes bâtisses, chauffage central, électricité 200 amp. LAURENT VIGNEAULT, PRINCEVILLE.

105 ARPENTS, terre jardinage, grande culture, sur Rivière Yamaska, idéal pour chalet. JULIEN LACOSTE, 950 UNION, ST-CESAIRE. Tél: 536-2442.

2 TERRES voisines, 450 arpents, 375 en culture. 12 milles Drummondville. Terres tatouées, minéraux solv. S'adresser: 515 ST-OMER, DRUMMONDVILLE.

BELLE terre de 173 arpents avec roulant. Bien bâtie, près du village. Permis de lait pour Montréal. S'adresser à: ANTONIO FORTIN, NAPIERVILLE.

PORCHERIE À VENDRE

Capacité 1100 porcs, neuve de 2 ans, très moderne. Terre 126 arpents en culture. Vente à cause de maladie. JEAN-PAUL PLOURDE, ST-WENCESLAS, CTE NICOLET.

FERME laitière 500 acres, planche, avec contrat lait nature, 62 vaches laitières, équipement moderne, gros revenus, très bonnes bâtisses, située 30 milles de Sherbrooke. - Ferme laitière, 140 acres, 3 milles Asbestos, 35 vaches laitières, sucrerie. - Ferme laitière 171 acres, 2 milles de Sherbrooke, équipement moderne, possibilité 35 vaches. - Autres fermes, choix de différentes dimensions, diocèse de Sherbrooke. Possibilité de financement. S'adresser à: LA CAISSE D'ETABLISSEMENT DE L'U.C.C. DE SHERBROOKE, compétence de M. Daniel Roberge, 270 MORRIS, SHERBROOKE, QUE. Tél: 567-9522.

A ST-JOACHIM de LaPlaine, 290 arpents avec bâtisses, très bonnes conditions. TELEPHONER: 625-0910 ou 625-3143.

FERME à vendre. Très bien bâtie, avec roulant et animaux. Vente de lait nature. Pour tous renseignements, s'adresser à: WILFRID MARCHAND, QUARTIER ST-MICHEL, TROIS-RIVIERES. Tél: 376-3268.

220 ARPENTS en culture, bien bâtie, avec ou sans roulant. S'adresser à: A. LALANCETTE, ST-DAVID, CTE KAMOURASKA.

100 ACRES, 50 culture, 40 boisés. Bons bâtiments. 1 1/2 mille village. Prix avantageux. JOSEPH AUDET, RANG 2, CLERVAL, ABITIBI OUEST.

2 TERRES à vendre dont l'une de 200 acres, bonnes bâtisses, eau courante, maison moderne; l'autre de 150 acres, bien située, sur grand route, près du village, bâtisses modernes, chauffage central, nettoyeur d'étable, convoyeur à balles. Maison moderne ou pose convertissant en poulailler ou porce cherie, 96 pl. de longueur, 2 étages. S'adresser à: ELIE LEBLANC, STE-AGNES DE UNDEE, CTE HUNTINGDON. Tél: 264-5844.

FERMES et commerces à vendre. Pour détails, écrivez à: DION & WILLIAMS, ENRG., COURTIERS EN IMMOBILES, L'ANGE-GARDIEN, CTE ROUVILLE, P. QUE.

TERRES DEMANDEES

SUR routes 108 - 13 - 1 - 52 - 39 - Recherche terre bois franc abandonnée. Ruissseau. Ecrire prix, description à: CASE 183, 515 VIGER, MONTREAL.

PRES village, pente sud, montagne, 70 arpents, bois dur, pas plus 50 milles grande ville. Donnez prix. CASE 183, 515 VIGER, MONTREAL.

REVUE des MARCHÉS



PRODUITS AVICOLES

MARDI, LE 29 MARS 1966

La demande pour les oeufs fut bonne au cours de la semaine. Les arrivages furent suffisants mais la production étant moindre que l'an dernier, les prix se sont encore améliorés.

La demande pour le poulet de grill est stable et les poulets lourds se sont bien vendus. Les arrivages étaient à peine suffisants. La vente de la poule et du dindon à griller a été passable.

Fruits et légumes



LE 28 MARS 1966

Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes par les marchands au marché central métropolitain, jusqu'à 9h. a.m. Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des productions horticoles, ministère de l'agriculture et de la colonisation, 201 est boulevard Crémazie, Montréal.

POMMES: McIntosh, 2.25-2.50/8 cellos de 5 lb de fantaisie, McIntosh, Greening, Cortland 1.75-2.00, "C" 1.00-1.25, Russet & Délicieuses de fantaisie 4.00-4.50 la boîte à verger.

BETTERAVES: 1.00-1.25 le sac de 50 lb.

CAROTTES: No 1, 2.50-2.75 le sac de 50 lb, 3.75-4.00/24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb.

CHOUX: verts 1.50-1.60 le sac de 50 lb.

NAVETS: en minot, No 1, lavés 2.50, en sacs de 50 lb, No 1, 2.00-2.25, No 2, 1.25.

OIGNONS: jaunes No 1, 1.35-1.50, gros 1.75-2.00 le sac de 50 lb, 0.30-0.35/10 lb, 2.25/24 cellos de 2 lb.

PANAIS: 2.50 les 10 cellos de 24 oz., 2.00 le minot.

POIREAUX: 1.25-1.50 la doz.

RADIS: 0.90-1.00 la doz de pqtts.

SIROP D'ERABLE: 5.50-6.00 le gallon.



ANIMAUX VIVANTS

Voici, au sujet des animaux vivants, les commentaires que nous fait tenir M. Gérard Rodrigue, surveillant régional du Service fédéral de l'industrie animale.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Ouest, à la Pointe St-Charles, lundi, le 28 mars 1966.

Les arrivages : 441 bovins, 654 veaux, 61 porcs, aucun agneau ni mouton.

Parmi les réceptions de bovins, on comptait 80 bouvillons, 331 taures et vaches et 30 taureaux. Une bonne demande s'est maintenue pour toutes les catégories. Si l'on considérait la qualité offerte, les bouvillons, les taures et les vaches de bonne qualité ont rapporté des prix stables à ceux de la semaine dernière, tandis que ceux de qualité inférieure se sont vendus à des prix fermes allant jusqu'à \$0.50 de plus que la semaine dernière, à la fermeture. Le prix des taureaux est demeuré stable.

Les réceptions de veaux se formaient surtout de qualités commune et moyenne. La demande était assez bonne pour toutes les classes. Cependant les prix enregistrés ont rapporté de \$1.00 à \$2.00 de moins, en certains cas, comparativement à la fermeture de la semaine dernière.

Les premières ventes de porcs ont rapporté \$0.50 de plus que la semaine dernière et le prix des truies est demeuré stable. Porcs, catégorie "A" \$34.00 et les truies \$25.00.

Aucune réception d'agneaux ni de moutons.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Est, lundi, le 28 mars 1966.

Les arrivages : 435 bovins, 1,275 veaux, 82 porcs, 17 agneaux et moutons.

Les réceptions de bovins étaient un peu plus nombreuses que lundi dernier et la majeure partie se formait de vaches de qualités diverses. La demande était bonne pour toutes les classes. Le marché était passablement actif. Les prix payés pour les diverses catégories étaient en général stables comparés à ceux de la fermeture de la semaine dernière.

Les arrivages de veaux étaient plus nombreux que lundi dernier et se composaient en grande partie de sujets de qualités commune et moyenne. La demande était bonne pour toutes les catégories et les prix payés étaient comparables à ceux obtenus lors de la fermeture du marché de la semaine dernière.

Les premières ventes de porcs ont rapporté \$0.50 de plus que la semaine dernière. Le prix des truies est demeuré stable. Porcs, catégorie "A" \$33.00 et \$34.00 et les truies \$24.00.

Un lot de 12 agneaux requis pour l'abattage rituel a rapporté \$65.00 le cent livres.

Volailles éviscérées

Prix de gros au détail
POULETS
(6 livres et plus)

A.....53c.

(5 et moins de 6 livres)

A.....51c.-52c.

(4 et moins de 5 livres)

A.....43c.-45c.

Poulets à griller et à frire

(sous glace)

(moins de 4 livres)

A.....34c.-35c.

POULES

(6 livres et plus)

A.....41c.-43c.

(5 et moins de 6 livres)

A.....40c.-42c.

(4 et moins de 5 livres)

A.....38c.-40c.

(moins de 4 livres)

A.....32c.-34c.

DINDONS

Jeunes dindons;

Moins de 10 lb.....42c.

Oeufs

Prix de gros aux détaillants à Montréal (cartons d'une douz.)

Extra-Gros.....60.9c.

A-Gros.....58.2c.

A-Moyens.....55.5c.

A-Petits.....44.4c.

Prix de détail aux consommateurs (cartons de douzaines)

Extra-Gros.....69c.-75c.

A-Gros.....67c.-71c.

A-Moyens.....63c.-68c.

A-Petits.....53c.-57c.

Pommes de terre



Lundi, le 28 mars 1966, sur le marché de Montréal.

Québec 50 lb.....1.60-1.75

N.-B. 50 lb.....1.90-2.00

N.-B. 10 lb.....0.45-0.47

I.P.-E. 75 lb.....3.90-4.00

I.P.-E. 50 lb.....2.80-2.90

I.P.-E. 10 lb.....0.59-0.60

Etats-Unis, sucrées

le minot ou le cageot...4.50-4.75

Californie blanches

100 lb.....6.25-6.50

Volailles vivantes

Prix aux producteurs à Montréal
POULETS

7 livres et plus.....30c.-31c.

6 livres et moins de

7 livres.....26c.

5 livres et moins de

6 livres.....22 1/2c.

Poulets à griller et à frire

Moins de 5 livres.....21c.

POULES

7 livres et plus.....22c.

6 lb et moins de 7.....20c.-21c.

5 lb et moins de 6.....15c.

Moins de 5 lb.....10c.-11c.

DINDONS

Jeunes dindons;

Moins de 12 lb.....26c.

Beurre, lait en poudre, fromage

SEMAINE SE TERMINANT
LE 26 MARS 1966

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants, No 1 pasteurisé, admissible 92, 54c., 93, 55c., prix de vente du gouvernement fédéral à Montréal, 59c.

f.a.b. MONTRÉAL

Poudre de lait écrémé: (ventes de 25 sacs ou plus) Pulv., Canada 1ère cat., sacs, 16 1/2c. à 17 1/2 c. Cylindre, Can. 1ère cat., sacs, 14c. à 15 1/4c. Aliments du bétail, sacs, 13 3/4c. à 14 1/2c.

Poudre de lait de beurre, bétail, 12c. à 13c.

Poudre de petit lait .05c. à .05 1/4c.

Caséine, 30 mailles.....38c.

Lait évaporé, caisse 48/16...7.35

Crème douce, la lb.....

matière grasse (en bidon)....89c.

Du 16 au 22 mars 1966, inclusivement, le fromage blanc du Québec, se vendait 42c., coloré 42 1/4c., (lait cru).

PORCS ABATTUS



Ce qui suit est le différentiel établi pour les porcs vendus sur le marché en se basant sur le prix des porcs de catégorie "A" comme prix de base.

Prix payés, lundi, le 28 mars 1966

	Marché de Pointe-St-Charles	Marché de l'Est	Marché de Toronto
A- Prix de base	34.00	33.00-34.00	34.60-36.50
B-	33.00	32.00-33.00	33.60-35.50
C-	31.00	30.00-31.00	31.60-33.50
D-	27.00	26.00-27.00	27.60-29.50
Légers	30.50	29.50-30.50	31.10-33.00
Lourds	30.75	29.75-30.75	31.25-33.25
Extra-Lourds	25.00	24.00	28.25
Semi-castrats	27.00	26.00-27.00	27.60-29.50
Truies	25.00	24.00	28.25-28.25

Les octrois du gouvernement fédéral au montant de 3.00 sur les "A" sont payés par mandats attachés aux certificats de vérification.

PRIX PONDÉRÉ DU PORC - TORONTO

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Moyenne de la semaine
	\$33.81	\$33.80	\$34.70	\$36.06	\$36.32	\$34.64

(Courtoisie de l'Office des producteurs de porcs de l'Ontario)

Les 21, 22 et 23 mars 1966

MARCHÉ DE L'OUEST

Les prix des porcs et truies ont rapporté \$2.00 de moins comparativement à la semaine précédente.

Catégorie A 80 à \$33.50

Truies \$25.00

MARCHÉ DE L'EST

Les porcs et les truies se sont vendus \$2.00 de moins que la semaine précédente.

Catégorie A 52 à \$32.50

Truies \$24.00

une à \$24.00 plus 85c. ch.

MARCHÉ DE L'OUEST

BOUVILLONS

Choixaucun

Bons27.00-27.75

Moyens24.75-26.75

Communs.....19.75-24.50

VACHES

Bonnes (types à bou-

cherie)aucune

Bonnes, locales19.00-20.50

Moyennes17.75-18.75

Communes16.50-17.50

Très communes ...10.75-16.25

TAUREAUX

Bons21.50-23.00

Communs, moyens 16.00-21.25

TAURES

Bonnes23.75-24.50

Moyennes20.50-23.25

Communes14.25-20.00

VEAUX DE LAIT

Bons32.00-35.00

Les meilleurs ..jusqu'à 37.00

Moyens27.00-31.00

Communs15.00-26.00

AGNEAUX ET MOUTONS

Agneaux:

Bonsaucun

Lots mélangésaucun

Pour l'abattage rituel.....aucun

Communsaucun

Moutons:

Bonsaucun

Communsaucun

MARCHÉ DE L'EST

BOUVILLONS

Choixaucun

Bonsaucun

Moyens25.00-26.00

Communs20.00-23.00

VACHES

Bonnes (types à bou-

cherie)20.00

Bonnes, locales18.00-20.00

Moyennes16.50-17.50

Communes15.50-16.25

Très communes ...10.00-15.25

TAUREAUX

Bons20.00-23.00

Moyens18.00-19.50

TAURES

Bonnes24.00

Moyennes20.00-22.50

Communes16.00-19.50

VEAUX DE LAIT

Bons32.00-38.00

Les meilleursaucun

Moyens27.00-31.00

Communs15.00-26.00

AGNEAUX ET MOUTONS

Agneaux:

Bonsaucun

Lots mélangésaucun

Pour l'abattage rituel65.00

Communsaucun

Moutons:

Bonsaucun

Communsaucun

Renseignements fournis par le bureau du Ministère Fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, en collaboration avec les agents à commission (Montréal Livestock Exchange) des deux marchés à bestiaux et des différents acheteurs.

Les cinq vendeurs à commission du marché de l'Ouest, à la Pointe-St-Charles, sont Donovan M.G.; Maher W.H. Enr.; Mitchell & Beall; Ryan & Boyne; et Rodolphe Tassé.

Les vendeurs à commission du marché de l'Est sont: Coopérative Canadienne du Bétail; Maher W.H.; C. Dagenais; et Louis Levine.

Pour renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à: M. Gérard Rodrigue, surveillant régional, 400 carré Youville, chambre 701, Montréal - tél. 844-9511.

LE PARLEMENT A L'ACTION

L'AGRICULTURE ... VUE DE QUEBEC

Québec.- C'est à compter d'avril prochain que l'on pourra obtenir les informations voulues d'Ottawa sur la nouvelle politique nationale couvrant l'industrie laitière. Selon le sous-ministre provincial de l'agriculture, M. Ernest Mercier, les perspectives s'annoncent fort intéressantes si l'on considère qu'actuellement les surplus de produits laitiers, y compris le beurre, sont très réduits, qu'il est possible que le Canada importe du beurre en 1966, que les gouvernements fédéral et provinciaux ont décidé conjointement de stabiliser l'industrie laitière, que les producteurs laitiers acceptent la dualité des prix du lait et consentent à contingerter la mise en marché du lait, que les compagnies privées et les coopératives sont disposées à payer aux producteurs laitiers un prix minimum fixé par une règle d'état pour le lait de qualité et qu'enfin, le standard de vie au Canada permet aux consommateurs de payer davantage pour les aliments de valeur.

LES POUVOIRS DE LA RÉGIE

Mais en créant une régie d'état sur l'industrie laitière, Québec s'interroge toutefois sur les pouvoirs qui lui seront dévolus. Est-ce qu'elle pourra fixer, en coopération avec les régies provinciales, un prix minimum à l'usine, contrôler les importations et les exportations de produits laitiers, contingerter par des prix de soutien, le marché du lait, et orienter, avec les provinces, l'industrie laitière dans certaines régions plus propices à cette exploitation. Ce sont autant de questions qu'on se pose à Québec. Quatre organismes majeurs jouent un rôle important dans cette politique : les producteurs laitiers du Canada, le gouvernement fédéral, sa future régie des produits laitiers et son office de stabilisation des prix des produits agricoles, les gouvernements provinciaux et leurs régies provinciales des marchés agricoles et, enfin, les propriétaires d'établissements laitiers.

LES FUSIONS MUNICIPALES

Tous les conseils municipaux urbains ou ruraux du Québec recevront prochainement une brochure du ministère des Affaires municipales expliquant le bill 13 sur les fusions municipales volontaires et répondant aux multiples questions qui furent adressées aux ministres, MM. Pierre Laporte et René Levesque, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires provinciaux, lors des journées d'étude tenues à Québec, sous les auspices de l'Union des Municipalités du Québec qui, incidemment, négocie actuellement une entente sur la fusion possible de l'Union des municipalités et de l'union des conseils de comtés, tenant compte de l'évolution constante de la régionalisation. Il n'est pas encore question d'établir comme en France, des préfetures et sous-préfetures mais des régionales administratives qui décentraliseront les pouvoirs du gouvernement provincial.

LES CONSEILS RÉGIONAUX

Quant à l'établissement des normes concernant le mode de

représentation aux conseils régionaux municipaux, en voie de formation au Québec, et aux modes de financement de ces instituts qui s'apparenteront aux commissions scolaires régionales, le ministère des Affaires municipales entend les déterminer prochainement, suivant un document de recherches déjà déposé au parlement par un comité d'experts. Ainsi les 72 conseils de comtés qui existent actuellement se transformeraient graduellement en une quarantaine de conseils régionaux municipaux.

L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Des crédits spéciaux de \$8,000, seront alloués à un comité d'étude qui aura mission de présenter au ministère des Affaires municipales, ses conclusions sur les réformes les plus urgentes à apporter au système actuel de l'administration des municipalités en province, en conformité avec les suggestions soumises par la commission Bélanger sur la fiscalité. Incidemment, le gouvernement met sur pied une régie de l'évaluation foncière découlant du rapport Bélanger, et se propose d'instituer des normes quant à cette évaluation uniformisée à l'échelon régional avec le concours des municipalités et des conseils régionaux municipaux dont la création ne devrait point retarder. Ce système s'appliquera évidemment dans tous les milieux urbains et ruraux.

CULTURE MARAÎCHÈRE

La spécialisation en culture sera le principe appliqué par une nouvelle corporation formée de MM. Gilles St-Pierre, de Beauceville, Pierre Plon, de St-Joseph, et Antonicien St-Pierre, de St-Dominique, et qui misera \$75,000, dans l'entreprise, "Les Fermes Maska Ltée", qui agira comme jardiniers maraîchers, à St-Dominique de Bagot.

COOPÉRATIVES ET HYDRO-QUÉBEC

Sept autres coopératives d'électricité viennent d'être dissoutes par l'Office de l'électrification rurale par suite de leur intégration au réseau national de l'Hydro-Québec et après remboursement par l'Hydro-Québec, des parts sociales de leurs membres. Il s'agit des Coops de St-Ours et St-Denis sur Richelieu; d'Abitibi-Ouest, de Clerval, Palmarolle, Normétal et Rouyn-Noranda.

LES PRODUCTEURS D'OEUF

Le plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec a été approuvé par les intéressés et par la Régie des marchés agricoles du Québec, afin de permettre à tous les producteurs de négocier à l'étendue de la province une mise en marché profitable de leurs produits tout en améliorant la qualité, par l'intermédiaire d'une fédération de syndicats de producteurs. Les administrateurs du plan seront MM. Ovide Label, de St-Félix de Kingsley (Drummond); Lionel Gilbert, de St-Urbain, Charlevoix; Joachim Plourde, de Métabetchouan, Lac St-Jean; Paul-Émile Préfontaine,

Moins de profits, moins d'achats des abattoirs

Effets des prix élevés du porc

La diminution des arrivages et le nouveau élevé des prix du porc l'automne dernier et cet hiver ont contribué à réduire de beaucoup les profits enregistrés d'ordinaire à ce secteur par la presque totalité des abattoirs du pays. C'est l'opinion exprimée récemment par un porte-parole du Conseil canadien des salaisons.

Les bénéfices tirés cette année de la transformation du porc seraient même les plus bas depuis le deuxième conflit mondial. Cette baisse proviendrait d'un écart inférieur à la normale entre les prix payés au producteur par les abattoirs et leurs prix de vente du porc et des dérivés du porc.

rythme aussi constant, on s'attend à un peu de voir les prix des porcs A passer d'un sommet de \$45, les 100 livres à un sommet de \$35, dans l'intervalle de quelques semaines. Faut-il y voir une certaine résistance de la part des salaisons, de quelques salaisons du moins ?

PLUS DE STABILITÉ

Signalons encore les propositions récemment devant des éleveurs ontariens par M. K. Murray, régisseur des salaisons Schneider, à Kitchener. Ce dernier a soutenu qu'une meilleure stabilité de la production porcine est essentielle à une consommation régulière de cette viande. Aucune production, dit-il, ne peut réussir comme elle le devrait si elle est constamment soumise à un cycle de surproduction et de sousproduction. Pour en arriver à une croissance normale, il faut qu'une industrie s'applique à satisfaire la demande du consommateur.

Selon la même nouvelle, des abattoirs auraient réduit considérablement leurs achats depuis trois ou quatre mois. D'autres sont parvenus à compenser la baisse de leurs profits sur les porcs par une hausse de ces mêmes bénéfices sur le boeuf et la volaille.

A ce sujet, une question nous vient naturellement à l'esprit: Les salaisons ont-ils réduit leurs achats de porcs d'une façon délibérée ou bien parce que les quantités disponibles sur les différents marchés étaient nettement insuffisantes.

LES CHIFFRES PARLENT

Que les approvisionnements offerts aient diminué, personne ne pourrait en douter. Il suffit de jeter un simple coup d'oeil aux chiffres officiels pour s'en rendre compte.

Ainsi, depuis le début de l'année en cours jusqu'au 12 mars, le nombre de carcasses de porc classées dans les abattoirs soumis à l'inspection fédérale montre une diminution de près de 231,000 unités. Durant la première semaine de mars, diminution de 21,900 par rapport à la semaine correspondante de l'an dernier; durant la deuxième semaine de mars, diminution de 22,379 porcs. En face d'une diminution qui se poursuit à un

Pour illustrer ses dires, M. Murray a fait des comparaisons entre l'année 1959 et l'année 1965. Pendant ces quelque six ans d'intervalle, a-t-il précisé, la consommation du boeuf par habitants est passé de 69.2 à 83.4 livres; celle de la viande de volaille de 31.1 à 37.2 livres par tête; par contre, la consommation individuelle de porc est tombée de 55.2 à 49.6 livres.

Le conférencier a cité l'industrie avicole en exemple : elle voit à fournir la viande dont le marché a besoin. Il a terminé ses propos en conseillant aux producteurs de porcs de cultiver leur fierté professionnelle. "Vous avez raison de marcher la tête aussi haute que tout autre groupe adonné à n'importe quelle industrie", a-t-il affirmé.

de Sherbrooke; Réal Millette, de St-Boniface, St-Maurice; Adrien Parent, de Sacré-Coeur de Rimouski; Dominique Breton, de Sainte-Marguerite de Dorchester; Roland Chartier, de St-Thomas d'Aquin, St-Hyacinthe; Roger Bomo, d'Ormstown, Chateauguay; Fernand Labelle, de St-Paul de Joliette; et Jean Labelle, de St-Eustache.

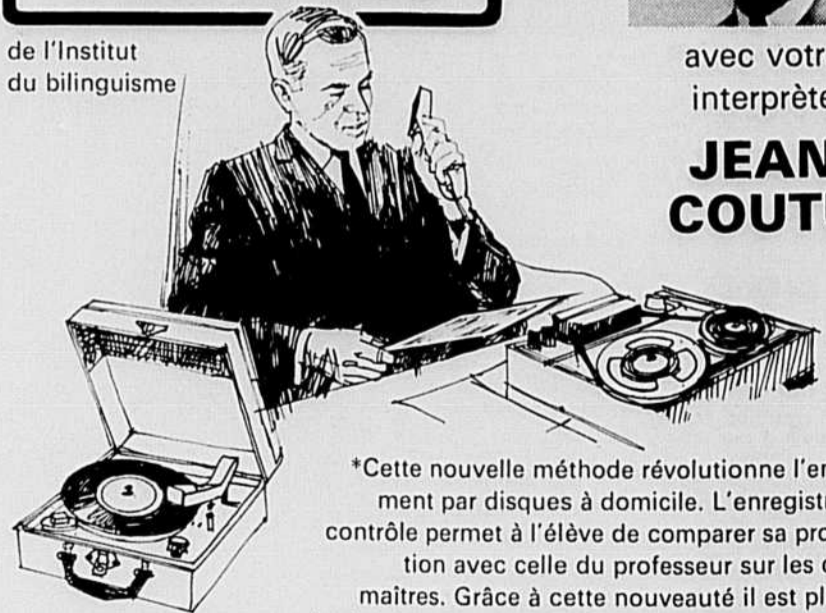
LA PIERRE À CHAUX

A l'intention du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Alcide Courcy, le député de Wolfe, M. René Lavoie, inscrit de nouvelles questions au feuillet de l'Assemblée Législative réclamant des informations sur des subventions qui auraient pu être accordées à la firme "Les Carrières St-Ferdinand d'Halifax Inc.", pour aider l'établissement de l'entreprise. Dans l'affirmative, M. Lavoie veut savoir à quelle date ces subventions ont été allouées et pour quel montant, quelle capacité de production annuelle de pierre à chaux cette entreprise peut-elle réaliser et combien de tonnes de chaux ont été subventionnées par le gouvernement pour les années 1962, 1963, 1964 et 1965, soit pour l'achat, soit pour le transport, au compte du ministère de l'Agriculture.

L'anglais par la nouvelle méthode

* audio-contrôle

de l'Institut du bilinguisme



avec votre interprète

JEAN COUTU

* Cette nouvelle méthode révolutionne l'enseignement par disques à domicile. L'enregistreur de contrôle permet à l'élève de comparer sa prononciation avec celle du professeur sur les disques-maitres. Grâce à cette nouveauté il est plus facile de réussir à bien parler l'anglais dans un temps-record.

Le LABORATOIRE-MAISON que constitue la nouvelle méthode

audio-contrôle

comprend :

- une enregistreuse de haute qualité de marque "symphonic"
- un album-discothèque de 20 disques de 12" - 33 1/3 tours, scellés hermétiquement, garantis pour la vie
- l'endos des pochettes des disques reproduit les textes français et anglais comprenant : règles de grammaire, vocabulaire, verbes et conversation
- Les cours sont enregistrés par Jean Coutu, vedette internationale du cinéma, de la TV et de la radio



INSTITUT DU BILINGUISME
2161 rue Valois, Montréal 4, Québec.
(tél: 527-0116)

TER-30-3-66

Je désire avoir plus de renseignements concernant les cours d'anglais par la nouvelle méthode AUDIO-CONTRÔLE.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Comté _____

Téléphone _____ Age _____

Occupation _____

Meilleur moment pour m'atteindre est à _____ heures